

**Université Mouloud Mammeri de Tizi-  
Ouzou**

**Faculté des Sciences Économiques  
Commerciales et des Sciences de Gestion**

## *Mémoire de fin de cycle*

En vue de l'obtention de diplôme de Master en Sciences Commerciales  
Spécialité : **Finance et Commerce International**

### *Thème*

*Les procédures de dédouanement des  
Marchandises à l'importation*

*Cas : ENIEM*

*Présenté par :*

**KOUROGHLI Lilia**

**KIFOUCHE Mekioussa**

*Encadré par :*

**Mr OUALIKENE Selim**

*Devant les membres du jury :*

- **Présidente : Mme DJELLOUT Fatima, MAA**
- **Rapporteur : Mr OUALIKENE Selim, professeur UMMTO**
- **Examineur : Mr AKKOUL Jugurta, MCB**

 **Promotion 2022/2023** 

# Remerciements

*Avant tout, nous remercions le bon Dieu qui nous a donné du courage de la volonté et de la patience, afin de réaliser ce modeste travail*

*Nous tenons à remercier vivement notre promoteur*

*Monsieur **SELIM OUALIKENE***

*Qui nous a suivi, soutenu et orienté durant l'élaboration de ce travail.*

*Nos vifs remerciements sont également destinés à nos très chers parents*

*Pour nous avoir soutenu tout au long de notre cursus.*

*Notre gratitude va également aux cadres dirigeants de l'entreprise **ENIEM** et particulièrement à monsieur **BELGACEM KARIM** qui nous a pris en charge tout au long de notre stage pratique et pour son entière disponibilité et nous remercions également monsieur **KHEFFACHE**, monsieur **OUMELLAL SOFIANE** et monsieur **ACEM HASSANE**, d'avoir mis à notre disposition tous les documents nécessaires à notre recherche, ainsi que pour leurs suivis et leurs recommandations.*

*Nos sincères remerciements s'adressent aussi à l'ensemble des enseignants de la filière des sciences commerciales ainsi que toute la promotion **2022 /2023** de la spécialité Finance et Commerce International, et à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

*Nous remercions également tous les membres de jury pour avoir accepté d'évaluer notre travail, et qui nous ont honorés par leurs présences et par le temps consacré pour examiner ce travail.*





# Dédicaces

*Je dédie ce mémoire ;*

*À mes très chers parents*

*Pour leur sacrifice, leur soutien et leurs encouragements.*

*Que vous trouvez dans ces modestes mots le témoignage*

*De ma gratitude et ma sincère appréciation.*

*Puisse Dieu, le très Haut, vous accorder santé, bonheur*

*Et longue vie et faire en sorte que jamais je ne vous déçoive.*

*À mes deux frères : Hassane et Abedslam*

*À mes quatre sœurs : Wahiba, Kenza, Chahinez et Kahina*

*Et mes adorables petites nièces Malak et Eline*

*Pour leurs appuis, leur soutien moral*

*Et leurs encouragements permanents.*

*À toute ma famille, mes amis ainsi qu'à tous*

*Les étudiants de notre promotion.*

*Et à ma binôme Lilia.*

*Tous mes professeurs qui m'ont enseigné depuis ma*

*première année jusqu'à ma*

*dernière année de master.*

*MEKIOUSSA*



# 2023





# Dédicaces

*C'est avec une profonde gratitude et sincère mots que Je dédie ce modeste travail avant tout*

*À mes chers parents la raison de ma réussite et de mon courage, que dieu les protège, qui ont sacrifié leur vie pour ma réussite et pour arriver là, éclairé mon chemin par leurs conseils judicieux je leur souhaite une longue vie pleine de bonheur et de bonne santé.*

*Et j'espère qu'un jour je vais leur rendre un peu de ce qu'ils ont fait pour moi.*

*A ma très chère petite sœur **katia** et mes chers frères **Hadi** et **krimo**, pour leurs encouragements pour mener a bien mon travail.*

*A Mes chers oncles et mes chères tantes en particulier : **Cilia** et **fatima**.*

*A Tous mes cousins et cousines.*

*A Tous mes amis (es) de près et de loin surtout ma copine yasmine.*

*A mes camarades de promotion finance & commerce international.*

*A la personne la plus proche a moi et qui ma bien soutenue .*

*Et a ma chère binôme et celle avec qui j'ai réussi à faire ce travail **Mekioussa**.*

*Et à toute personne qui m'ont soutenue de loin ou de prêt et qui m'ont apporté aide et soutien.*  
*A Tous mes professeurs qui m'ont enseigné depuis ma première année jusqu'à ma dernière année de master.*

*je tiens à remercier le bon Dieu de m'avoir mis sur le chemin du s'avoir et de la réussite.*

**LILIA**



# 2023





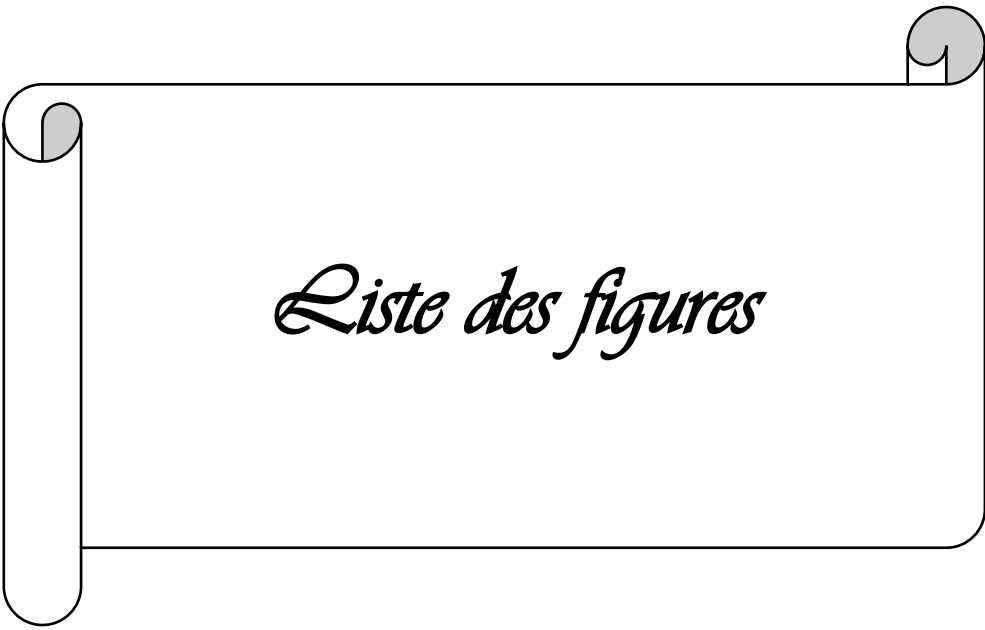
*Liste des abréviations*

## *Liste des abréviations*

<b>A</b>	
<b>A.S.E.A.N</b>	<b>Association des nations de l'Asie du sud-est</b>
<b>C</b>	
<b>CCI</b>	<b>Chambre de commerce international</b>
<b>CEE</b>	<b>Communauté économique</b>
<b>CNUCED</b>	<b>Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement</b>
<b>CMR</b>	<b>Convention des marchandises par route</b>
<b>CMNI</b>	<b>Contrat de transport de marchandises en navigation intérieure</b>
<b>CNRC</b>	<b>Centre National du registre de commerce</b>
<b>CAEM</b>	<b>Conseil d'assistance Economique mutuelle</b>
<b>COMECON</b>	<b>Conseil d'aide économique mutuelle</b>
<b>CEAO</b>	<b>Communauté Economique de l'Afrique de l'ouest</b>
<b>D</b>	
<b>DD</b>	<b>Droits de douane</b>
<b>E</b>	
<b>ENIEM</b>	<b>Entreprise nationale des industries de l'électroménager</b>
<b>F</b>	
<b>FMI</b>	<b>Fonds monétaire international</b>
<b>FAP</b>	<b>Franc Avarie Particulières</b>
<b>G</b>	
<b>GATT</b>	<b>Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce</b>
<b>I</b>	
<b>ISO</b>	<b>Organisation internationale de normalisation</b>
<b>IBAN</b>	<b>International Bank Account Number</b>

## *Liste des abréviations*

<b>ISN</b>	<b>Identification séquentiel Number</b>
<b>IPS</b>	<b>Inspection aux sections</b>
<b>L</b>	
<b>LTA</b>	<b>Lettre de transport aérien</b>
<b>LVI</b>	<b>La lettre de voiture internationale</b>
<b>LCSB</b>	<b>Lettre de crédit stand-by</b>
<b>M</b>	
<b>MADT</b>	<b>Magasins et aires de dépôt temporaire</b>
<b>O</b>	
<b>OMC</b>	<b>Organisation mondial du commerce</b>
<b>OSN</b>	<b>Pour séquentiel Number</b>
<b>OCDE</b>	<b>Organisation de coopération et de développement économiques</b>
<b>R</b>	
<b>RUU</b>	<b>Règles et Usances Uniformes</b>
<b>S</b>	
<b>SWIFT</b>	<b>Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication</b>
<b>SIGAD</b>	<b>Système d'information et de gestion automatisée des douanes</b>
<b>T</b>	
<b>TVA</b>	<b>Taxe sur la Valeur Ajouter</b>
<b>TCO</b>	<b>Tableau comparatif des offres</b>



*Liste des figures*

## Liste des figures

<b>Figure</b>	<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
<b>Figure N°01</b>	Évolution des postes de la balance commerciale.	<i>12</i>
<b>Figure N°02</b>	Exemple de transport maritime.	<i>26</i>
<b>Figure N° 03</b>	Le circuit de dédouanement des marchandises.	<i>66</i>



*Liste des tableaux et schéma*

## *Liste des Tableaux et schémas*

**Tableau 01** : Composition des exportations par groupes de produits.

**Tableau 02** : Composition des importations par groupes de produit.

**Tableau 03** : La présentation des incoterms 2010.

**Tableau 04** : Répartition des incoterms par groupe.

**Tableau 05** : Les avantages et inconvénients du transport maritime.

**Tableau 06** : Les avantages et inconvénients de transport aérien.

**Tableau 07** : Les avantages et inconvénients de transport par route.

**Tableau 08** : Les avantages et inconvénients du transport ferroviaire.

**Tableau 09** : Les avantages et inconvénients de transport fluvial.

**Tableau 10** : Les avantages et les inconvénients du chèque.

**Tableau 11** : Avantages et inconvénients du virement bancaire international.

**Tableau 12** : Avantages et inconvénients de la lettre de change.

---

## **Liste des schémas**

**Schéma 01** : Déroulement d'une remise documentaire.

**Schéma 02** : Degré de sécurité de chaque type du crédit documentaire.

**Schéma 03** : Le crédit documentaire révocable.

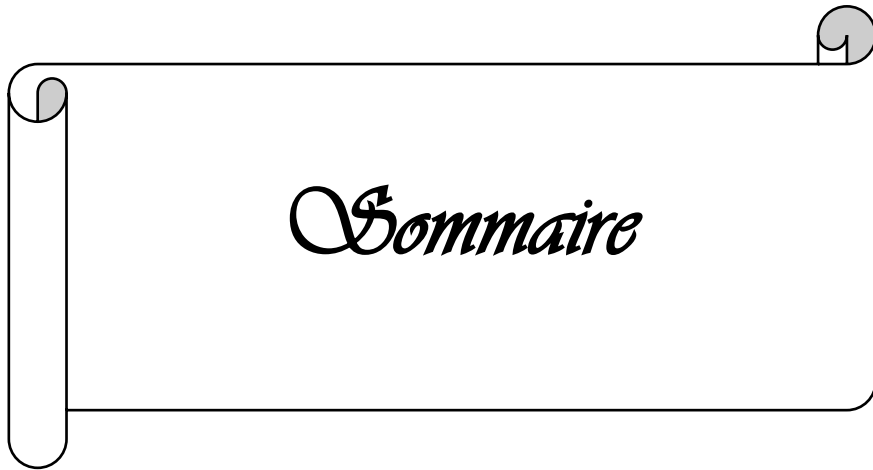
**Schéma 04** : Le crédit documentaire irrévocable.

**Schéma 05** : Le crédit documentaire irrévocable confirmé.

**Schéma 06** : Déroulement du crédit documentaire.

**Schéma 07** : Organigramme général de l'ENIEM.

**Schéma 08** : Organigramme de l'unité froid.



# *Sommaire*

# Sommaire

<b>Introduction général.....</b>	<b>Page 01</b>
<b>Chapitre 01 : Généralités sur le commerce international.....</b>	<b>Page 06</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>Page 06</b>
<b>Section 01 : Présentation du commerce international.....</b>	<b>Page 07</b>
<b>Section 02 : L'organisation des opérations logistiques .....</b>	<b>Page 14</b>
<b>Section 03 : Les techniques de paiement à l'importation et assurance transport.....</b>	<b>Page 31</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>Page 46</b>
<b>Chapitre 02 : La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie.....</b>	<b>Page 47</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>Page 47</b>
<b>Section 01 : Généralité sur la douane.....</b>	<b>Page 48</b>
<b>Section 02 : Les procédures de dédouanement des marchandises importées en Algérie.....</b>	<b>Page 56</b>
<b>Section 03 : Les risques et les garanties liées à une opération d'importation .....</b>	<b>Page 67</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>Page 70</b>
<b>Chapitre 03 : Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid.....</b>	<b>Page 71</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>Page 71</b>
<b>Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil ENIEM.....</b>	<b>Page 72</b>
<b>Section 02 : La procédure de dédouanement au sein de l'ENIEM, unité froid.....</b>	<b>Page 78</b>
<b>Section 03 : Analyse et interprétation des données.....</b>	<b>Page 87</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>Page 92</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>Page 93</b>



*Introduction générale*

# Introduction générale

---

Le commerce international occupe une place importante dans le débat politique et économique qui existe depuis des siècles. Celui-ci, a connu une croissance rapide avec l'apparition de l'école classique au 18<sup>ème</sup> siècle.

L'échange entre les nations est devenu une nécessité car aucune d'entre elles ne peut prétendre satisfaire à ses besoins de façon autonome. L'apparition d'une économie mondiale, l'accroissement de la spécialisation internationale, l'existence des technologies, la force d'accélération de la croissance et la poussée démographique ont favorisé l'essor du commerce international ainsi que l'intégration économique grâce au développement des échanges internationaux et l'ouverture des économies nationales aux marchés mondiaux.

Le commerce international correspond à l'ensemble des flux de marchandises (biens) entre des espaces économiques de nationalités différentes. Au sens large, le commerce international correspond à l'ensemble des flux de marchandises (biens) et de services entre au moins deux pays. Les flux de services sont pris en compte dans la mesure où leur part progresse rapidement dans les échanges internationaux surtout le transport, le tourisme et les services aux entreprises.

Les opérations du commerce international devront choisir le mode et la technique de paiement adéquate, parmi de nombreuses possibilités de plus en plus sophistiquées à sécuriser ces opérations.

Afin d'avoir un bon déroulement des échanges commerciaux, les États mettent en place des mécanismes et des organismes pour mieux gérer et contrôler les transactions, avec une présence d'une multitude de textes juridiques dont des conventions internationales bilatérales et multilatérales, des lois, des ordonnances, des règlements, des décisions...etc. Parmi les institutions qui interviennent dans ces échanges et qui jouent un rôle primordial pour le respect de ces textes juridiques, on trouve la douane Algérienne qui peut être perçue comme une administration qui organise et surveille la perception des droits d'importation et d'exportation des marchandises ; ainsi, elle dispose d'un système de surveillance et de taxation du commerce international. Elle est aussi l'une des principales pourvoyeuses de recettes, or elle est un régulateur de l'économie nationale. Elle lutte contre la fraude et les grands trafics illicites, lutte contre l'immigration clandestine par sa fonction de garde-côtes et gardes-frontières.

## Introduction générale

---

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ouverture des économies aux échanges internationaux s'est accompagnée d'une phase de croissance économique sans précédent, les faits semblent ainsi vérifier les effets positifs quant au bien-être mis en avant par les théoriciens du libre-échange. La croissance des importations, et des exportations mondiales, sur la période 1970-2001, montre que le commerce mondial s'est accru ces dernières décennies beaucoup plus vite que la richesse mondiale. Les échanges se sont donc intensifiés et le degré d'ouverture de commerce de l'économie mondiale a augmenté. Les échanges mondiaux représentent 10% à 12% de la richesse mondiale à la fin des années 60, contre 24% au début des années 2000.

Quant à l'Algérie, l'évolution de son commerce extérieur va de pair avec l'évolution de son économie. Avant l'indépendance, le commerce extérieur sous le régime colonial, était caractérisé par l'exportation des produits agricoles et l'importation des biens d'équipements. Après l'indépendance, l'État détenait le monopole exclusif du commerce extérieur.

Comme la majorité des pays en développement au cours des années 80, l'économie algérienne s'est trouvée face aux problèmes macro-économiques majeurs, ainsi l'écart de revenu s'élargit vis-à-vis de l'Union Européenne, notamment avec la crise des années 90 qui a contribué à aggraver cet écart. Le retour à la paix, ainsi que les réformes économiques engagées (essentiellement la relance économique de 2001) par l'Algérie et le renforcement des institutions et des mécanismes de l'économie de marché, notamment la démonopolisation de commerce extérieur, afin d'intégrer l'Algérie dans l'économie mondiale et de faciliter la constitution d'une Zone de Libre Échange Euro -Méditerranéenne. En outre l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC) se trouve dans sa phase finale. Cette dernière est basée sur la libéralisation des échanges internationaux, ce qui a encouragé les particuliers à investir dans l'import-export afin de contribuer au développement et à l'épanouissement de l'économie nationale.

Cependant, les entreprises algériennes sont amenées à acheter de l'étranger pour diverses raisons : pour la nécessité, vu l'indisponibilité des marchandises sur le territoire national, pour le potentiel de celles-ci à faciliter le processus de production, ou encore pour effectuer une vente en état sans transformation.

# Introduction générale

---

Lorsqu'une marchandise est exportée d'un pays à un autre, le principal souci de l'exportateur ou d'importateur est que la marchandise en question arrive à bon port sans, blocage lié à la réglementation de chaque pays, dans les délais et selon le coût estimé. Toutes les étapes de la livraison constituent la logistique internationale, dépassant largement le domaine du transport international.

Parmi les entreprises algériennes qui recourent à l'importation, nous avons l'ENIEM l'entreprise national des industries de l'électroménager, ayant pour mission d'importer des pièces de l'étranger, l'on doit tenir compte de ces aspects pour une bonne réalisation et gestions de ses opérations d'importations.

## Objectif de la recherche

Notre travail de recherche a pour objectif de décrire les mesures ou les procédures de mise en place d'une opération d'importation au sein de l'entreprise ENIEM.

À partir de ces constats, notre travail de recherche s'interroge sur **les procédures de dédouanement adoptées par les entreprises dans le commerce international notamment lors d'une opération d'importation d'une marchandise et particulièrement à l'ENIEM ?**

Pour pouvoir répondre à notre problématique d'autres questions en découlent :

- Comment gérer correctement ces étapes ?
- Quels sont les différents moyens de paiement utilisés ?
- Comment choisir ses moyens de paiement et évites les risques ?
- Comment assurer la logistique d'une opération d'importation ?

## Méthodologie de recherche

Pour essayer de répondre à notre problématique et confirmer ou infirmer nos hypothèses. Nous avons choisi une méthode **descriptive, analytique** comme une démarche méthodologique. Dans le premier temps nous avons utilisés la méthode **descriptive** en faisant appel à l'étude documentaire à travers les ouvrages, ainsi que les sites internet pour collecter des informations secondaires.

Ensuite, la méthode **analytique** « qualitative » ou nous avons utilisés un guide d'entretien destiné aux responsable du service « TRANSIT » de l'entreprise ENIEM pour collecter des informations qui sont considères comme primaire. Il n'y a pas de rose sans épines, dit-on. Plusieurs obstacles ont été rencontres lors de la collecte des données et la rédaction de ce travail l'accès à certains documents de l'entreprise ENIEM, s'est tout simplement avéré difficile.

Les difficultés d'accès à certaines informations qui sont nécessaire pour le déroulement de notre travail de recherche au niveau de l'entreprise tel que le chiffre d'affaire. La limite de temps qui est souvent un obstacle lors de la réalisation de notre recherche.

## Structure du mémoire

Pour porter des éléments de réponses à notre problématique et aux questions secondaires posées nous avons subdivise notre mémoire en trois chapitres :

**Chapitre 01** : Généralités sur le commerce international

**Chapitre 02** : La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

**Chapitre 03** : Etude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid



*Chapitre 01 : Généralités sur  
le commerce international*

### Introduction

Le commerce international est né pour répondre aux besoins des pays ayant des échanges économiques et commerciaux au-delà des frontières géographiques et aussi en raison de la différence des richesses des leurs développements dans les différents secteurs et domaines.

Devant cette nécessité des échanges internationaux et l'intégration croissante des économies mondiales, aucun pays ne peut donc se permettre de vivre en autarcie.

Les théories du commerce international présentent les échanges commerciaux comme étant une solution pour la notion de développement ; selon l'économiste britannique **ADAM SMITH** l'échange permet alors la satisfaction des besoins en permettant aux individus de se procurer ce qu'ils convoitent sans nécessairement avoir à le produire eux-mêmes.

Nous allons présenter dans ce chapitre les généralités sur le commerce international, dans la première section présentation du commerce international, la deuxième section l'organisation des opérations logistiques ; et on termine ce chapitre par une troisième section sur les techniques de paiement à l'importation et assurance transport à l'international.

**Section 01 : Présentation du commerce international****1 Définition, historique et évaluation du commerce international****1.1 Définition du commerce international****➤ Définition**

Le commerce international, on trouve tout ce qui concerne l'organisation des échanges entre deux ou plusieurs pays. La logistique internationale, les techniques douanières, les solutions de financement (mode de règlement des opérations internationales), la gestion des risques liés à ce type d'échange (risque de change, fiscal, juridique, politique...)

**1.2 Historique de commerce international**

“L'époque moderne du commerce international débute réellement à l'aube du 19<sup>ème</sup> siècle avec la première révolution industrielle, puis s'amplifie avec le percement (l'ouverture) des grandes voies de SUEZ, DE PANAMA et l'organisation de lignes régulières de transport maritime grâce aux grandes compagnies d'armement (compagnie des Indes)”<sup>1</sup>

La révolution industrielle a commencé en Grande - Bretagne, elle a permis d'avoir une production importante sur le plan interne et la recherche de débouchés est source d'approvisionnement des matières premières sur le plan extérieur. C'est ce qui justifie l'organisation du vaste empire colonial britannique. Cette situation a fait que l'Europe occidentale soit le premier pôle du commerce international avec la Grande Bretagne en tête. La Grande Bretagne est devenue pratiquement l'usine du monde, l'industrialisation de ce pays a commencé avec le textile. Les importations comprenaient les produits textiles et métalliques (Fer et acier). Parmi les importations, on note le coton comme produit principal.

La révolution industrielle a été transférée dans les pays suivants : la France, la Belgique, la Hollande, les États unis d'Amérique, le Japon, l'Australie, la RSA. Dans tous ces pays, l'évolution industrielle a produit le même effet (la surproduction) qu'en Grande - Bretagne. Ces pays vont, à leur tour, chercher des débouchés pour leurs produits finis et les sources d'approvisionnement en matières premières. C'est ce qui justifie l'expansion coloniale de l'Europe. L'accroissement du commerce international n'était plus le fait que de l'Angleterre mais aussi le fait d'autres pays comme la France, la Belgique, le Japon, l'Allemagne, les États - unis d'Amérique et le Pays bas. De ce qui précède, les grandes nations de l'époque étaient devenues les fournisseurs de produits finis pour les pays encore sous - développés ou

---

<sup>1</sup> C.BARRET et J. BRIGNON :” Des échanges planétaires : Géographie”; éd. Hâtier, Paris, 1988, p.320

## Chapitre 01: Généralités sur le commerce international

colonisés ; et achetèrent de matières premières de ces pays. La division internationale du travail est donc le fait que dans les relations économiques internationales, le sud a le rôle du fournisseur de matières premières pour le nord, et le nord, celui de fournisseur de produits finis pour le sud. C'est dans le commerce international que la division internationale du travail est beaucoup plus manifeste<sup>2</sup>.

En **1913**, les réseaux du commerce extérieur sont bien simples, bien structurés. L'Europe Occidentale essentiellement la Grande Bretagne, l'Allemagne et la France constituent le pôle de loin le plus important du commerce international. "Ces trois pays avec **37%** dans le commerce mondial en ce qui concerne le mouvement des capitaux à la veille de la guerre de **1914**, ces trois pays détenaient le 3/4 des investissements à l'étranger. L'Angleterre venait en tête avec **41 %** du total suivi de la France et de l'Allemagne. Les importateurs de capitaux sont essentiellement les pays d'Europe en voie de développement (Europe centrale et du sud tsariste). L'Afrique et l'Asie avaient une infime partie. Le sort du **PVD** était presque déjà régi à cette époque-là"<sup>3</sup>. Les pays qui ont bénéficié beaucoup d'investissements, ce sont développés. Les autres sont restés ainsi marginalisés et n'ont pas profité des avantages de ce mouvement de capitaux. Les difficultés actuelles des **PVD** s'inscrivent dans ce concept de **1890-1913**, c'est la période d'expansion et de liberté du commerce et de l'universalité de l'étalon-or sur le plan monétaire. Pendant cette période, il n'y avait pas d'obstacles aux échanges internationaux. Cependant la politique du libre-échange n'était pas pratiquée universellement.

L'Allemagne et les États-Unis d'Amérique protégeaient encore leur industrialisation naissante contre la concurrence anglaise. Au cours de cette période, il n'y avait pas aucune limitation physique comme entrave à la liberté du commerce international, aucune restriction. Quand la liberté du commerce était menacée, le monde d'alors l'imposait par la force, à coup de canon. À cette époque<sup>4</sup>, le monde adhère en fait au système d'étalon-or qui permettait la multilatéralisation des échanges et facilitait l'équilibre réciproque de balances de comptes de nations commerçantes grâce aux mécanismes suivants :

- Convertibilité de monnaie en or.
- Fixité de taux de change.

<sup>2</sup> RAINELLI. Michel : « La nouvelle théorie du commerce international » ; Éditions la découverte & Syros Coll. Approches – Paris – 1997.

<sup>3</sup> Banque mondiale : rapport sur le développement dans le monde, BIRD, Washington, 1987

<sup>4</sup> KRUGMAN Paul. R et OBSTFIELD : « Économie internationale » ; Éditions De Boeck - Bruxelles - 2013.

- Règlement de paiement par le mouvement d'or (les excédents et les déficits commerciaux réglés par le transfert de métal). De **1918-1939**, c'est la période de stagnation et de désintégration.

Quatre facteurs principaux sont à la base de cette crise du commerce mondial :

- 1) La disparition de facteurs d'expansion : cette disparition est due à l'absence d'expansion territoriale du capitalisme, à la montée des États - Unis comme première nation industrielle ; à la fin de la conquête coloniale et au manque d'innovation technique.
- 2) Effets cumulés de la crise de **1929** elle - même.
- 3) La dissociation du système monétaire international.
- 4) Le renforcement du protectionnisme.

Depuis **1945**, le commerce mondial n'a cessé de croître tant en valeur qu'en tonnage ou en volume. Après le triplement des échanges entre **1960** et **1974**, la période actuelle présente une croissance plus faible ponctuée par deux reculs en **1975** et en **1982**. Ce changement est dû aux incertitudes provoquées par la variation de cours du pétrole et des taux de changes et par de problème de l'endettement.

Les produits exportés sont de plus variés : de nouveaux produits apparaissent sur marché mondial comme le manioc ou les composants électroniques. <sup>2</sup>

Le **GATT** différencie les produits minéraux, agricole, manufacturés et les combustibles. Cette distinction permet de comprendre les relations entre des économies de types différents. Depuis **20** ans, la part des produits agricoles, exprimés en valeur, a diminué dans les exportations mondiales, tout comme celle des produits minéraux, alors que les échanges de combustibles ont augmenté. Les biens manufacturés qui ont quadrillé entre **1960** et **1974**, représentent aujourd'hui **70%** du commerce grâce notamment aux biens d'équipement et aux produits électromécaniques. Cette structure des échanges illustre combien la planète est devenue le théâtre d'économies avancées.

La place croissante des invisibles dans les échanges internationaux confirme cette évolution. Regroupant les transports, le tourisme, les services financiers, ils exercent de plus, une grande influence sur le commerce des marchandises en assurant le service après-vente Les échanges de capitaux représentent actuellement 10 fois le volume des échanges de

marchandises. Le tertiaire joue donc un rôle fondamental dans la mondialisation de l'économie, comme il le faut désormais dans les économies nationales.

Certes, les 5 premiers pays exportateurs (États - Unis, RFA, Japon, France, Royaume uni), anciennes puissances commerciales, dominent encore le marché. Mais le faible pourcentage qu'ils représentent, mis à part les États - Unis, montre bien que leur importance relative diminue devant la montée de nouveaux pays. Territoire d'Afrique devenus indépendants, pays exportateurs de pétrole comme l'Arabie Saoudite, **N.P.I.** Comme Taiwan, pays socialistes récemment ouverts à l'extérieur comme la Chine, tous participent aux échanges internationaux.

La nécessité des échanges se fait de plus ressentir. Les plantes exigent des conditions particulières et le sous -sol ne recèle pas pourtant les mêmes richesses en matières premières et en sources d'énergie. De plus, les États - Unis ont en partie renoncé à certaines activités industrielles comme le textile, la petite mécanique ou les constructions navales. La division internationale du travail et le rôle des multinationales expliquent donc la structure et la croissance des échanges. Les progrès des transports et le changement des politiques économiques ont renforcé cette évolution.

La volonté libre - échangiste défaillante s'exprime à la fin de la seconde guerre mondiale dans les pays victorieux qui veulent ainsi renouer avec la "prospérité des années **1920**. L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le **GATT**, conclu en **1947**, fut l'une des causes du développement des échanges. Cependant la libéralisation totale des échanges n'est pas acquise. Elle est toujours en devenir, nécessitant des négociations multilatérales souvent houleuses appelées **ROUND** depuis les années **1960** : Kennedy Round en **1967**, TOKYO Round en **1973 -1979** et URUGUAY ROUND de **1986** à **1992**. La crise des années **1970** ne fait qu'accroître les difficultés. La concurrence est de plus en plus sévère, plaçant certains pays devant des problèmes sociaux et financiers tels que la tendance protectionniste s'affirme de nouveau. On dénonce des pratiques déloyales, on met en avant des raisons de sécurité et de défense, on multiplie les obstacles non tarifaires, on signe des accords bilatéraux d'auto - limitation. Les déclarations libre échangistes et les mesures protectionnistes se succèdent ; la guerre économique prévaut.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> C.BARRET, et J.BRIGNON « **Les échanges planétaires** », Géographie, édition Hâtier, paris 1988, page 320

L'organisation des échanges, mise en place à la fin des années **1940**, a fait prévaloir un commerce multinational avec la création de structures internationales comme l'**O.C.D.E.**, la **C.N.U .C.E.D.** et le **GATT**. Depuis des ententes régionales se sont constituées notamment en Europe. Le **C.A.E.M** ou **COMECON** (Conseil d'Assistance Économique Mutuelle) a organisé une division internationale du travail dans l'Europe de l'Est, créant des échanges entre les républiques populaires mais surtout entre celles-ci et l'**URSS**. La **CEE**, qui a déjà réalisé le marché commun, songe encore au grand marché. C'est un modèle pour les pays du tiers monde qui voient dans une telle organisation un moyen d'améliorer leur situation économique.

La **C.E.A.O.** en, l'**A.L.A.D.I.** en Amérique latine ou l'**A.S.E.A.N.** dans l'Asie du Sud – Est veulent stimuler les échanges intra -continentaux, intra - régionaux et peuvent dans l'avenir modifier les relations internationales.

Le commerce mondial semble ainsi s'organiser autour de grands ensembles géographiques tandis que le bilatéralisme menace le multilatéralisme. A un autre niveau, le rôle intégrateur du **FMI** où de la banque mondiale peut être mentionné : dispensateurs de crédits "conditionnés", ils disposent ainsi de moyens de pressions Pour peser sur des politiques économiques et même sur les politiques sociales ou sur la nature du régime politique des nations.

### **1.3 L'évolution du commerce international**

La satisfaction des besoins de l'individu joue un rôle important dans la motivation. Autrement dit, la motivation d'un individu vient de son désir de satisfaire un besoin. Les besoins sont illimités en nombre. En effet, le développement économique et technique faisant apparaître de nouveaux besoins, ils se diversifient donc sans cesse. La fonction d'achat est administrative avec une unique mission la passation des commandes, a beaucoup évolué ces dernières décennies et revêt maintenant une importance particulière au sein de l'entreprise.

## **2 La croissance des échanges internationaux**

Une très forte progression Malgré des tendances ponctuelles au protectionnisme dans les pays accomplissant leur révolution industrielle, le commerce mondial n'a pas cessé de se développer depuis le début du **XIXe siècle** à un rythme supérieur à la croissance de la production.

Ce phénomène s'est fortement accentué depuis **1945**. Il s'est traduit par une interdépendance

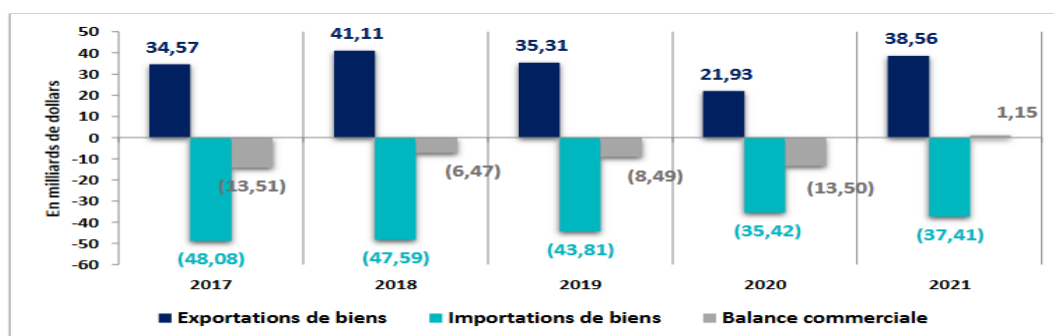
croissante entre les nations que l'on peut mesurer par le taux d'ouverture (rapport des exportations au PIB multiplié par 100) et le taux de dépendance (rapport des importations au PIB multiplié par 100).

## 3 Les opérations liées au commerce extérieur en Algérie

### 3.1 Les statistiques durant l'année 2021

En 2021 et en dépit de la hausse des importations, la remontée des prix des hydrocarbures conjugués à celle des quantités exportées s'est traduite par un excédent du solde de la balance commerciale et une contraction du déficit du compte courant de la balance des paiements.

En 2021, les déficits cumulés de la balance des services, de la balance des revenus primaires et de celle du compte de capital ont engendré le déficit de la balance courante et de capital qui s'est, notablement contracté, en passant de **18,68** milliards de dollars en 2020 à **4,64** milliards de dollars en 2021. Cette évolution est attribuable, essentiellement, à l'amélioration du solde de la balance commerciale, passant d'un déficit de **13,50** milliards de dollars en 2020 à un excédent de **1,15** milliard de dollars en 2021.



**Figure 01: Évolution des postes comptable de la balance commerciale ( 2017/2021)<sup>6</sup>**

**Source :** Rapport annuel sur la situation économique et monétaire de l'Algérie. [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz) (Banque d'Algérie). Edition, juin 2022.

#### 3.1.1 Les exportations

Les exportations globales ont marqué un repli de **38.557** millions de dollars.

<sup>6</sup> [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz) ( Banque d'Algérie ). Edition, juin 2022.

## Chapitre 01: Généralités sur le commerce international

En effet les exportations d'hydrocarbures, qui constituent **34.058** milliards de dollars du total des exports, **4.500** milliards de dollars des hors hydrocarbures.

**Tableau 01 : Composition des exportations par groupes de produits<sup>7</sup>**

		Valeurs en millions de dollars				
		2020		2021		Evolution en %
		Valeur	Part	Valeur	Part	
<b>Hydrocarbures</b>	<b>Energie</b>	<b>20 016</b>	<b>91,29%</b>	<b>34 058</b>	<b>88,33%</b>	<b>70,16%</b>
<b>Hors hydrocarbures</b>		<b>1 909</b>	<b>8,71%</b>	<b>4 500</b>	<b>11,67%</b>	<b>135,67%</b>
	Produits semi-finis	1 287	67,40%	3 490	77,56%	171,20%
	Alimentation	437	22,90%	576	12,81%	31,82%
	Matières premières	71	3,70%	182	4,04%	157,30%
	Equipements industriels	77	4,03%	171	3,80%	122,22%
	Biens de consommation non alimentaires	37	1,94%	79	1,76%	112,74%
	Equipements agricoles	0,3	0,03%	1	0,03%	210,44%
<b>Total biens</b>		<b>21 925</b>		<b>38 558</b>		<b>75,86%</b>

Source : Direction de la Balance des paiements (Banque d'Algérie)

### 3.1.2 Les importations

Les importations, qui constituent **37.405** millions de dollars.

Leur répartition par Groupes d'Utilisation fait ressortir ce qui suit :

- Des hausses de l'ordre de **247** millions de dollars pour les biens d'équipements agricoles, **9158** millions de dollars pour les biens d'équipements industriels, produits semi-finis **7313** millions de dollars, et les biens de consommation non alimentaires **6498** millions de dollars.
- **513** millions de dollars pour les énergies, et **8877** millions des dollars alimentaires.<sup>8</sup>

**Tableau 02 : Composition des importations par groupes de produits**

		Valeurs en millions de dollars				
		2020		2021		Evolution en %
		Valeur	Part	Valeur	Part	
<b>Hydrocarbures</b>	<b>Energie</b>	<b>890</b>	<b>2,51%</b>	<b>513</b>	<b>1,37%</b>	<b>-42,36%</b>
<b>Hors hydrocarbures</b>		<b>34 531</b>	<b>97,49%</b>	<b>36 892</b>	<b>98,63%</b>	<b>6,84%</b>
	Produits semi-finis	7 614	21,50%	7 313	19,55%	-3,96%
	Alimentation	7 723	21,80%	8 877	23,73%	14,94%
	Matières premières	2 199	6,21%	3 401	9,09%	54,65%
	Equipements industriels	8 697	24,55%	9 158	24,48%	5,30%
	Biens de consommation non alimentaires	6 575	17,71%	6 498	17,37%	16,52%
	Equipements agricoles	198	0,56%	247	0,66%	25,05%
	Autres	2 523	7,12%	1 398	3,74%	-44,59%
<b>Total biens</b>		<b>35 421</b>		<b>37 405</b>		<b>5,60%</b>

Source : Direction de la Balance des paiements (Banque d'Algérie)

<sup>7</sup> Rapport annuel 2021 sur l'évolution économique et monétaire en Algérie, juin 2022

<sup>8</sup> Données chiffrées obtenues auprès de la banque d'Algérie.

## Section 02 : L'organisation des opérations logistiques

### 1 Processus applicable aux achats internationaux<sup>9</sup>

#### 1.1 Expression et définition des besoins

Pour que le bien ou le service acheté reprenne aux attentes et objectifs fixés, il est indispensable de bien définir son besoin avant de passer la commande. Cette étape détermine le bon déroulement de la procédure d'achat.

Les risques encourus si le besoin est mal défini sont nombreux. Les achats réalisés risquent de ne pas répondre aux attentes, des contentieux peuvent surgir et les achats deviennent excessivement coûteux par rapport à leur valeur ajoutée.

Pour une meilleure définition des besoins, les points suivants doivent être pris en considération :

- Anticiper ses besoins, les achats importants doivent être envisagés dès la prévision budgétaires.
- Définir le besoin en termes de fonctions à remplir et de résultats à obtenir.
- Retenir parmi les solutions existantes celle qui présente la meilleure rentabilité.
- Cerner les principales caractéristiques du besoin d'achat.
- Impliquer, parfois, les fournisseurs potentiels dans la définition du besoin.
- Exprimer le besoin de manière à ce que la concurrence soit possible.
- Formaliser le besoin sous forme de demande d'achat validée par les personnes habilitées. Il peut déboucher, pour les achats complexes, sur l'élaboration d'un cahier de charge.

#### 1.2 La prospection du marché

L'environnement socio-économique de l'entreprise se compose de différents acteurs susceptibles d'influencer la situation interne ainsi que la position de marché de l'entreprise par leurs décisions et leurs actions. Les entreprises cherchent à renforcer, ainsi leur position notamment face à la mobilité de la concurrence, par un comportement proactif et non plus réactif. Il s'agit d'anticiper les comportements et nouvelles tendances des acteurs externes en interaction avec l'entreprise (de consommation, technologiques, commerciales, de mobilité stratégique des fournisseurs, des concurrents...)<sup>10</sup>. Le fait d'avoir connaissance de ces éléments le plus tôt possible leur permettra de créer leur avenir plutôt de le subir.

<sup>9</sup>Document interne de l'ENIEM, "procédure des achats matières et fournitures".

<sup>10</sup> SIMON Yves : « Encyclopédie des marchés financiers » ; Economica – Paris -1997 – 2 tomes.

L'analyse de marché consiste à identifier tous les fournisseurs susceptibles de fournir la prestation, les fournisseurs potentiels et les rapports de force au sein du marché.

### 1.3 Consultation des fournisseurs

La consultation des fournisseurs est l'étape de l'achat au cours de laquelle les besoins à satisfaire sont portés à la connaissance de plusieurs fournisseurs potentiels et des propositions chiffrées sont recueillies de leur part.

L'intérêt d'une consultation réside dans la possibilité de comparer. Le but de toute consultation est de sélectionner les entreprises les plus compétentes et le plus compétitif tant sur le plan technique que financier pour répondre au besoin exprimé.

La consultation simplifiée est une simple demande de prix sur un produit ou un service donné. Elle est généralement utilisée pour les achats de faible montant et souvent avec des fournisseurs référencés.

Pour les consultations menées dans le cadre de la concurrence, il est nécessaire d'établir un dossier de consultation qu'on mettra à la disposition de tous les fournisseurs (cas de l'appel d'offre) ou qu'on remettra à quelques fournisseurs dans la liste est arrêtée en fonction de certains critères.

### 1.4 Eude des offres, négociations et choix des fournisseurs

#### 1.4.1 Eudes des offres

Au moment de l'analyse des offres, le risque encouru par le client se situe moins sur le prix que le niveau de prestation proposé et la garantie que les prestations promises seront effectuées. Aussi faut-il mesurer le rapport risque-qualité/prix, par l'évaluation de l'offre financière, la pérennité de l'entreprise partenaire, la qualité du service qui sera rendu et la capacité du fournisseur à évoluer avec le client.

Les critères de compétitivité de l'offre permettent de positionner les fournisseurs en fonction de la structure de l'offre tarifaire proposée ou/et de l'économie prévisionnelle.

Les critères de santé financière du fournisseur déterminent la capacité du fournisseur à tenir sa promesse sur le moyen et long terme. La presse.

Les critères de qualité du produit ou du service permettent de mesurer a priori la qualité présumée de la prestation par la vérification des éléments suivants :

- La certification **ISO** (normes internationales de certification/labellisation/certification).
- Les moyens de sécurisation du risque qualité (moyens déployés, nombre de machines, degré de qualification du personnel...).

- La visite des installations ou rencontre avec le fournisseur.
- Ces critères d'évaluation doivent être en priorité recensés et ordonnés avec des notes et des coefficients de pondération attribués fonction de leur importance. La notation multicritère, véritable outil d'aide à la décision, est à utiliser pour le choix du fournisseur.

### 1.4.2 Négociation avec les fournisseurs

Après examen des offres reçus, des négociations peuvent être entamées avec les entreprises dans les offres semblent les plus intéressantes.

Pour mener à bien une négociation, les points suivants doivent être pris en considération :

- Déterminer un prix objectif ou une fourchette de prix acceptables.
- Traiter les affaires au mieux disant, qui n'est pas forcément le moins disant (le plus bas prix).
- Connaître la structure des coûts correspondant au produit acheté (décomposition des prix).
- Intéresser les fournisseurs potentiels en faisant jouer l'effet de volume.
- Opter, le plus souvent possible, pour les produits standards afin d'éviter les coûts liés aux spécificités.

Une bonne négociation est celle où :

- Les besoins intérêts de tous sont pris compte, la relation gagnant/gagnant est privilégiée.
- Le consensus est recherché.
- Chacune des deux parties possède des objectifs réalistes clairement définis et des solutions de repli.
- Les deux parties ne se sous estiment pas.

La mise en concurrence et les négociations ont pour le but d'obtenir les meilleures offres aux meilleurs prix. Il est, toutefois, nécessaire d'établir des relations de partenariat et de confiance avec les fournisseurs. Cette confiance ne doit exclure, sous aucun prétexte, l'existence de contrats ou sont consignés tous les accords, les obligations et les droits des deux parties.

## 1.5 Contrat

### 1.5.1 Définition d'un contrat

Le contrat permet aux deux parties de délimiter leurs responsabilités et de définir leurs droits et obligations par la maîtrise de la transaction sous ses différents aspects : juridique, techniques, commerciales et financier. Aussi, l'acheteur doit-il prêter une attention toute

particulière à l'élaboration d'un tel contrat. Il n'existe pas de modèle de contrat immuable que l'on pourrait appliquer à toutes les situations. Chaque achat est un cas particulier ayant des spécificités auxquelles il convient d'adapter un contrat qu'il lui est propre.

Ainsi, en fonction de la nature et du montant de l'achat, le contrat élaborer avec le fournisseur, est, selon les cas :

- Soit un bon de commande.
- Soit un contrat rédigé par le fournisseur.
- Soit un marché ferme.
- Soit un marché cadre à commandes ouvertes.

Nous allons traiter. Dans les paragraphes qui suivent, ces différents types de contrat.

## **1.5.2 Types de contrat**

### **1.5.2.1 Bon de commande**

Un bon de commande est destiné aux achats simples, de montant limité prévoyant généralement une livraison et une facturation unique. Ce mode d'achat ne dispense toutefois pas d'effectuer une mise en concurrence des fournisseurs. C'est la forme d'achat la plus simple qui prévoit une protection juridique très limitée.

### **1.5.2.2 Contrat fournisseur**

Le contrat fournisseur est particulièrement adapté à des prestations exécutées sur plusieurs mois, voire plusieurs années (exemple : abonnements, entretien, maintenance) donnant lieu à une facturation périodique, mais dont la nature relativement simple ne justifie pas de recourir aux clauses détaillées d'un marché. Ces contrats sont généralement rédigés par le fournisseur et sont signés par une personne habilitée de l'entreprise qui doit se montrer très vigilante.

## **1.6 Réception**

La bonne fin de tout contrat doit être formalisée par un document de réception (bon de livraison, procès-verbal), signé par une personne habilitée de l'entreprise. Le document de réception formalise l'acceptation (ou non) des biens et services fournis. Il est en générale le point de départ des délais de garantie.

La réception de marchandises ou de bien passe par les étapes suivantes :

- Prise en charge : transfère de risques, de propriétés.
- Réception quantitative : validation de la conformité de la quantité réceptionnée avec le bon de livraison et la commande.

- Réception qualitative : validation de la conformité du produit avec sa définition (référence, norme...).

### 1.7 Certification des factures

La certification des factures d'achats est effectuée par une personne habilitée de l'entreprise. Elle consiste à s'assurer de la cohérence entre le contenu de la commande, de la livraison et de-là facturation.

Toute divergence de nature, de qualité ou de prix entre ce qui été commandé, livré et ce qui est facturé doit être détectée lors de la certification et faire l'objet d'une demande d'avoir ou de facture complémentaire auprès du fournisseur. La certification permet de déclencher le règlement des factures.

### 1.8 Paiement

Le règlement des factures se fait dans les délais et avec le mode convenu entre l'acheteur et le vendeur (importateur, exportateur) et la perception qu'ils ont du degré de risque lié à cette transaction. La finalité des modalités de paiement est de réaliser un équilibre entre les obligations du vendeur et celles de l'acheteur en conciliant entre impératifs de sécurité pour les deux parties : assurer au vendeur le recouvrement de sa créance et à l'acheteur la réception d'une marchandise conforme à celle commandée. Le moyen de paiement est une forme de communication utilisée pour faire acheminer matériellement les fonds en faveur du bénéficiaire. Le choix de son utilisation repose essentiellement sur l'importance du montant de la transaction, de la sécurité qu'il procure et sur la rapidité son exécution.

## 2 Le recours aux prestataires extérieurs

Bien que les transporteurs se soient dotés de services commerciaux capables de gérer les relations avec les chargeurs, la complexité des opérations logistiques et l'évolution des besoins en matière de logistique globale rendent indispensable le recours à des intermédiaires.

### 2.1 Les différents prestataires

Les différents prestataires du transport international souvent désignés sous le terme général de « transitaires », ils représentent en fait une grande diversité de savoir-faire et de statut juridique. Spécialisés par mode de transport, ou par destination géographique ou par leur type de prestation (**exemple** : messagerie express, fret sous température contrôlée ...), ils sont soit « mandataires » soit « commissionnaires ».

### 2.1.1 Le mandataire

Est un agent de liaison entre deux modes de transport, il agit sur les instructions de son client non obstat le devoir de conseil en matière de stockage, réexpédition ou dédouanement de la marchandise.

### 2.1.2 Commissionnaire en douane

Personne physique ou morale qui agit en tant que mandataire ou en son nom propre il effectue, pour le compte des opérateurs, les fournisseurs de dédouanement de la marchandise. Il est tenu d'un devoir de conseil. À l'importation il peut faire l'avance des droits et taxes dus par la marchandise. Il doit être agréé par la douane, et répondre aux conditions d'exercice de la profession. Cette activité peut être exercée seule ou en plus de celle de mandataire ou de commissionnaire.

## 3. Les incoterms

### 3.1 Définition des incoterms

Les incoterms c'est l'ensemble des règles internationales élaborées par la **CCI** en **1936** pour définir les obligations et les responsabilités de vendeur et de l'acheteur lors d'une transaction

Internationale. Il s'agit donc de déterminer d'une manière très précise qui supporte ces risques et ces frais, de connaître très exactement à partir de quel point les risques sont en cours par chacun des parties.

“ En **2010**, la **CCI** a modifié les incoterm définir en **2000**, pour adapter ces outils commerciaux aux nouvelles réalités de l'économie globalisée et informatisée ainsi qu'aux l'évaluation du transport et de logistique. La nouvelle version présente onze règles, contre treize au paravent : Deux nouvelles sont apparues ; **DAT** et **DAP**, la première a remplacé **DEQ** et la seconde a remplacé **DAF**, **DES** et **DDU**”.<sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> [www.lemoci.com](http://www.lemoci.com)

Tableau N° 03 : la présentation des incoterms 2010<sup>12</sup>

Incoterms	Signification en Anglais	Signification en Français
EXW	EX Works	A l'usine
FCA	Free Carrier	Franco transporteur
FAS	Free Alongside Ship	Franco le long du navire
FOB	Free On Board	Franco à bord
CFR	Cost and Freight	Coût et fret
CIF	Cost, Insurance, Freight	Coût, assurance, fret
CPT	Carriagepaid to	Post payé jusqu'à
CIP	Carriage Insurance Paid	Post paye assurance comprise jusqu'à
DAT	Carriage Insurance Paid	Rendu au terminal
DAP	Delivered. place	Rendu au lieu de destination
DDP	Delivred duty Paid	Rendu droit acquittes

Source : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a10836-incoterms-pour-une-meilleure-performance>.

### 3.2 La classification des incoterms

Les incoterms sont classés en fonction du risque, le mode de transport et de la famille.

#### 3.2.1 La Classification selon fonction du risque

On distingue les incoterms de vente au départ et ceux de vente à l'arrivé

##### ➤ Les incoterms de vent à l'arrivé

Dans les incoterms de vente à l'arrivé, l'acheteur qui supporte les charges et les risques liées au transport de marchandise. C'est le cas des incoterms du groupe D.

##### Les incoterms de vente au départ

➤ Les incoterms de vente au départ, le vendeur qui supporte les charges et les risques liés au transport de marchandise. C'est le cas des incoterms du groupe E, F et C.

<sup>12</sup> <http://www.douane.gouv.fr/articles/a10836-incoterms-pour-une-meilleure-performance>.

### 3.2.2 Classification en fonction des modes de transport

Les Incoterms sont désormais classés en deux familles :

- La première concerne tout mode de transport qui comprend : FCA, CPT, CIP, EXW, DAP, DDP, DAT
- La deuxième concerne les transports Maritimes et fluviaux qui comprennent : FAS, FOB, CFR, CIF.<sup>13</sup>

### 3.2.3 La classification par famille

La CCI regroupe les incoterms en quatre groupes, suivant le degré de responsabilité de vendeur dans la prise en charge des coûts et les risques.

**Tableaux N° 04** : la répartition des incoterms par groupe<sup>14</sup>

Famille	Incoterms	Signification
<b>Groupe « E »</b>	EXW	Le vendeur ne prend aucune responsabilité à sa charge sauf l'emballage export
<b>Groupe « F »</b>	FCA, FAS, FOB	Le vendeur n'assume ni les frais de transport, ni les risques. Le vendeur remet la marchandise à un transporteur situé dans son pays et désigné par l'acheteur
<b>Groupe « C »</b>	CFR, CIF, CPT, CIP	Le vendeur assume le préacheminement et du transport, mais n'assume pas les risques que court la marchandise durant le transport international
<b>Groupe « D »</b>	DAT, DDP, DAP	Le vendeur assume les risques et les frais liés au transport jusqu'au point convenu.

**Source** : Madeleine NGUYEN-THE, « importer », 2ème édition, édition d'organisation, paris, 2005, P 48

<sup>13</sup> <http://www.douane.gouv.fr/articles/a10836-incoterms-pour-une-meilleure-performance>, consulté le 21/07/2018

<sup>14</sup> Madeleine NGUYEN-THE, « importer », 2ème édition, édition d'organisation, paris, 2005, P 48

**3.3 Avantage des incoterms**

Dans le cadre d'un contrat international, les incoterms définissent les obligations réciproques du vendeur et de l'acheteur au regard des risques, des frais et des documents. Ils permettent de déterminer le risque et des frais, mais pas de transfert de propriété.

Ils représentent un langage commun à la disposition de commerçants de langue et de pratiques différentes, auquel se réfèrent le contrat de vente pour préciser les points de transfert des frais et de risque et lister les documents qui font à fournir par le vendeur et acheteur.

Leur utilisation contribue à réduire les malentendus et les risques de conflits entre vendeurs et l'acheteur. La référence aux incoterms n'est pas obligatoire.

En conséquence, dans ou l'on souhaite y faire référence, il conviendra de le préciser clairement dans le contrat de vente.

En effet, les incoterms ne définissent pas le transfert de propriété, le droit applicable au contrat, la juridiction compétence en cas de litige et de force majeure, tout point à préciser dans le contrat de vente entre les parties.<sup>15</sup>

**3.4 Précaution à prendre dans l'utilisation des incoterms**

- Bien connaître la signification des incoterms et leur sigle.
- L'usage des incoterms est facultatif (aucun texte de loi ne les rend obligatoires). Pour s'en prévaloir, les parties doivent clairement y faire référence dans le contrat de vente en mentionnant le lieu convenu CIF Alger.
- Faire suivre le signe utilisé du lieu référence (port, frontière, etc. ...) exemple : FOB doit toujours être suivi du port choisi. DAF doit toujours suivi de la frontière concernée.
- Tenir compte du mode de transport. Tous les incoterms ne sont utilisables pour tous les modes de transport. Exemple pour une expédition terrestre, le signe FOB est irrecevable.
- L'incoterm ne règle pas le problème du transfert de propriété de la marchandise, mais uniquement le transfert des risques et des frais entre acheteur et vendeur. Le transfert de propriété est régi par des règles juridiques (contrat).
- Dans le cas d'achat départ, il est logique pour le client de vérifier que l'assurance transport a été bien souscrite par le fournisseur s'il s'agit d'une obligation requise par

---

<sup>15</sup> Document interne ENIEM

l'incoterm (seuls les incoterms faisant mention d'une assurance impliquent la souscription de celle-ci !) soit le contrat commercial.

### 3.5 LES DEUX NOUVEAUX TERMES 2010

- **DAT ou Delivred At Terminal (Rendu au terminal, terminal de destination convenu)** Ce terme remplace le terme **DEQ**.

Outre le transport principal, le vendeur organise et paie le déchargement de la marchandise au pont de destination et son acheminement jusqu'au terminal convenu. Le transfert de risque est effectif lorsque la marchandise a été mise à la disposition de l'acheteur au terminal convenu. L'acheteur effectue les formalités d'importation et acquitte les droits et taxes dus en raison de l'importation.

- **DAP ou Delivred At Place (Rendu au Lieu de destination convenu)** Ce terme remplace les termes **DAF, DES et DDU**.

Le vendeur prend en charge le transport des marchandises jusqu'au point de livraison convenu, donc il assume les coûts et les risques jusqu'à ce point. Les marchandises sont mises à disposition de l'acheteur à destination sur le moyen de transport, dans être déchargées. L'acheteur organise le déchargement, effectue les formalités d'importation et acquitte les droits et taxes dus en raison de l'importation.

## 4. Le transport international de marchandises

“Le transport international est un système logistique constitué de nombreux intermédiaires, répond à très nombreux contraintes et règles, mis en œuvre ou interrelation plusieurs intervenus. Aussi que d'énormes moyens de stockage, de distribution et de dédouanement”<sup>16</sup>

### 4.1 Définition du contrat de transport

« *Le contrat de transport est une convention par laquelle un transporteur professionnel s'engage à assurer le déplacement de la marchandise selon un code de location déterminé et moyennant un prix spécifique* »<sup>17</sup>.

Dans le contrat de transport, il y a trois intervenants :

- **L'expéditeur ou le chargeur** : le chargeur est l'expéditeur de la marchandise.
- **Le transporteur** : celui qui transporte la marchandise.
- **Le destinataire** : c'est celui qui reçoit la marchandise qui a été remise par le transporteur.

<sup>16</sup> S. OUALIKENE, cours gestion des opérations de commerce international, transport international, 1er année master 1, UMMTO, année 2016.

<sup>17</sup> Belloti. J, « le transport international de marchandises », édition Vuibert, paris, 1992, page 41

## 4.2 Le choix d'un mode de transport

Le choix du mode de transport dépend de plusieurs éléments :

- ✓ Le poids des marchandises.
- ✓ Le volume des marchandises
- ✓ La distance à parcourir.
- ✓ Les délais de livraison.

**4.3 Les différents modes de transport :** Six modes de transport s'offrent aux exportateurs et aux importateurs.

### 4.3.1 Le transport maritime

#### 4.3.1.1 Définition

Le transport maritime est le premier mode de transport à l'international. C'est un mode de transport qui est adapté à la fois pour l'acheminement de marchandises en grande masse sur de longues distances. Le transport maritime est, ainsi, le mode le plus important pour le transport de marchandises.<sup>18</sup>

#### 4.3.1.2 Les opérateurs

- **Le propriétaire du navire (fréteur) :** le navire peut être la propriété seule personne, physique ou morale.
- **L'armateur :** celui qui équipe un navire et recrute l'équipage qu'il en soit propriétaire ou non.
- **L'affréteur :** celui qui réserve l'utilisation d'un navire ou les capacités en tout ou partie.

#### 4.3.1.3 Le contrat et la documentation

En transport maritime, il existe deux catégories de contrat :

- **Contrat de transport sur les lignes régulières :** c'est un contrat de transport établi entre le chargeur qui s'engage à payer un tarif déterminé et le transporteur qui va acheminer une marchandise déterminée d'un port à un autre.

---

<sup>18</sup> Information personnel.

- **Le contrat d'affrètement** : les contractants (amateur et affréteur) conviennent librement de la location d'un navire soit pour une période donnée (affrètement à temps), soit pour une expédition donnée (affrètement au voyage).

**Document utilisé est le connaissement maritime** : constitue le document essentiel de transport maritime. C'est un document officiel émis par la compagnie maritime ou son agent ainsi que c'est un titre de propriété, dans les 24h suivant l'embarquement. Authentifié par le capitaine ou son agent, il établit la preuve qu'il y a effectivement un contrat de transport. On constate la prise en charge de la marchandise, sa mise à bord par le transporteur et l'engagement de ce dernier de livrer la marchandise contre la remise du connaissement.

*« Le connaissement maritime est un titre de propriété envers le transporteur, il est négociable ; un original de ce titre signé par la compagnie sera demandée au port de destination pour retirer les marchandises embarquées »<sup>19</sup>.*

### 4.3.1.4 Les avantages et inconvénients du transport maritime

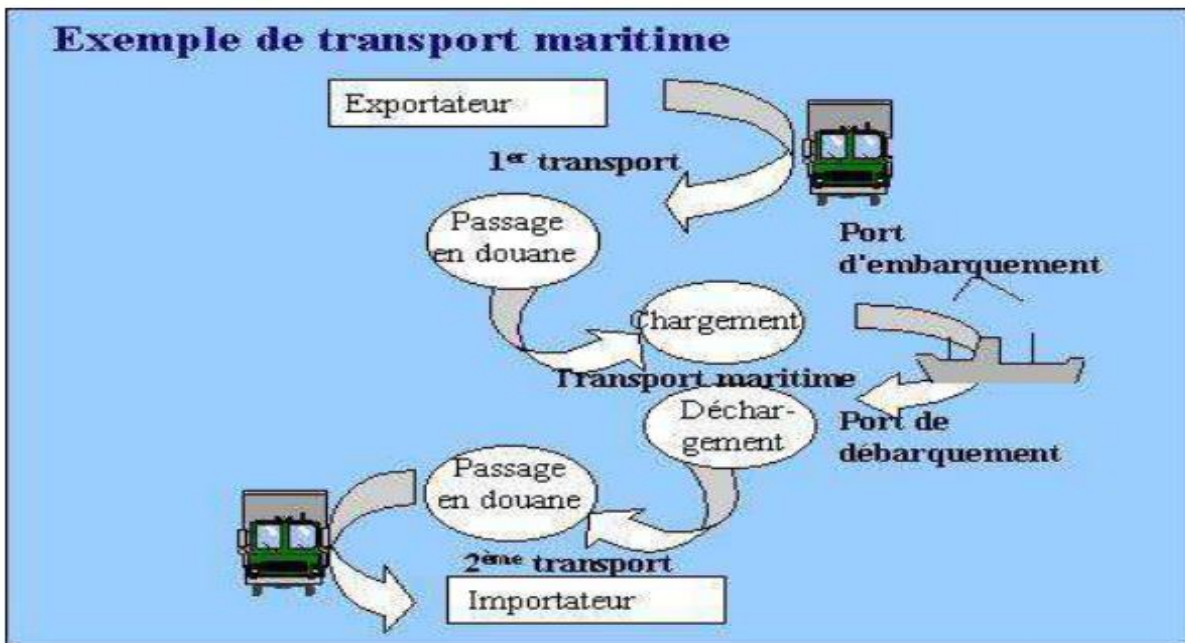
**Tableau N°05** : Les avantages et inconvénients du transport maritime

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est le mode de transport le mieux adapté aux produits lourds ou volumineux.</li> <li>- Il existe de nombreuses catégories de mode de navires, conçus selon la marchandise à transporter.</li> <li>- l'utilisation du conteneur (l'emballage), qui constitue une unité de chargement, permet de réduire de coût de manutention et le risque de dommage que pourrait causer une rupture de charge.</li> <li>- On a possibilité de stocker la marchandise à même les installations portuaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le délai de livraison très long.</li> <li>- certain lignes maritimes ne font pas le transport par conteneur.</li> <li>- le coût de l'emballage et assurance est généralement plus élevé que celui des autres modes de transport.</li> <li>- Encombrement portuaire dans certaines zones.</li> </ul>

**Source** : Jammal NAJI, « commerce international : théorie, techniques et applications », édition ERPI, Québec, 2005, P 268

<sup>19</sup> MONOD Didier-Pierre, « Moyens et techniques de paiements internationaux », Ed ESKA, Paris, 2002, P 226

Figure N° 02 : Exemple de transport maritime



## 4.3.2 Le transport aérien

### 4.3.2.1 Définition

Le transport aérien international est un moyen de transport en extension dans le cadre d'une offre de plus en plus concurrentielle grâce à sa sécurité, sa fiabilité et surtout sa rapidité.

### 4.3.2.2 La documentation

Le document qui atteste le contrat de transport aérien est **la lettre de transport aérien (LTA)**, qui est établi par la compagnie aérienne ou un agent agréé par la direction des douanes. La LTA constitue à la fois la preuve du contrat, la preuve de prise en charge et la justification du contrat. C'est un document non négociable. L'expédition est effective une fois que le contrat est rempli.<sup>20</sup>

### 4.3.2.3 Les avantages et inconvénients de transport aérien

**Tableau N°06** : Les avantages et inconvénients de transport aérien

<sup>20</sup>Jammal NAJI, op-cit, P 280

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mode de transport le plus rapide sur de longues distances</li> <li>- Un moyen régulier et fiable.</li> <li>- La réduction des frais financiers (les frais de stockage et l'assurance)</li> <li>- Les zones géographiques des servies sont très nombreuses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le coût est très élevé</li> <li>- La valeur ajoutée de la marchandise peut augmenter</li> <li>- La capacité de charge est très limitée</li> <li>- Le transport aérien de certains produits dangereux est interdit.</li> </ul>

**Source :** Jammal NAJI, « commerce international : théorie, techniques et applications », édition ERPI, Québec, 2005, P 279

### 4.3.3 Le transport routier

#### 4.3.3.1 Définition

*« Le transport par route est très utilisé dans les pays équipés d'un bon réseau routier, il permet de réaliser des expéditions en porte à porte et constitue souvent la prestation complémentaire indispensable des autres moyens de transport. Le transport routier est adapté aux distances et tonnages moyens».*<sup>21</sup>

#### 4.3.3.2 La documentation

**La lettre de voiture internationale** est le document essentiel en transport international de marchandise par route, c'est quelque sorte la preuve du contrat de transport. La lettre de voiture doit être rédigée selon les normes de la **CMR**. La mention « sans réserve » atteste la prise en charge de la marchandise en bon état et l'expédition dès la signature par le transporteur.

#### 4.3.3.3 Les avantages et inconvénients de transport par route<sup>22</sup>

**Tableau N°07 :** Les avantages et inconvénients de transport par route

<sup>21</sup> G.LEGRAND, H.MARTINI, op-cit, P 40

<sup>22</sup> :Jammal NAJI, « commerce international : théorie, techniques et applications », Edition ERPI, Québec, 2005, P 26

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est très bien adapté aux petits colis</li> <li>- Il répond aux besoins du transport de porte à porte et le transport par multimodal par conteneur.</li> <li>- Les délais de livraison sont courts grâce à l'infrastructure routière et à la simplicité des procédures douanières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions climatiques peuvent influencer sur les délais de livraison.</li> <li>- L'infrastructure routière faire défaut et sécurité de la marchandise peut être menacée, selon les pays parcourus.</li> </ul>

**Source :**Jammal NAJI, « commerce international : théorie, techniques et applications », Edition ERPI, Québec, 2005, P 26

### 4.3.4 Le transport ferroviaire

#### 4.3.4.1 Définition

*« Le transport ferroviaire est un transport terrestre qui présente l'avantage d'une plus grande sécurité dans l'acheminement et les délais, et cela est d'autant plus vrai que la distance à parcourir est grande, cependant il est moins souple que son concurrent direct le transport routier »<sup>23</sup>*

#### 4.3.4.2 La documentation

Le document utilisé est la **Lettre de Voiture Internationale (LVI)**. Ce document est établi par l'expéditeur et la compagnie de chemin fer. Il y a contrat de transport dès l'instant où la compagnie a accepté de transporter la marchandise. Cette acceptation est constatée par l'apposition sur la lettre de voiture du timbre à date de la gare expéditrice. Cette lettre de voiture doit être établie sur un formulaire conforme au modèle prévu par la « Convention Internationale concernant le transport de Marchandises par chemin de fer » (**CIM**).

<sup>23</sup> G. LEGRANG ; H. MARTINI ; op-cit, P 40

4.3.4.3 Les avantages et inconvénients du transport ferroviaire

Tableau N°08 : Les avantages et inconvénients du transport ferroviaire

Avantages	Inconvénients
-Plus économique, moins polluant et plus sécurisé que la route. - Adapté aux transports de masse -On peut recourir au transport de porte à porte. - bien adapté aux longues distances. - Il est aussi très bien adapté aux grosses expéditions	-Plus lent que la route. - Plusieurs ruptures de charge pour les petits colis - Les services des chemins de fer méritent de gagner en fiabilité

Source : Madeleine NGUYEN-THE, « importer », édition d’organisation, 2ème édition, paris, 2005, P 96

4.3.5 Le transport fluvial

4.3.5.1 Définition

« Le transport fluvial c’est tout le transport effectué par des bateaux (et non des navires) sur une voie d’eau et circulant à l’intérieur des terres. Le transport fluvial relève donc techniquement de la navigation intérieure et juridiquement du droit des transports terrestres »<sup>24</sup>

4.3.5.2 La documentation

Le connaissement fluvial : il matérialise l’accord des parties, vaut reconnaissance par le transporteur de la prise en charge, et représente la marchandise et est réclamé à l’arrivée. Le connaissement fluvial n’est pas de caractère obligatoire, le transporteur peut choisir de ne le remettre que si le chargeur l’a demandé le chargement. La lettre de voiture (CMNI) : le connaissement prévoit peut-être couvert par une lettre de voiture.

4.3.5.3 Les avantages et inconvénients de transport fluvial

<sup>24</sup> MAINI. P, VENTURELLI. N, « Transport Logistique », édition Génie des Glaciers, 8ème édition, P 85

**Tableau N°9 : les avantages et inconvénients de transport fluvial<sup>25</sup>**

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité du transport.</li> <li>- Respect de l’environnement écologique</li> <li>- Coût est faible.</li> <li>-Très bonne capacité d’emport (entre 300 et 2500 tonnes) selon les convois.</li> <li>- Désengagement des routes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rigidité des axes de circulation.</li> <li>- Deux ruptures de change pour les entreprises situées dans les terres.</li> <li>- Le mode de transport le plus lent et le moins réactif compte tenu de la faible rotation des porte-conteneurs dans certain ports fluviaux (en cours de développement toute fois).</li> </ul>

**Source :** Madeline. NGUYEN-THE, « importer », édition d’organisation, 2ème édition, paris, 2005, P 98

### **Section 03 : Les techniques de paiement à l’importation et assurance transport**

#### **1 Les techniques de paiement à l’international**

La technique de paiement est une procédure de recouvrement permettant de collecter avec plus ou moins de sureté instruments de paiement. Il existe deux familles de techniques de paiement

- **L’encaissement simple (open account) :** les conditions de paiement stipulent que la marchandise est payable à l’expédition ou à une échéance donnée.
- **L’encaissement documentaire :** documents représentatifs de la marchandise contre paiement. Les documents transitent par les banques qui les contrôlent uniquement dans le cas du crédit documentaire.<sup>26</sup>

Dès qu’on identifie un risque de non-paiement sur l’acheteur ou sur le pays de l’acheteur (risque pays)

Les techniques documentaires prennent le pas + sur les techniques d’encaissement simple.

Trois (03) techniques documentaires sont envisageables

-la remise documentaire

<sup>25</sup> **Madeline. NGUYEN-THE,** « importer », édition d’organisation, 2ème édition, paris, 2005, P 98

<sup>26</sup> **G. le Grand et H. Martini.** (Le petit export) ; Dunod , Paris 2009/10.P35 et 36

-le crédit documentaire.

-la lettre de crédit stand-by.

**1.1 La remise documentaire :** est une procédure de recouvrement dans laquelle une banque a reçu mandat d'un exportateur (le vendeur) d'encaisser une somme due par un acheteur contre remise des documents. Le vendeur fait généralement établir les documents de transport à l'ordre de la banque de l'acheteur ou une banque dans le pays de l'acheteur.

Celles-ci doivent remettre les documents commerciaux et de transport à l'acheteur, contre paiement ou acceptation d'effets de commerce. La remise documentaire est soumise à des règles et usances uniformes.

**1.1.1 Les types de la remise documentaire :** il Ya deux types de remise documentaire, à savoir.

- **Banque**, chargée de l'encaissement ne remet les documents à l'acheteur que contre paiement immédiat.
- **Remise documentaire contre acceptation (D A) :** il s'agit des remises dont la banque, chargée de l'encaissement ne remet les documents à l'acheteur, qu'après que celui-ci ait accepté une ou plusieurs traites payables à une échéance ultérieure.

### 1.1.2 Les intervenants

Cette technique fait intervenir généralement quatre parties

**-Donneur d'ordre :** le vendeur exportateur qui donne un mandat à sa banque.

**-Banque présentatrice :** c'est la banque à l'étranger chargée de l'encaissement, il peut s'agir de la banque correspondante de la banque remettante. Cette banque effectue la présentation des documents à l'acheteur et reçoit son règlement<sup>27</sup>. On distingue deux types de remise documentaire DP et DA.

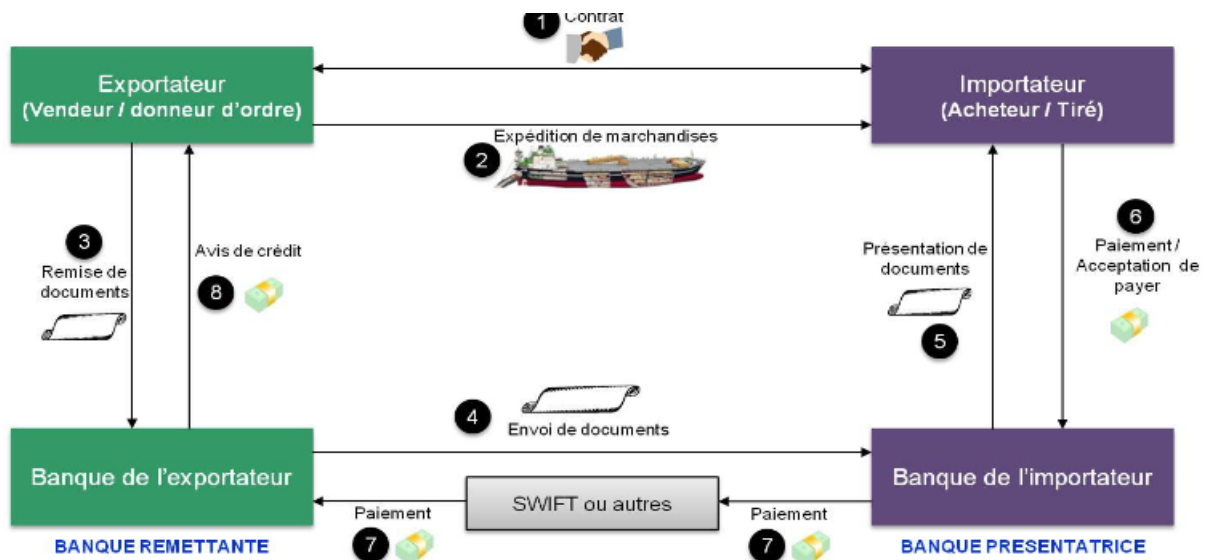
**-Banque remettante :** la banque du vendeur à qui l'opération a été confiée par le vendeur.

**-Bénéficiaire :** destinataire des documents qui devra s'acquitter du montant du contrat pour lever les documents.

**Schéma 01 :** déroulement d'une remise documentaire.<sup>28</sup>

<sup>27</sup> **MARTINI Hubert :** « Techniques de commerce international » ; Collection Techniques Tertiaires ; DUNOD ; Paris ; Septembre 2017

<sup>28</sup> <http://www.comprendrespaiements.com/trade-la-remise-documentaire>



Source : <http://www.comprendrelespaiements.com/trade-la-remise-documentaire/>

### 1.1.3 Avantages et inconvénients

#### ➤ Les avantages

1. L'acheteur ne peut pas retirer la marchandise en douane sans avoir préalablement réglé à sa banque le montant de la facture due au fournisseur étranger.
2. La procédure est plus souple que le crédit documentaire.
3. Moins rigoureuse sur le plan des documents et des dates.

#### ➤ Les inconvénients

1. Risque de non-levée des documents.
2. Risque de marchandage du fait de l'acheteur.
3. Risque de fabrication.

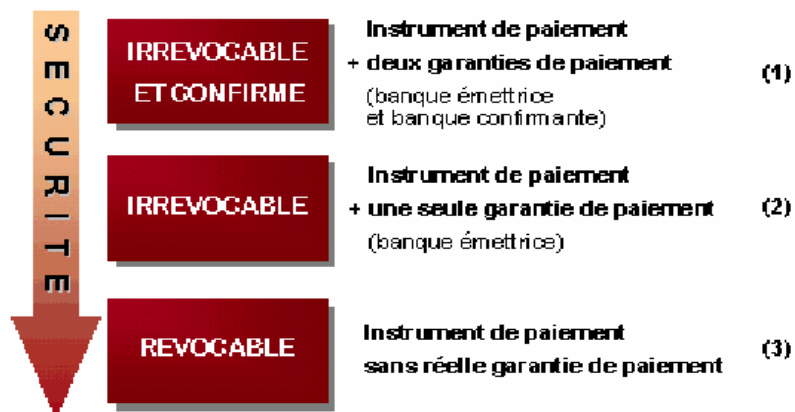
### 1.2 Crédit documentaire

Le crédit documentaire est (une promesse donnée par le banquier de l'acheteur à un fournisseur, selon laquelle le montant de sa créance lui réglé, pour vu qu'il prouve que les prestations ou services ont été accomplis)

Il s'agit donc d'un engagement écrit conditionnel de paiement donné par une banque (la banque émettrice), en faveur du vendeur (**le bénéficiaire**), et délivré à ce dernier à la demande et conformément aux instructions de l'acheteur (**le donneur d'ordre**).

L'engagement est lié à la présentation par le vendeur d'un ensemble précis de documents conformes aux instructions de l'acheteur et ceci dans un délai déterminé.

Schéma 02 : degré de sécurité de chaque type du crédit documentaire<sup>29</sup>

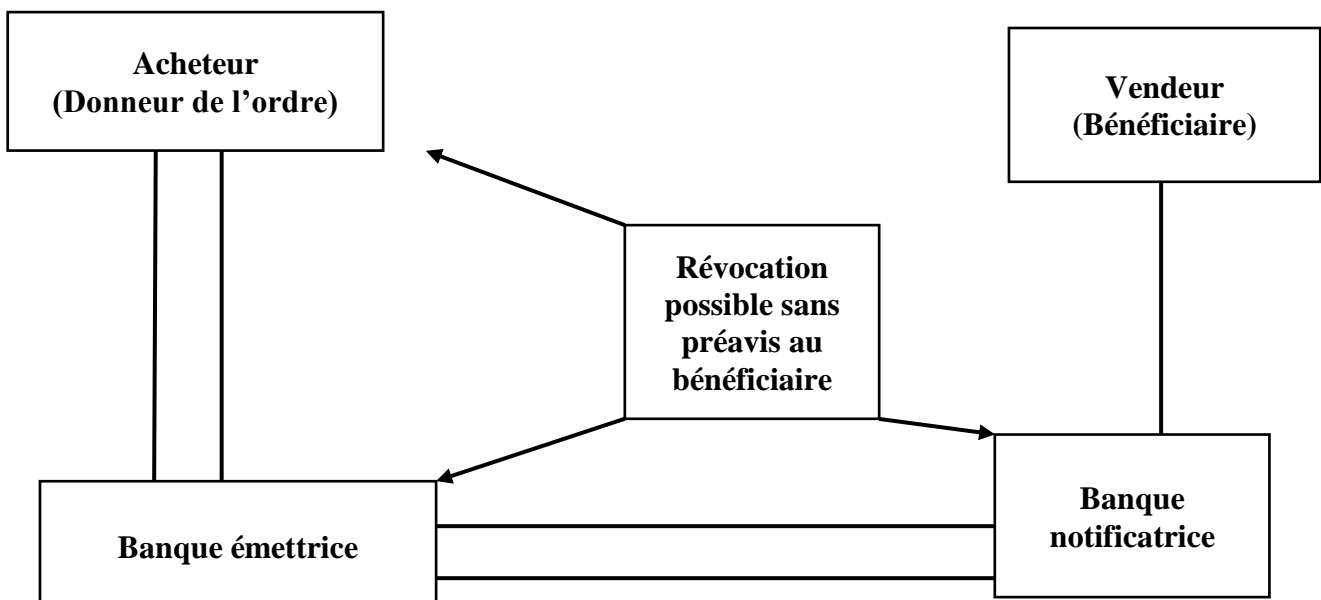


Source : <http://commerce-equitable.over-blog.org/article-2194983.html>

1.2.1 Les types de Credoc<sup>30</sup> : il existe trois (03) types de Credoc à savoir :

- **Le Credoc révocable** : (ne s'utilise plus) il peut être modifié annuler sans avis préalable au bénéficiaire. À tout moment, l'acheteur peut revenir sur sa décision et rompre le contrat.

Schéma 03 : le crédit documentaire révocable



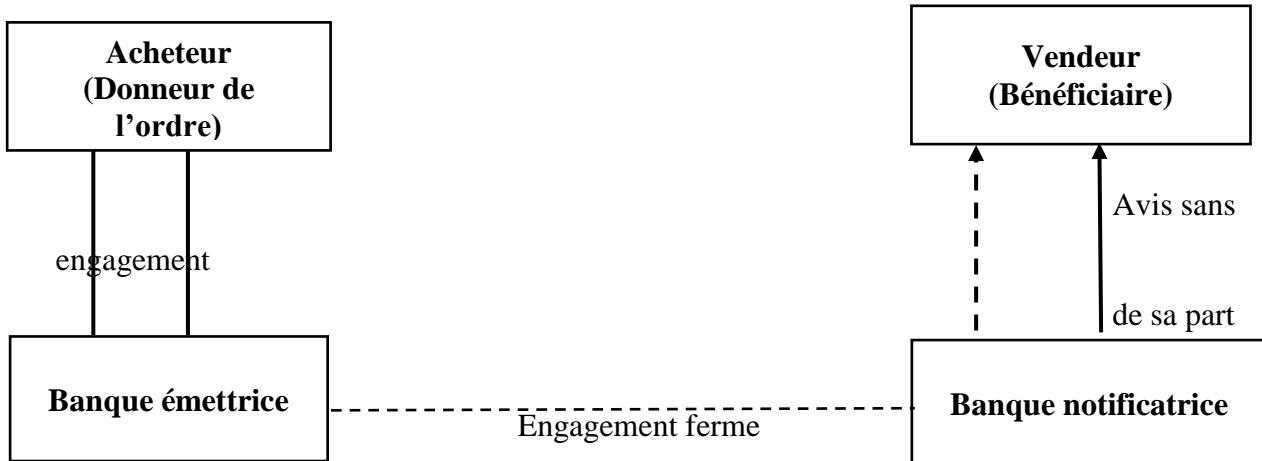
<sup>29</sup> <http://commerce-equitable.over-blog.org/article-2194983.html>

<sup>30</sup> LAHLOU. M « le crédit documentaire, un instrument de garantie de paiement et de financement du commerce international », Alger, édition ENAG, 1999.

**Source :** LAHLOU. M « le crédit documentaire, un instrument de garantie de paiement et de financement du commerce international », Alger, édition ENAG, 1999.

- **Le Credoc irrévocable :** il ne peut être modifié ou annulé sans réaliser l'accord du bénéficiaire. Il engage la banque émettrice de payer le crédit.

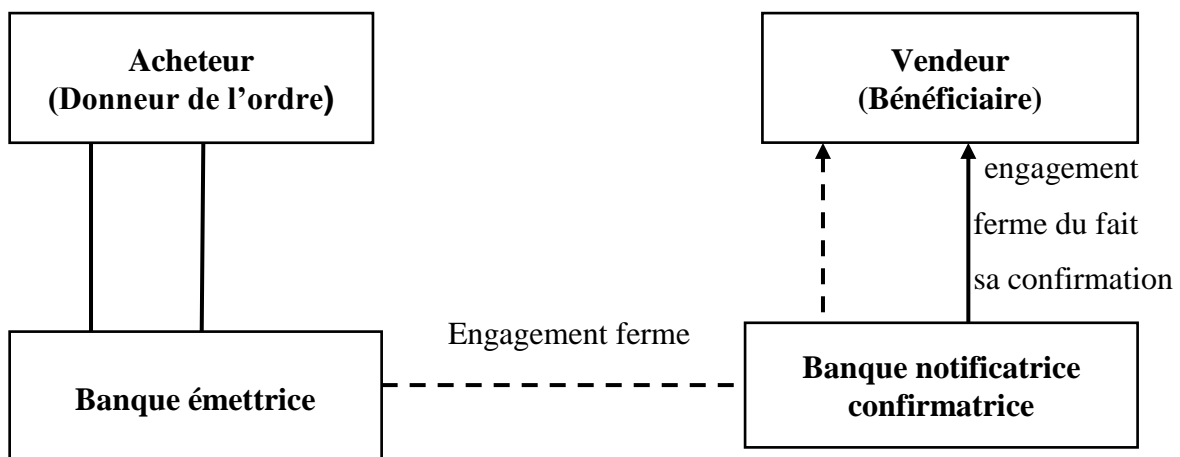
**Schéma 04 :** le crédit documentaire irrévocable



**Source :** LAHLOU. M « le crédit documentaire, un instrument de garantie de paiement et de financement du commerce international », Alger, édition ENAG, 1999.

- **Le Credoc irrécouvrable et confirmé :** il offre une double garantie à l'exportateur, celle de la banque émettrice et celle d'une banque de son propre pays ou d'une grande banque internationale, qui ajoute sa confirmation, son engagement irrévocable de payer.

**Schéma 05 :** le crédit documentaire irrévocable confirmé



**Source :** LAHLOU. M « le crédit documentaire, un instrument de garantie de paiement et de financement du commerce international », Alger, édition ENAG, 1999.

### 1.2.2 Les modes de paiement

Il existe quatre modes de réalisation codifiés dans les règles et usances en matière de crédit documentaire :

- **Paiement à vue :** La banque émettrice ou confirmatrice paie au vu des documents
- **Paiement différé :** La banque émettrice ou confirmatrice s'engage par écrit à payer l'exportateur à l'échéance indiquée.
- **Paiement par acceptation :** La banque émettrice ou confirmatrice accepte un effet tiré sur elle-même à l'échéance indiquée
- **Paiement par négociation :** Correspond à un paiement effectué d'avance par la banque négociatrice. Sur réception des documents, la banque émettrice paie la banque négociatrice.

### 1.2.3 Les intervenants

- **Donneur d'ordre :** donne à sa banque des instructions d'ouvertures du crédit documentaire en faveur de son fournisseur, ou il précise, entre autres, les documents qu'il désire et le mode de règlement.
- **Banque émettrice :** émet le crédit documentaire, c'est-à-dire procède à son ouverture.
- **Banque notificatrice :** banque correspondante de la banque émettrice dans le pays du vendeur notifie au vendeur l'ouverture du crédit documentaire en sa valeur.
- **Bénéficiaire :** le vendeur est le bénéficiaire de l'engagement bancaire d'être payé.
- **Banque confirmant :** ajoute son engagement irrécouvrable de payer à celui de la banque émettrice. Elle peut être la banque modificatrice ou une autre banque de préférence indépendante du risque. Pays d'acheteur.
- **Banque de remboursement :** banque sur laquelle les fonds vont être prélevés pour payer le crédit
- **Banque désignée** réalise une opération telle que le paiement, l'escompte, le transfert, les notifications du texte du crédit.

### 1.2.4 Les avantages et les inconvénients

#### Les avantages

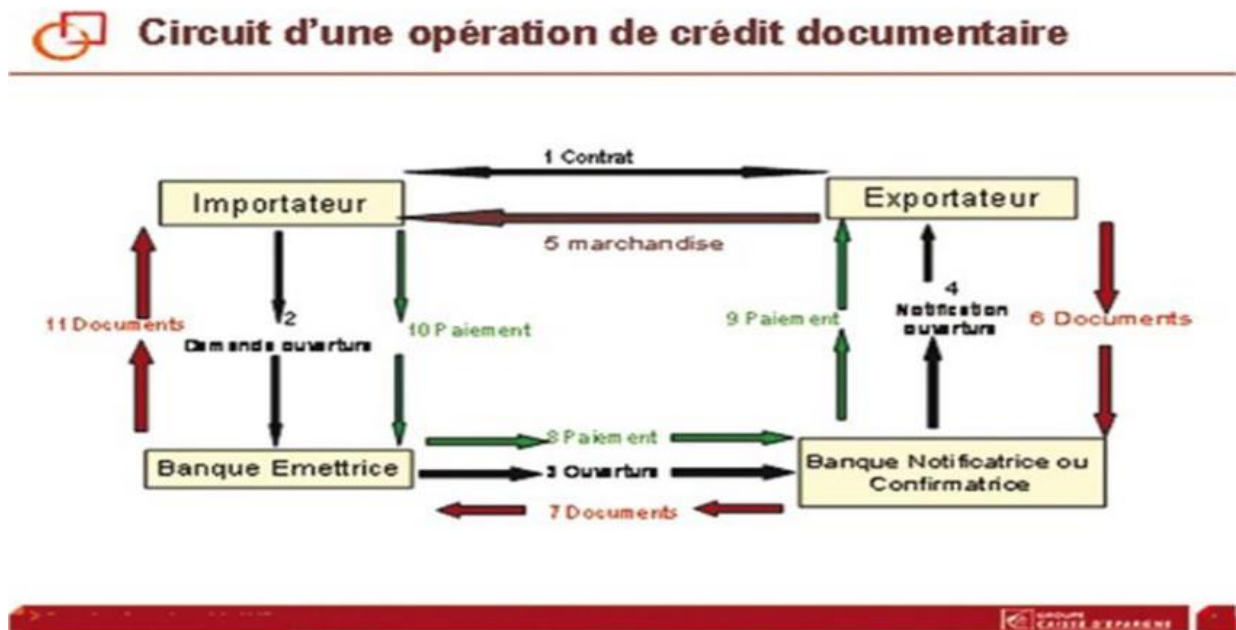
- Le crédit documentaire est une confirmation de commande.
- Le crédit documentaire est un contrat financier.

- Le crédit documentaire est un engagement bancaire.
- Garantie de paiement (conditionnel) surtout si le Credoc est confirmé.

**Les inconvénients**

- lourdeur administrative.
- Risque de réserves documentaire

Schéma 06: Déroulement du crédit documentaire<sup>31</sup>



Source : [www.interex.fr/pdf/viter\\_irregularite.pdf](http://www.interex.fr/pdf/viter_irregularite.pdf).

**1.3 La lettre de crédit stand-by**

Engagement de paiement irrécouvrable mais conditionnel donné par la banque émettrice en faveur d'un bénéficiaire dans le cas où le donneur d'ordre n'aurait pas rempli ses obligations (dans le cas présent obligatoire de paiement). Bien que basé sur le contrat, la **LCSB** est indépendante du contrat et de la marchandise. Garantie bancaire, visant à protéger le bénéficiaire, elle n'a pas vocation à être réalisée.

Sa mise en jeu reflète le non-respect par le débiteur (l'acheteur) de ses obligations de paiement à échéance, sous schéma est similaire à celui de Credoc, elle est soumise au RUU 600 (règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires) ou plus rarement aux RPIS 98.

<sup>31</sup> [www.interex.fr/pdf/viter\\_irregularite.pdf](http://www.interex.fr/pdf/viter_irregularite.pdf)

La **LCSB** peut être non confirmée ou confirmée, Notons que la **LCSB** peut aussi être utilisée comme garantie de marché.

### 1.3.1 Les avantages et les inconvénients

#### ✓ Les avantages

- Plus de souplesse pour modifier la commande.
- Cout plus faible à l'usage.
- Réception des documents plus rapidement et donc disponibilité de la marchandise.
- Meilleure relation avec son fournisseur.

#### ✓ Les inconvénients :

- Pas opérationnelle avec tous les pays du monde.
- Risque que le fournisseur ne respecte pas certains aspects du contrat.
- Perte du contrôle de la marchandise par la banque émettrice.

## 2 Les instruments de paiement

### 2.1 Le chèque

#### 2.1.1 Définition

Le chèque est un titre de paiement par lequel le titulaire d'un compte donne ordre au banquier de payer à un bénéficiaire un montant déterminé à pour prélever sur les fonds ou sur les crédits du titulaire pour effectuer une transaction.<sup>32</sup>

#### 2.1.2 Les types de chèques<sup>33</sup>

Trois types de chèques existent : le chèque d'entreprise (ou chèque de société) et le chèque de banque. Leur différence tient dans le fait que l'un ne l'offre pas de garantie sure contre « sauf bonne fin », à savoir que si le chèque n'est pas payé, le compte du bénéficiaire sera débité automatiquement du montant reçu.

Et il existe en général 03 (trois) types de chèque :

- Le chèque d'entreprise
- Le chèque de banque
- Le chèque « sauf bonne fin »

<sup>32</sup> [http // droit-de-commerce.blogspot.com/2011/09/le-cheque-definition.html](http://droit-de-commerce.blogspot.com/2011/09/le-cheque-definition.html) date de consultation 06mai 13h14

<sup>33</sup> Olivier NAGEL, la relation banque-entreprise : analyse du risque crédit entreprise, conservatoire national des arts et métiers, Paris, Septembre 1996,60 pages.

# Chapitre 01: Généralités sur le commerce international

## 2.1.3 Avantages et inconvénients

Tableau 10 : les avantages et les inconvénients du chèque

<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le chèque de banque apporte une grande sécurité de paiement</li><li>• Simplicité d'utilisation</li><li>• Il est très répandu et peu coûteux</li></ul>
<b>Inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'émission du chèque est laissée à l'initiative de l'acheteur</li><li>• Le temps d'encaissement est plus ou moins long.</li><li>• Le chèque peut être volé, perdu, voir falsifié..</li></ul>

## 2.2 Le virement bancaire

### 2.2.1 Définition

“Le virement bancaire international est le transfert d'un compte à un autre, opéré par une banque sur ordre du débiteur (dans notre cas l'importateur), au profit du créancier (l'exportateur). L'ordre peut être libellé en monnaie nationale ou en devises étrangères”.<sup>34</sup>

### 2.2.2 Avantages et inconvénients.<sup>35</sup>

Tableau 11 : Avantages et inconvénients du virement bancaire international

<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La sécurité des transferts est assurée grâce à des procédures de contrôle très sophistiquées.</li><li>• Le virement est rapide et ne coûte pas cher (entre pays de l'UE, le même prix qu'un virement national)</li><li>• Son utilisation est très facile</li><li>• Le système fonctionne en continu et assure une bonne traçabilité de l'opération.</li></ul>
<b>Inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le virement international ne constitue pas une garantie de paiement, sauf s'il est effectué avant l'expédition de la marchandise (prépaiement)</li><li>• L'initiative de l'ordre de virement est laissée à l'importateur</li><li>• Il ne protège pas l'entreprise contre le risque de change dans le cas d'un virement en devises. Entant donné sa facilité d'utilisation, le virement est l'instrument de paiement international le plus utilisé.</li></ul>

<sup>34</sup> Michel Vasseur, « les transferts internationaux de fonds », recueil des cours de l'académie de droit international, 1994, page130.

<sup>35</sup> [Http ://www.sgbs.sn/?p=781](http://www.sgbs.sn/?p=781) date de consultation 06/05/2023

### 2.3 SWIFT

Il existe plusieurs types de virements, dont le virement SWIFT (Society For Worldwide Interbank Financial Télécommunication). Ce système permet des échanges privés de messages télématiques entre banques adhérentes et une rapidité inégalée à condition que la banque qui envoie les fonds et celle qui les reçoit soient membre du réseau SWIFT.

#### 2.3.1 Définition

“Le réseau Swift est un réseau interbancaire qui offre une palette de services extrêmement diversifiés transferts de compte à compte, opération sur devises ou sur titres, recouvrement, etc.

Il a été créé en **1977** pour remplacer le télex, jugé trop lent et pas assez fiable, créé à l’origine avec un protocole **BSC**, il migre en **1991** vers le réseau depuis **2004**, il utilise un réseau sur IP, Swift net”<sup>36</sup>

La transmission des informations est chiffrée et les procédures d’authentification sont très strictes, la sécurité assurée par des moyens cryptologiques.

L’intérêt du réseau Swift est d’assurer la non répudiation des échanges : aucun tiers ne peut nier avoir effectué une transaction, Swift réalise l’équivalent d’un acte national sur l’ensemble des transactions effectives et, ce que quelque en soit le montant, ceci naturellement afin d’en protéger les participants, si une banque a payé une autre banque, la banque payeuse exige la garantie du reçu de ce paiement.

Swift garante de l’archivage de tous les reçus, qui sont naturellement décryptés au sien des serveurs d’archivage de Swift.

### 2.4 La lettre de change

#### 2.4.1 Définition

La lettre de change (appelée également traite) est un effet de commerce transmissible par lequel l’exportateur (le tireur) donne l’ordre à l’importateur (le tiré) ou à son représentant (son banquier) de lui payer une certaine somme, une date déterminée. À L’exportateur expédie la traite à l’importateur pour que celui-ci la lui retourne acceptée, c’est-à-dire signée.

Au travers de la traite, l’exportateur octroie à son client un délai de paiement plus ou moins long. Il peut lui-même mobiliser ce crédit auprès de la banque en lui demandant

<sup>36</sup> David Fiteman, la gestion internationale, Edition Pearson Education, Paris page 60

# Chapitre 01: Généralités sur le commerce international

l'escompte de cette traite. Le titulaire d'une traite peut également la conserver et l'encaisser à l'échéance ou encore la remettre en règlement à un créancier par voie d'endossement.<sup>37</sup>

## 2.4.2 Avantages et inconvénients

**Tableau 12 :** Avantages et inconvénients de la lettre de change

<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il matérialise une créance qui peut négocier (escomptée) auprès d'une banque</li><li>• L'effet est émis à l'initiative du vendeur et non de l'acheteur, ce qui est toujours plus intéressant pour ce premier</li><li>• La traite détermine précisément la date de paiement</li></ul>
<b>Inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elle ne supprime pas les risques d'impayés (sauf si elle est bénéficiée de l'aval d'une banque), de perte et de vol ;</li><li>• L'émission d'une traite peut être accompagné dans certains pays de mesure légale particulière (prix, langue,) Il convient donc de se renseigner à de ce sujet avant de l'utiliser.</li><li>• Il également important de noter que la lettre de change n'a pas la même valeur contraignante dans tous les états.</li></ul>

## 2.5 Le billet à ordre

### 2.5.1 Définition

“Le billet à ordre est un effet de commerce émis à l'initiative de l'acheteur (le souscripteur), par lequel celui-ci promet le paiement de certaine somme, à vue ou à une certaine date. À son créancier, c'est-dire le vendeur (le bénéficiaire). Le règlement « à vue »se fera sur présentation du billet à ordre à la banque qui y est indiqué”.<sup>38</sup>

### 2.5.2 Avantages et inconvénients

Le billet à ordre ressemble à la lettre de change. Il a quasiment les même avantages et inconvénients que cette dernière (il peut être égalisé par une banque, endossé, négocié,) si ce n'est sur un point essentiel, à s'avoir qu'il est émis à l'initiative de l'acheteur et non à l'initiative du vendeur.

Au de cette caractéristique, il est très rarement utilisé en commerce international (il est même fortement déconseillé !). Il permet en effet à l'importateur d'influencer la date

<sup>37</sup> Ryad Benmalek, la réforme du secteur bancaire en Algérie, mémoire de maitrise en science économique, option : économie internationale, monnaie et finance, université de TOULOUSE, France, 1999

<sup>38</sup> Olivier Torres : “PME de nouvelle approches”. Éditions Economica, Paris, 1998, 181pages

d'expédition des marchandises, celle-ci étant souvent conditionnée à l'établissement du paiement.

### 3. L'assurance "transport de marchandises"

Toutes les marchandises destinées à être expédiées se voient exposées à divers risques en cours de route : casse, vol, perte, conditions climatiques (humidité, gel, moisissures...etc.), accidents caractérisés (collision de navires, incendie), catastrophes naturelles...etc. Pour cela les compagnies d'assurance proposent d'assurer ces risques qui permettent de couvrir en totalité ou en partie le dommage subi par la marchandise.

#### 3.1 Définition de l'assurance transport

L'assurance doit inclure non seulement la protection physique des biens transportés, mais aussi la protection de leur valeur, ce qui permet à l'assuré de récupérer financièrement, en tout ou partie, la valeur des dommages causés en cas d'avarie<sup>39</sup>

#### 3.2 La définition du contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est le contrat par lequel l'assureur s'oblige moyennant des primes, le paiement d'un capital ou d'une rente à l'assuré lors de la survenance du risque garanti par le contrat.

##### ❖ Les notions de base de l'assurance transport

- ✓ **L'assuré** : c'est la personne ou entreprise qui souscrit à une police en vue d'assurer des marchandises contre des risques déterminés à l'avance.
- ✓ **L'assureur** : Correspond à la personne physique ou morale auprès de laquelle ils ont souscrit un contrat d'assurance
- ✓ **Le sinistre** : ce terme sert à désigner le risque qui se réalise, l'évènement qui va faire jouer les garanties du contrat : le sinistre c'est l'incendie, le vol, l'accident...etc.
- ✓ **La prime d'assurance (ou cotisation)** : c'est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée (cours technique des assurances).

#### 3.3 Les différents types de police d'assurance

---

<sup>39</sup> Jammal NAJI, « commerce international : théorie, techniques et applications », édition ERPI, Québec, 2005, p 289.

La police d'assurance c'est un document écrit, signé par l'assureur et l'assuré, qui constitue un montant de la prime qui paie l'assuré et, d'autre part, la nature et la limite des risques couverts et le capital assuré.

### 3.3.1 La police au voyage

La police d'assurance couvre les marchandises d'une expédition donnée d'un itinéraire donné, c'est l'exportateur qui détermine tous les paramètres d'expédition c'est à dire la date de l'envoi, la nature, la valeur et l'emballage des biens transportés, le mode de transport utilisé...etc. Ce type de police n'est pas recommandé, il n'est utilisé que par des exportateurs occasionnels.

### 3.3.2 La police d'abonnement

En cours appelée « police flottante ». Elle couvre toutes les expéditions réalisées par l'exportateur quels que soient les marchandises, les quantités, les destinations et les modes de transport, et ce pendant une durée déterminée (généralement un an et renouvelable). La prime par expédition est moins élevée que dans le cas de police au voyage.

### 3.3.3 La police à aliment

Elle couvre les marchandises dont les paramètres d'expédition ne sont pas connus à l'avance. On recourt pour assurer une série d'expédition qui sont étalées sur une période de temps généralement assez longue et indéterminée, et dont la valeur totale est connue.

### 3.3.4 La police tiers-chargeur

La police tiers-chargeur est prise par le transporteur (compagnie maritimes et aériennes) ou le transitaire l'a mis à la disposition de leur client. Cette catégorie de police fonctionne comme une police d'abonnement, c'est généralement l'option retenue par les petites et moyennes entreprises qui trouvent pratique de confier à leur prestataire de services L'assurances-transport en même temps qu'elles leur confient le transport, le dédouanement, etc.<sup>40</sup>

## 4. Les risques assurables : il faut distinguer les avaries particulières, des avaries communes :

---

<sup>40</sup> Jammal NAJI, op.cit., P 313

## 4.1 Les avaries particulières

Les pertes et avaries particulières concernent tous les modes de transport. Ce sont les détériorations ou manques sur les marchandises elle-même qui proviennent soit d'événement majeurs survenant au cours du transport (naufnage, accidents de la route, déraillement, ...etc.) soit d'événement concernant uniquement la marchandise (chute, perte...etc.).<sup>41</sup>

## 4.2 Les avaries communes

“C’est une notion spécifique au transport maritime et fluvial, le terme désigne les dommages résultant de décisions prises pour " sauver le navire " et donnant lieu à contribution : les frais et les sacrifices engagés sont répartis entre l'armateur et les propriétaires de la cargaison, proportionnellement à la valeur de chaque expédition, ainsi, une marchandise intacte mais sauvée par un acte de remorquage, contribuera aux dépenses. Les sommes considérables et font de l'avarie commune un risque majeur, qu'il est indispensable d'assurer”<sup>42</sup>

## 4.3 Les différents types de garanties

On distingue plusieurs types de garanties, elles diffèrent selon le moyen de transport choisi :

- **La garantie FAP (franc d'avaries particulières) :** Cette garantie ne couvre que les risques d'avarie commune. Elle s'applique au transport maritime. Le taux de prime est très bas.
- **La garantie FAP sauf (franc d'avaries particulières sauf) :** Couvre uniquement les avaries communes et les avaries mentionnées au contrat.
- **La garantie tous risques :** Elle couvre les avaries communes et les avaries particulières sur la totalité du transport et elle est de magasin à magasin.
- **La garantie du risque de guerre et de mines :** Elle permet d'assurer contre les dommages que peuvent causer des situations de guerres (Des dommages causés par des mines, des torpilles, des bombes...etc.) Cette garantie à un taux de prime moins élevé (compris entre 0,03 et 0,3%).

## Conclusion

<sup>41</sup> G. LEGRANG, H. MARITINI, op-cit, P 19

<sup>42</sup> Idem

## Chapitre 01: Généralités sur le commerce international

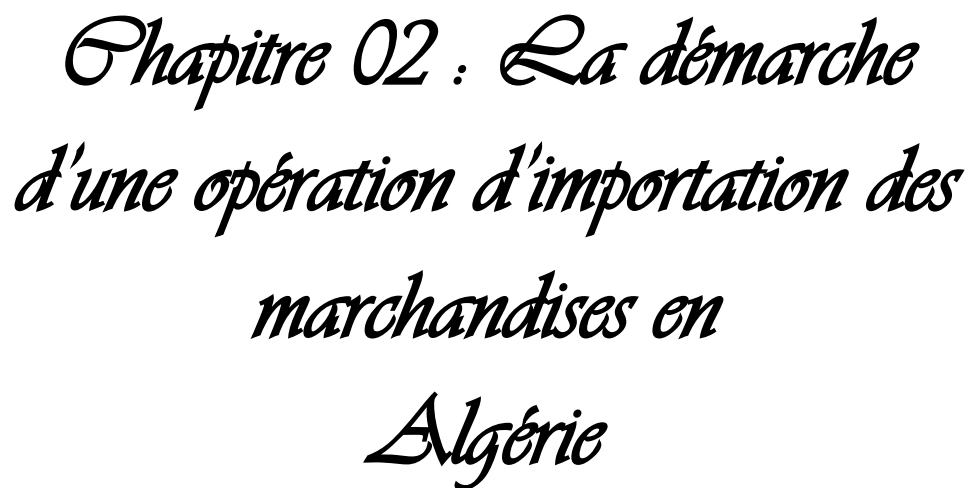
---

La direction commerciale, en exprimant correctement ses besoins, rend la tâche facile à l'unité de production, une bonne compréhension des besoins de cette dernière permet une bonne gestion des stocks par le service compétant lequel pourra notifier correctement ses besoins au service d'approvisionnement dans l'objectif d'une bonne prospection des fournisseurs.

Les entreprises choisissent les démarches selon l'importance du produit ou la matière recherche, si le montant de l'opération est faible, l'entreprise effectue ces achats de gré à gré ou par une consultation restreinte, si la valeur de l'opération est importante l'entreprise à recours aux appels offres .

Les entreprises utilisent différentes techniques et moyens de paiement. Elles optent pour différents modes de transport, les plus sécurisants et les moins coûteux afin de sauvegarder la valeur des marchandises.

L'entreprise est tenue de souscrire une assurance (en fonction du mode de transport adopté) dans la perspective de couvrir les marchandises contre d'éventuels risques et dommages qui peuvent surgir lors de la durée du transport.



*Chapitre 02 : La démarche  
d'une opération d'importation des  
marchandises en  
Algérie*

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

---

### Introduction

L'une des étapes important dans le déroulement des opérations du commerce extérieur est l'opération de dédouanement, la douane doit contrôler les flux des marchandises à l'importation / l'exportation, dans l'objectif de préserver la sécurité des citoyens, la sécurité et la moralité publique, lutter contre la contrefaçon et à l'exportation pour vérifier la destination finale de certains biens juger stratégique percevoir les droits et taxes à l'international.

Les missions de la douane sont généralement fixées dans la loi douanière et spécifiées par l'article 3 du code des douanes Algérie.

Le régime douanier est un statut juridique donne à la marchandise à l'issue de son dédouanement. Il détermine si les droits et les taxes seront acquittés ou non, dans le commerce extérieur (import / export).

L'entreprise (importatrice ou l'exportatrice) doit mettre en place une véritable stratégie de gestion des risques couverts par les éléments adaptés ainsi que les différentes garanties.

Trois sections composent ce chapitre la première section retrace sur la généralité de la douane, la seconde revient sur les procédures de dédouanement des marchandises importés en Algérie, la dernière section présente les risques et les garanties liés à une opération d'importation.

# Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

## Section 01 : Généralité sur la douane

Pour atténuer l'impact de la concurrence, les gouvernements a mis en place des droits sur le commerce international. Des régimes dérogatoires peuvent être prévus pour favoriser le développement de certaines activités régionales. En principe, dès lors que le pays fait partie de l'organisation mondiale du commerce (OMC), les mêmes droits sont appliqués à tous les partenaires et résultent d'accords négociés multilatéralement. Néanmoins, des dispositions spécifiques protectrices appelées mesures contingentes, peuvent être adoptées.

### 1 Définition de la douane

La notion de la douane est très utilisée : elle est définie de plusieurs façon, mais son contexte reste le même, nous allons dévoiler quelques définitions qui nous semblent être les plus adaptés.

La douane est une administration étatique chargée du contrôle juridique et économique du passage des biens et capitaux à travers les frontières, ainsi que le recouvrement des droits de douane et taxation des marchandises pénétrant sur le territoire enfin de limiter l'importation et protéger aussi la production nationale.<sup>1</sup>

La douane est une autorité étatique chargée de contrôle des frontières d'un pays, et en particulières de la régulation des personnes et marchandises qui entrent et sortent. Ces missions varient beaucoup d'un état à l'autre, mais elle est presque toujours une institution économique et financière à caractère fiscal et sécuritaire.

### 2 Les instruments et missions de la douane

Pour être efficace dans le commerce extérieur et pour assurer le bon fonctionnement, l'administration des douanes à crier des instruments modernes et elle a évoluée modernisées ses missions pour être à la hauteur de son nouveau statut.

#### 2.1 Les instruments de la douane

##### 2.1.1 Le code des douanes

Le code de douane est l'un des documents essentiels servant de base juridique à l'action des services des douanes. En Algérie le premier code de douane a été promulgué depuis l'indépendance.

---

<sup>1</sup> C. Kamel « dictionnaire du commerce international et l'importation exportation ». Edition CAL/LMP.P17

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

Le code des douanes c'est un guide aux agents de la douane ; il consiste le cadre législatif et juridique dans lequel on trouve l'action de l'administration douanière ainsi que l'ensemble des procédures et formalités, on trouve :

- Le champ d'intervention des services de douanes sur le territoire national c'est-à-dire le rayon des douanes (une zone maritime, zone terrestre...etc.)
- Les prohibitions et restrictions quantitatives, qualitatives et de protection
- La conduite en douane des marchandises à l'importation et à l'exportation
- Les procédures de dédouanement et les formalités utiles
- Les régimes douaniers applicables à chaque marchandise à l'importation comme à l'exportation ainsi que les droits et taxes applicables aux marchandises
- La police douanière (PAF) et ses fonctions dans le rayon des douanes<sup>2</sup>

### 2.1.2 Le droit douanier

Le droit douanier peut être défini comme étant l'ensemble des dispositions légales et réglementaires dont l'administration des douanes assure et contrôle l'application.

Les différents textes constituant le droit douanier sont d'origine nationale et internationale. Ces textes couvrent l'intervention de l'administration des douanes.<sup>3</sup>

### 2.1.3 Le tarif douanier

Le tarif douanier s'applique aux produits qui entrent ou sortent du territoire national douanier .la différence réside dans le fait que les produits importés subissent une forte imposition contrairement aux produits exportés qui font l'objet d'allègement ou d'exonération fiscales, pour rendre leurs produits compétitifs sur le marché extérieur afin d'assurer des entrées en devises.<sup>4</sup>

Dans la société moderne le tarif des douanes représente l'instrument efficace de la politique économique du gouvernement d'où l'application de la loi tarifaire vise :

- ✓ La production nationale
- ✓ L'incitation à l'industrialisation
- ✓ La réduction des importations non nécessaires
- ✓ La diversification des sources d'approvisionnement

### 2.1.4 L'assiette des droits de douanes

<sup>2</sup> Revue des douanes 2003

<sup>3</sup> Cour technique douanière institué ouaguenoun, promotion 2006/2009

<sup>4</sup> TARIF des douanes 1999, Edition CNID presse d'Alger 102

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

Une assiette est un ensemble de règles ou d'opérations tendant à déterminer des éléments (Bénéfices, chiffres d'affaires ...). Qui doivent être soumis à l'impôt. Ce sont les opérations administratives qui recherchent et évaluent la matière imposable.

### 2.1.5 L'espèce tarifaire (position tarifaire)

L'inspecteur douanier doit s'assurer que le produit correspond bien à l'espèce tarifaire reprise dans la nomenclature du système harmonisé de codification et de désignation des Marchandises.

### 2.1.6 La valeur en douane

La valeur en douane à l'importation est la valeur se retenir pour l'application du tarif douanier au terme de règlement **1224/80 articles 3** ; la valeur à l'importation est la valeur transactionnelle, c'est -à-dire le prix effectivement payé ou à payer pour les marchandises lorsqu'elles sont vendue pour l'exportation à destination du territoire, douanier de la communauté, auquel sont ajoutés ou retranchés divers éléments à condition qu'ils puissent être distingué et qu'ils soient quantifiables.

## 2.2 Les missions de la douane

Les missions de la douane sont généralement fixées dans la loi douanière et spécifiées par l'**article 3** du code des douanes Algérien.

D'autres textes à caractère législatif ou réglementaire chargent l'administration des douanes de l'application de dispositions relatives au contrôle aux frontières, notamment celles régissant les secteurs du commerce, des finances, de la défense nationale, de l'agriculture, de l'Industrie, de la santé, des transports, du tourisme, de l'information et de la culture.

Le développement du commerce international et l'ouverture des frontières ont amené les États à confier à la douane des missions de protection de la santé publique, la morale publique, la sécurité publique et les droits de propriété industrielle, commerciale et intellectuelle.

### 2.2.1 La mission économique

- Promouvoir de la concurrence loyale par la prévention, la recherche et la répression des pratiques déloyales et frauduleuses.
- Encourager les investissements, national et étranger, à travers les facilitations douanières et les régimes douaniers économiques institués à cet effet.

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

---

- Assister et conseiller les entreprises économiques en mettant à leur disposition l'expertise et les facilitations offertes par la législation douanière.
- Appliquer les mesures de sauvegarde ou de protection non tarifaires de la production nationale contre la concurrence déloyale des produits étrangers importés.

### 2.2.2 La mission fiscale

- Recouvrer les taxes auxquels sont soumises les marchandises à leur importation.
- Lutter contre la fraude douanière par la justification de l'origine des marchandises, leur espèce et leur valeur en douane, pour le contrôle de l'assiette des droits et taxes.
- Suivre et contrôler les avantages fiscaux :
  - Institués par les lois de finances et les lois spécifiques (secteur pétrolier, secteur minier, ANDI, ANADE...) afin d'éviter le détournement des biens importés de leur destination privilégiée.
  - Prévus par les accords tarifaires préférentiels pour s'assurer des conditions de leur bénéfice légal.

### 2.2.3 La mission de protection de la douane

- Lutter contre le trafic illicite des stupéfiants, la contrebande, le blanchiment d'argent et de manière générale le crime organisé transfrontalier.
- Participer à la protection du consommateur en veillant à ce que les produits de consommation non alimentaires et les produits domestiques soient soumis au contrôle de conformité aux normes de fabrication et de sécurité.
- Assurer la protection du patrimoine naturel, archéologique, pariétal, artistique et culturel.

### 2.2.4 La mission d'aide à la prise de décision

- L'institution douanière élabore et analyse les statistiques du commerce extérieur pour faciliter la prise de décision tant pour les pouvoirs publics ainsi que les opérateurs économiques.
- À la demande des pouvoirs publics, la douane élabore des études spécifiques sur l'évolution du commerce extérieur, sur les précisions de perceptions des droits et taxes

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

ans le cadre, de la préparation des lois de finances ou sur les impacts d'une mesure ou d'une décision à prendre.<sup>5</sup>

### 3 Les régimes douaniers

#### 3.1 Définition

Le régime douanier est le statut juridique donné à la marchandise à l'issue de son dédouanement. Le choix du régime est la fonction de l'usage que l'entreprise réserve à la marchandise.<sup>6</sup>

#### 3.2 Les régimes douaniers économiques

Les régimes douaniers économiques définissent le traitement douanier applicable aux **marchandises** importées qui séjournent ou circulent sur le territoire douanier sans être placées sur le marché intérieur, ou qui sont temporairement introduites sur celui-ci pour une utilisation spécifique ou pour concourir à la fabrication d'un produit destiné à l'exportation, ils prennent aussi en considération les cas des marchandises prises sur le marché, qui sont en attente d'être expédiées à l'étranger, ou qui, après avoir été temporairement exportées, sont replacées sur le marché en l'état ou après transformation à l'étranger.

#### 3.3 Les caractéristiques des régimes douaniers

Les régimes douaniers ont de nombreuses caractéristiques. Nous allons présenter trois modes les plus importants soit l'exterritorialité, la suspension des droits et taxes, et enfin l'engagement cautionné.

##### 3.3.1 L'exterritorialité

Toutes marchandises importées ou exportées sous un régime douanier économique sont supposées, par l'administration des douanes, séjourner en dehors du territoire douanier national de leurs provenances ou de leurs destinations. Le but de cette fiction administrative est d'exonérer ces marchandises des droits de douane (**DD**) et la taxe sur la valeur ajoutée (**TVA**).<sup>7</sup>

##### 3.3.2 La suspension des droits et taxes

<sup>5</sup> (<http://douane.gov.dz>), consulté le 18/05/2023 à 15:30.

<sup>6</sup> <http://www.douane.gov.dz/Regime%20douaniers%20economiques.html>.11/05/2023

<sup>7</sup> BOURI. C. (2003), « La logistique du commerce extérieur en Algérie, Théorie et pratique », 1ère édition, Edition EDIK, P.221

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

Les marchandises importées sous un régime douanier économique, et qui doivent être réexportées soit en l'état, soit après transformation, bénéficient d'une suspension des droits et taxes à l'importation et à l'exportation.<sup>8</sup>

### 3.3.3 Le cautionnement (engagement cautionné)

Les articles 116 et 117 du code des douanes obligent les opérations économiques bénéficiant des régimes douaniers d'engager une caution ou une consignation garantissant les droits et taxes suspendues au cas où l'opérateur ne respecterait pas les engagements souscrits par les régimes douaniers.<sup>9</sup>

**3.4 Les fonctions des régimes douaniers économiques :** On distingue trois fonctions :

#### 3.4.1 La fonction stockage

Les marchandises sont simplement conservées en l'état sans être ni employées ni modifiées. Il s'agit de stockage des marchandises importées non dédouanées, cas du régime d'entrepôt, comme prévu dans la loi en vigueur.

#### 3.4.2 La fonction utilisation

Les marchandises sont employées sous modification à un usage déterminé (expositions, usage culturel, sportif, etc....) cette fonction couvre :

- Le régime de l'admission temporaire pour l'utilisation en l'état
- Le régime des marchandises en retour
- La procédure de carnet (admission temporaire qui intègre les deux régimes précédents).

#### 3.4.3 La fonction transformation

Dans ce cas, l'utilisation des marchandises va subir des opérations de perfectionnement

(Transformation) elle couvre :

- Les régimes du perfectionnement actif et de l'entrepôt industriel à l'importation
- Le régime de perfectionnement passif à l'exportation.

---

<sup>8</sup>BOURI.C, op cit, P. 221

<sup>9</sup> Article 116 et 117 du code des douanes. Consulté le 22/05/2023 à 12h.

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

### 3.5 Les différents régimes douaniers

Il existe divers régimes douaniers comme, mise à la consommation, entrepôt de douane, perfectionnement actif ou admission temporaire, transit douanier, etc.

#### 3.5.1 Le régime de transit sous douane

Le transit sous douane contribue à gagner du temps sur l'opération de transport en réduisant les attentes aux différents bureaux de douane. Il évite également les ruptures de charge et autorise le dédouanement dans un bureau proche de l'entreprise.

C'est un régime de contrôle administratif sur l'acheminement des marchandises entre deux ou plusieurs pays ou entre deux localités d'un même pays lorsque ces marchandises sont sous douane. En contrepartie, les marchandises font l'objet d'une suspension des droits, taxes, prohibition et autres mesures économique, fiscales ou douanières. Dans certains cas, elles restent néanmoins soumises à des mesures sanitaires.<sup>10</sup>

#### 3.5.2 Le régime de l'entrepôt des douanes

L'entrepôt des douanes est le régime douanier qui permet l'emmagasiner des marchandises sous surveillances douanière dans des locaux agréés par l'administration des douanes, en suspension des droits et taxes et des mesures de prohibition à caractère économique.<sup>11</sup>

Les marchandises peuvent séjourner en entrepôt pendant un délai un an, sauf propagation accordée par l'administration des douanes.<sup>12</sup>

#### 3.5.3 L'admission temporaire

Le régime d'admission temporaire permet d'introduire dans le territoire douanier, en exonération total ou partielle des droits et taxes d'importation, des marchandises non communautaires en vue de les utiliser temporairement à diverses fins : présentations sur des foires, réalisations de travaux, à l'issue de délai de séjour autorisé (24 mois maximum), les marchandises doivent être réexportées en l'état.<sup>13</sup>

---

<sup>10</sup> PAVEAU.J, DUPHIL.F, avec la collaboration de BARELIER.A, DUBOIN. J, GERVAIS.F, KUHN.G, LEMAIRE.J-P, LEVY.C, PAVEAU.M, op cit, P. 307.

<sup>11</sup> Article 129 du code des douanes, consulté le 22/05/2023 à 13h29

<sup>12</sup> Article 132 et 133 du code des douanes, consulté le 22/05/2023 à 13h45

<sup>13</sup> PASCO. Corinne, op cit, P. 96.

## **Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie**

---

L'exonération totale des droits et taxes est réservée à certaines catégories des marchandises comme les matériels destinés à être présentés dans une exposition et les matériels pédagogiques, éducatifs, scientifiques, ainsi des marchandises importées pour essai...etc.

### **3.5.4 L'exportation temporaire**

C'est un régime douanier qui permet d'exporter temporairement des marchandises qui se trouvent sur le territoire douanier en vue d'une prestation, d'un emploi, d'une ouvraison, d'une transformation, d'une réparation ou d'une exposition dans une foire ou autre manifestation analogue.

Le régime douanier qui permet l'exportation temporaire, sans application des mesures de prohibitions à caractère économique et dans un but défini, de marchandises destinées à être réimportées, dans un délai déterminé.<sup>14</sup>

- Soit en l'état, sans avoir subi de modification, exception faite, de leur dépréciation normale par suite de l'usage qui en est fait.
- Soit dans le cadre du perfectionnement passif, après avoir subi une transformation, une ouvraison, un complément de main-d'œuvre ou une réparation.

La personne qui exporte temporairement les marchandises, doit déposer une demande préalable auprès de l'administration des douanes, précisant la nature de l'usage, de l'ouvraison ou de la transformation que ces marchandises doivent subir à l'étranger.<sup>15</sup>

## **Section 02 : Les procédures de dédouanement des marchandises importées en Algérie**

---

<sup>14</sup> Article 193 du code des douanes, consulté le 22/05/2023 à 13h37

<sup>15</sup> Article 194 du code des douanes, consulté le 22/05/2023.

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie



Après le choix du transport et de l'incoterm, le déclarant procède à la déclaration des marchandises à la douane, par la suite vient la procédure de dédouanement des marchandises après l'arrivée à la destination souhaitée.

La procédure de dédouanement est un ensemble de mesures prises par l'administration douanière en vue de la mise en œuvre de contrôle douanier, lequel repose sur un dispositif légal et réglementaire.

### 1 La construction du dossier de dédouanement

Pour une marchandise, l'administration douanière exige de l'importateur l'établissement d'un dossier contenant des pièces administratives.

Les documents exigés sont :

#### 1.1 Le connaissement endossé

Le connaissement est le document de base dans le commerce international, il est spécifique au transport maritime, il est à la fois un titre de transport et un titre représentatif de la marchandise.

Il constitue aussi un titre de propriété, c'est-à-dire seul la personne qui le présente prend possession de la marchandise. Un connaissement est endossé lorsqu'il est à l'ordre.

L'endossement est l'opération par laquelle la banque domiciliaire autorise la livraison de la marchandise au bénéficiaire, en apposant au verso du bill of lading un cachet spécial conçu avec la signature du responsable concerné aussi la date, l'endossement signifie l'engagement de la banque et pays le montant du sous sa responsabilité.

#### 1.2 Le registre de commerce

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

Le registre de commerce est un registre administratif ayant pour objet la réception de l'immatriculation des personnes morale par sa forme dont «CNRC», et rassemble les renseignements suivant :

- L'adresse du titulaire
- Le sujet
- La forme juridique
- Le capital, montant en dinars
- La date de début d'activité
- Le nombre de magasins secondaires s'il y'en a
- Le représentant légal de la société (directeur général, nom et prénom, nationalité).

### 1.3 L'immatriculation fiscale

Elle est délivrée par la direction générale des impôts et comporte les renseignements suivants :

- La matricule fiscale
- Le sigle
- La durée et validité de la carte

## 2 Les formalités préparatoires au dédouanement<sup>16</sup>

Le code des douanes fait obligation aux transporteurs internationaux à passer par des bureaux de douanes pour déclarer leurs cargaisons, afin qu'elles puissent être contrôlées par les services des douanes. Cette formalité est appelée conduite en douane.

L'obligation de la conduite en douane est, en outre, assortie d'une autre formalité impérative : la mise en douane de la marchandise qui s'exerce dès l'arrivée sur les lieux du contrôle douanier. Les marchandises importées ou à exporter sont à acheminer vers le bureau de douane le plus proche de la frontière du territoire Douanier

Le transporteur doit impérativement emprunter, pour cela, la route légale. La mise en douane permet au service des douanes d'identifier, de prendre en charge et de garder sous sa surveillance les marchandises jusqu'au dédouanement ou l'enlèvement.

<sup>16</sup><https://www.douane.gov.dz>, consulté le 18/05/2023 à 11h11.

# Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

## 2.1 La conduite en douane

La conduite en douane consiste à acheminer les marchandises importées, réimportées destinées à être exportées ou réexportées vers un bureau de douane compétent pour être soumises au contrôle douanier. Le transporteur des marchandises est astreint à des obligations lors de la conduite en douane des marchandises importées ou destinées à être exportées.

## 2.2 La mise en douane

La mise en douane consiste à déclarer de façon sommaire le chargement transporté. Elle s'exerce dès l'arrivée des marchandises au bureau de douanes.

Dès son dépôt, le manifeste est enregistré par le bureau de douane (numéro de gros) qui constitue la mise en douane de la cargaison, c'est-à-dire sa prise en charge douanière (le manifeste est saisi par l'agent consignataire au bureau de douane d'entrée, ou à distance s'il est connecté sur **le SIGAD** (système d'information et de gestion automatisée des douanes), et puis sa validation qui entraîne son enregistrement.

Le service des douanes doit veiller à ce que l'enregistrement du manifeste n'ait lieu qu'après accostage du navire à quai (visa de la brigade maritime), et non avant, car cette formalité de mise en douane est une preuve de la présence de la cargaison à quai, ce qui permettra par la suite à la brigade commerciale d'effectuer à **l'ECOR** (Service douanier chargé de dénombrement et la reconnaissance de la nature et des marques des colis au débarquement.) le déchargement à l'aide de l'exemplaire du manifeste enregistré par **l'IPS** (Inspection principale aux sections ) et revêtu du visa de la brigade maritime.

### 2.2.1 Transport par voie maritime

Dès l'entrée du navire dans le port le capitaine est tenu de présenter le journal de bord et le manifeste de la cargaison.

- Dans les vingt-quatre 24 heures de l'arrivée du navire dans le port (vendredi et jour fériés non compris) le capitaine de navire ou son représentant doit déposer au bureau de douane à titre de déclaration sommaire :
  - ✓ La déclaration de cargaison ou manifeste.
  - ✓ La déclaration des provisions de bord.
  - ✓ La déclaration des effets de l'équipage.

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

---

- ✓ Tous autres documents, entre autres.
- ✓ La déclaration générale.
- ✓ La liste de l'équipage.
- ✓ La liste des passagers.

### 2.2.2 Transport par voie terrestre

Les marchandises transportées par voie terrestre doivent, dès leur arrivée au bureau de douane, être déclarées en détail.

À défaut, le conducteur doit déposer auprès de l'administration des douanes, à titre de déclaration sommaire, une « *feuille de route* ».

### 2.2.3 Transport aérien

La déclaration sommaire est déposée dès l'arrivée l'aéronef ou, à défaut, dès l'ouverture du bureau de douane, si celui-ci se trouve fermé au moment de l'atterrissage.

## 3 Les formalités de dédouanement

Le dédouanement de la marchandise à l'import consiste à déposer une déclaration en détail dans le bureau de douane compétant pour lui assigner un régime douanier, l'enregistrer, vérifier la marchandise et les documents nécessaires.

Elle sert aussi au calcul et au paiement des droits et taxes en vue de procéder à l'enlèvement des marchandises après autorisation. Cette procédure est stipulée par la circulation de la direction générale des douanes.

### 3.1 La déclaration en détail

La déclaration en détail constitue l'acte par lequel le redevable manifeste sa volonté de placer sa marchandise sous un régime douanier d'importation ou d'exportation et s'engage à accomplir les obligations découlant du régime déclaré. Par cet acte, l'assujetti est tenu de fournir aux services des douanes, sous sa seule responsabilité, toutes les indications nécessaires pour permettre l'identification des marchandises et l'application à ces dernières des réglementations auxquelles elles sont soumises.<sup>17</sup>

Selon l'article 75 du code des douanes, la déclaration en détail « est l'acte fait dans les formes prescrites par le code des douanes, par lequel le déclarant en douane indique le régime

---

<sup>17</sup> BERR. J-Claude, TREMEAU. Henri. (2006), « Le droit douanier », 6<sup>ème</sup> Edition Economica ,p177.

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

douanier à assigner aux marchandises et communique les éléments requis pour l'application des droits et taxes et pour les besoins du contrôle douanier ».

### 3.2 Établissement de la déclaration en détail

La déclaration doit être signée et déposée par le propriétaire de la marchandise, le commissionnaire en douane ou, à défaut, le transporteur dans le bureau de douane habilité à cet effet dans un délai maximum de (21) jours à compter de la date d'enregistrement du document par lequel a été autorisé le déchargement ou la circulation des marchandises à savoir la déclaration sommaire.

La déclaration en détail est établie sur un formulaire conforme au modèle conservé à la direction générale des douanes assigné aux marchandises déclarées.

#### ❖ La déclaration est déposée en cinq exemplaires :

- Le premier exemplaire est intitulé « exemplaire douane », (verte)
- Le deuxième exemplaire est intitulé « exemplaire déclarant », (bleu)
- Le troisième exemplaire « exemplaire banque », (jaune)
- Le quatrième exemplaire est intitulé « exemplaire retour » établi lorsque l'opération fait
- L'objet d'un régime suspensif, (rose).

Les régimes douaniers sous lesquels peuvent être placées les marchandises suivantes :

- ✓ La mise à la consommation
- ✓ Le dépôt de douane
- ✓ Le transit
- ✓ Le transbordement
- ✓ Les entrepôts
- ✓ Les usines exercées
- ✓ L'admission temporaire
- ✓ Le réapprovisionnement en franchise

La déclaration en détail doit être faite soit par écrit sur des imprimés conformes au modèle officiel soit en utilisant un procédé informatique.<sup>18</sup>

#### ❖ Les documents de la déclaration en détail :

- La facture commerciale : la facture définitive doit comporter la date, le numéro, nom et raison sociale du vendeur et de l'acheteur, la désignation de la marchandise, le prix

<sup>18</sup> L'article 51 du code des douanes.

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

unitaire, le prix globale ; la quantité, l'incoterm utilisé dans la transaction, la signature et le cache du vendeur.

- La facture doit être domiciliée auprès d'une banque algérienne agréée, sauf pour les cas des opérations d'importation ou exportation dispensées de domiciliation bancaire.
- Registre de commerce : le registre doit avoir un lien entre l'activité exercée et le produit à importer.
- Identifiant fiscale : il est délivré par les services des impôts.<sup>19</sup>
- Tous documents au titre exigé par l'administration douanière pour l'application de la loi et règlement douanière (certificat d'origine, certificat de circulation, autorisation de l'admission temporaire, justification de sortie)
- Documents nécessaire pour l'application par le service des douanes des lois et règlements particulières (hygiène, santé publique, contrôle de la qualité)
- La note détail : note de détail peut être définie comme un document de synthèse de toutes les informations figurant sur les documents commerciaux et administratifs joints au dossier de dédouanement.
- Liste de colisage : c'est un document où l'on trouve les caractéristiques de divers constituant une expédition à savoir le nombre, poids, volume, marque et facture de la marchandise
- Titre de transport indiquant la nature de transport (connaissance maritime, **LTA**, lettre de voiture)
- L'attestation d'assurances
- Les bons de livraison<sup>20</sup>

### 3.3 Les personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail

Le déclarant est la personne qui déclare auprès de la douane les marchandises importées ou exportées. Il peut être **le propriétaire des marchandises** ou un **commissionnaire en douane**. Le commissionnaire en douane doit être agréé par l'administration des douanes.<sup>21</sup>

- **Le propriétaire** : c'est la personne morale ou physique possédant un acte justifiant sa propriété légale des marchandises.

<sup>19</sup> [www.douane.algerienne.gov.dz](http://www.douane.algerienne.gov.dz), article 51, consulté le 24/05/2023.

<sup>20</sup> Article 75 des codes des douanes p 63, consulté le 24/05/2023.

<sup>21</sup> <https://www.douane.gov.dz>, consulté le 24/05:2023.

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

- **Le commissionnaire en douane** : toute personne physique ou morale agréée pour accomplir les formalités de douane concernent la déclaration en détail des marchandises.
- **Le transporteur** : lorsqu'aucun commissionnaire en douane n'est représenté auprès d'un bureau de douane frontalier, le transporteur peut à défaut de propriétaire accomplir les formalités de dédouanement pour les marchandises qu'il transporte

### 3.4 Dépôt de la déclaration en détail

La déclaration en détail doit être déposée obligatoirement au niveau du bureau de douane et les marchandises doivent être déclarées après leur déchargement au niveau des **MADT** et ports secs. Dans un détail de **21 jours** à compter de la date de déchargement des marchandises.

Si à l'expiration de ce détail la déclaration en détail n'est pas déposée, la marchandise est constituée d'office sous le régime du dépôt, par le receveur des douanes, pour une durée de deux mois, passé ce détail, la marchandise est acquise au profit du trésor public.

### 3.5 Recevabilité de la déclaration en détail

Avant d'être enregistré, la déclaration en détail doit être contrôlée au plan de la forme et des documents justificatifs du régime douanier assigné aux marchandises. Le contrôle préalable de la déclaration constitue ce qu'on appelle l'opération recevabilité.

L'objectif de cette opération est de déceler les inexactitudes ou omissions en rapport avec les énonciations et les documents produits à l'appui de la déclaration en détail.

L'agent des douanes de la recevabilité est chargé de ce contrôle de conformité qui consiste en la vérification des éléments suivants :

- ✓ L'utilisation du cadre adéquat au régime choisi.
- ✓ Au libellé relatif à la désignation des marchandises dans les cases prévues.
- ✓ Le déclarant signataire de la déclaration est habilité à dédouaner.
- ✓ Les énonciations obligatoires sont formulées (espèce, origine, valeur, quantité).
- ✓ La déclaration est établie sur l'imprimé prévu par l'administration des douanes.
- ✓ L'inexistence de surcharge, ni de rature, ni d'interligne dans le nombre d'exemplaires (tous les exemplaires doivent être lisibles et identiques).
- ✓ Que tous les documents nécessaires sont annexés à la déclaration (registre de commerce, carte d'immatriculation fiscale, autorisation, certificat...etc.).

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

Pour être recevable, la déclaration en détail doit être signée par le déclarant. Les déclarations souscrites par l'utilisation du système d'information des douanes sont acceptées dans les conditions fixées par décision du directeur générale des douanes.

**Remarque :** Après leurs enregistrements, les déclarations ne peuvent plus être modifiées.

### 3.6 La vérification de la marchandise

L'article 92 du code douanier, algérien stimule que « les services des douanes ne procèdent à la vérification des marchandises que quand ils l'estiment utile, cette faculté est une prérogative que la loi confère aux douanes ».

Après l'enregistrement des déclarations font l'objet de vérification. Celle-ci vise à :

- Contrôler le bien fondé des documents joints par un contrôle sur place (l'origine de la marchandise, l'espèce tarifaire et la valeur en douane).
- Sans contrôle (circuit vert).
- Contrôle documentaire des déclarations en douane enregistrées.

Une fois enregistrées, les déclarations sont orientées vers un des circuits, vert, orange ou rouge.

#### ➤ **La déclaration orientée vers le circuit vert**

Les déclarations orientées vers le circuit vert ne font pas l'objet de contrôle immédiat, c'est-à-dire que les déclarations ne sont contrôlées et les marchandises ne sont vérifiées. Les marchandises sont enlevées dès le dépôt de la déclaration et l'acquittement des droits et taxes par le déclarant. Peuvent bénéficier de ce circuit, entre autres, les opérateurs économiques agréés.

#### ➤ **Déclaration orientées vers circuit orange**

Les marchandises qui sont enlevées suite à un contrôle documentaire sont celles, dont les déclarations ont été orientées par le système **SIGAD** vert circuit orange.

Le contrôle documentaire consiste à procéder à la vérification des éléments ci-après, par rapport aux documents joints :

- ✓ L'exactitude de l'espèce tarifaire des marchandises.
- ✓ La valeur déclarée comme élément d'assiette (valeur en douane).
- ✓ L'origine des marchandises.
- ✓ La quantité (poids, surface, volume ou le nombre marchandises).<sup>22</sup>

<sup>22</sup> Document interne de l'ENIEM

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

### ➤ Déclaration orientées vers circuit rouge

Les marchandises enlevées après un contrôle documentaire et vérification de tout ou partie des marchandises déclarées sont celles orientées par le système SIGAD vers circuit rouge.

Après avoir procédé à un contrôle documentaire, l'inspecteur procède à la vérification de tout ou une partie des marchandises.

### 3.7 La liquidation et l'acquittement des droits et taxes

Le principe général en matière de liquidation (par l'inspecteur de liquidation) et d'acquittement des droits et taxes, c'est le paiement avant tout enlèvement de marchandises, soit en comptant, soit en crédit.

À cet effet, le montant des droits et taxes à payer est déterminé par le résultat de la vérification, et éventuellement par le résultat du recours engagé par le propriétaire des marchandises.

S'agissant des déclarations admises pour conforme sur documents, le montant des droits et taxes à payer est celui déterminé par les énonciations de la déclaration.

Lorsque l'importateur ne demande pas le bénéfice de la clause transitoire conformément aux dispositions de l'article 07 du code des douanes, les taux et tarifs applicables pour le calcul des droits et taxes, sont ceux en vigueur à la date de l'enregistrement de la déclaration.

Néanmoins, et en cas où le bon à enlever n'a pas été délivré le déclarant peut en cas d'abaissement du taux des droits et taxes, bénéficier de l'application de ce nouveau taux, conformément aux dispositions de l'article 103 du code des douanes.

Par ailleurs, s'agissant des valeurs administrées applicables à certaines marchandises, dont la liste est régulièrement transmise aux services, il est à rappeler que la date d'application de ces valeurs est fixée par les notes accompagnantes ces valeurs.

Aucune autre date ne doit être prise en compte, ni aucun bénéfice de clause transitoire ne doit être accordé à cet effet.

### 3.8 L'enlèvement des marchandises

Une fois les droits et taxes acquittés soit au comptant soit par crédit, ou bien consignés ou garantis, les services des douanes autorisent l'enlèvement des marchandises. Cette

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

---

opération doit être réalisée dans les quinze (15) jours qui suivent l'obtention de la mainlevée, sous peine de mise en dépôt de ces marchandises, et leur vente aux enchères publiques à la charge du propriétaire.

Les administrations publiques, les organismes publics, les collectivités territoriales, ou les établissements publics à caractère administratif peuvent conformément aux dispositions de l'article 110 du code des douanes, à défaut de paiement du montant des droits et taxes au comptant, procéder à l'enlèvement de leurs marchandises, sous réserve de présenter aux services des douanes un engagement à payer ces droits et taxes dans un délai n'excédant pas trois (03) mois.

### 3.9 La réception de la marchandise

#### 3.9.1 La réception quantitative

Cette opération est relativement simple, car elle consiste en la réception de la marchandise et du contrôle visuel des quantités et de son bon état apparent, exemple : emballage adéquat et non détérioré.

#### 3.10.2 La réception qualitative

Le contrôle quantitatif est plus complexe que le premier, car il nécessite des moyens matériels sophistiqués lesquels permettent un contrôle chimique, ce qui n'est pas toujours faisable immédiatement ç cause de la complexité de l'opération. Quant au contrôle technique, il est parfois nécessaire d'attendre l'utilisation du produit pour déceler les défauts éventuels.

#### 3.10.3 Le stockage

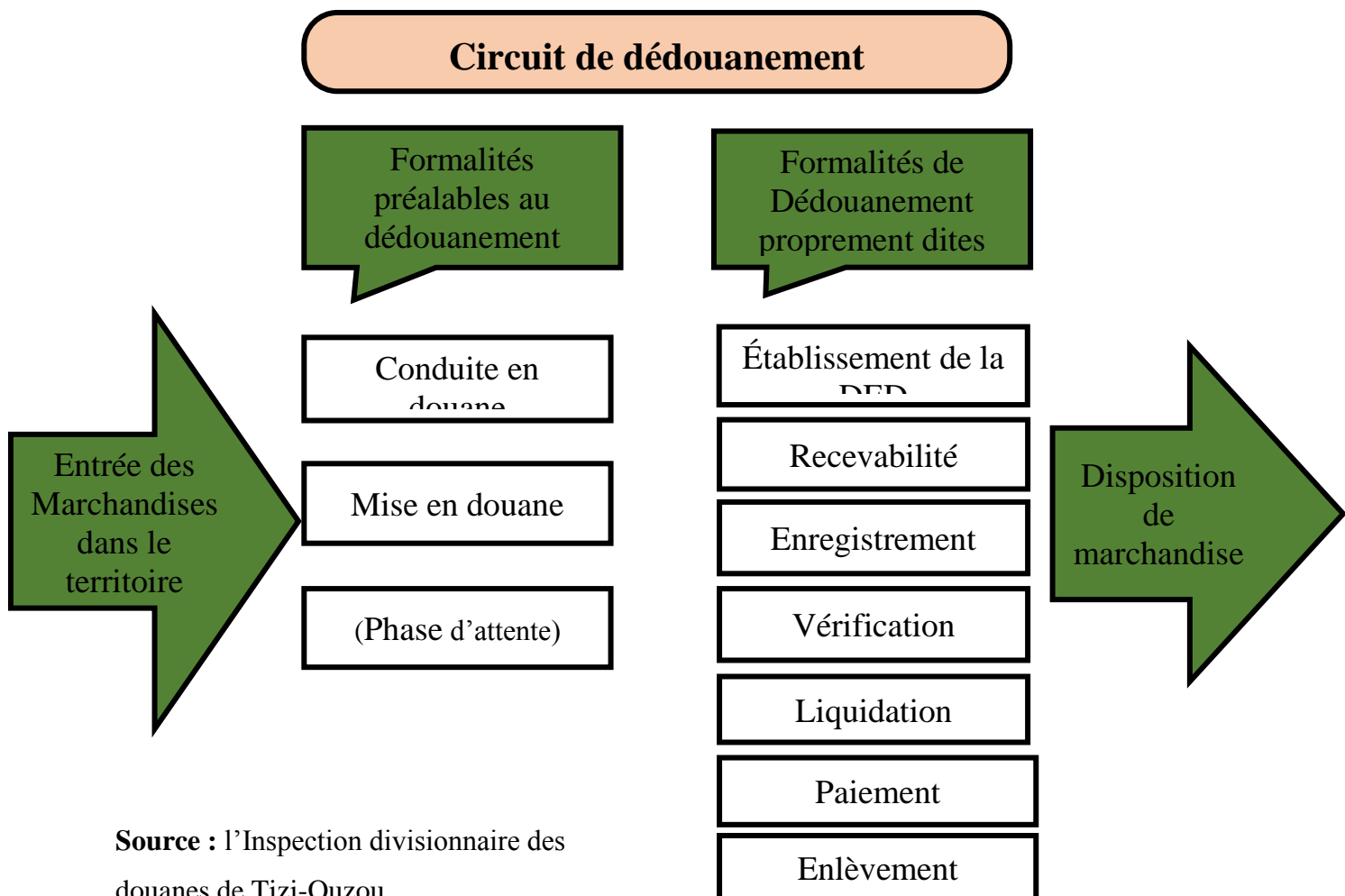
Après la réception de la marchandise, celle-ci est entreposée dans des magasins généraux en attendant un emploi ultérieur, ce qui fait que l'essentiel du stock est observable. Dans une entreprise il existe par conséquent un entrepôt ; le reste peut-être par exemple dans les ateliers pour usage à court ou moyen termes.

Les conditions de stockage des marchandises dépendent de la nature de l'entrepôt.

**Exemple :** surface, hauteur, moyen de manutention, personnel ainsi que de la nature.

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

Figure N° 03 : Le circuit de dédouanement des marchandises.



Source : l'Inspection divisionnaire des douanes de Tizi-Ouzou

### Section 03 : Les risques et les garanties liée à une opération d'importation

La prévention contre les risques à deux sens, car même l'acheteur doit se couvrir dont la mesure où il peut effectuer le paiement d'une marchandise non conforme ou il peut recevoir une commande défectueuse ou invendable, il peut aussi trouver des difficultés dans la récupération des avances qu'il aura déjà versé à son fournisseur à cause des législations du gouvernement, donc on remarque que le risque commercial et le risque politique sont omniprésents même chez l'acheteur. Maintenant, on va essayer de définir quelques risques que puisse rencontrer l'acheteur

#### 1 Les risques

##### 1.1 Risque économique

## **Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie**

---

Il recouvre de nombreuses définitions. Il peut s'agir du risque économique lié à la hausse anormale ou importante des matières premières ou des éléments du coût de fabrication (optique des assureurs crédit) ; d'autres organismes internationaux assimilent le risque économique à un risque-pays (donc inclus dans le risque politique).

### **1.2 Risque de change**

Il se définit comme un risque associé à toute transaction sensible aux variations de la valeur d'une monnaie par rapport à une autre. Son évaluation et les couvertures associées sont en fonction de la devise de règlement (certaines devises sont plus volatiles que d'autres), de la durée de l'exposition (quelques jours, quelques mois voire plusieurs années) et de la nature de l'opération (exportations, importations, investissements, recettes sur investissements).

### **1.3 Risque politique**

Ce risque provient au cas où le pays du vendeur déciderait de suspendre les relations avec le pays de l'acheteur, et aussi interdire tout transfert à destination de ce pays.

Si l'acheteur a déjà versé un acompte à son fournisseur, il risque de ne peut être remboursé. Pour résoudre ce problème, il faut souscrire une garantie de restitution d'acompte par une banque se trouvant dans son propre pays.

### **1.4 Risques de coût**

L'importateur peut être confronté à un problème qui peut rendre l'importation très chère et peut générer des pertes notamment suite à l'augmentation des coûts due à un retard de

livraison par son fournisseur, de blocage au niveau du port, problèmes de transport suite au mauvais temps, au retard de d'acheminement de la marchandise ou retard de dédouanement.<sup>23</sup>

### **1.5 Risque technologique**

---

<sup>23</sup> Mémoire de fin de formation : le crédit documentaire à l'importation institut nationale spécialisé dans la formation professionnelle Tizi Ouzo, 2009, p103

## **Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie**

---

Il est propre aux activités industrielles, un procédé de fabrication ou une technologie adoptée par une entreprise peuvent se trouver opposés à d'autres options industrielles et mettre l'industriel en dehors du marché.

### **1.6 Le risque de non livraison**

La marchandise peut être volé ou abimé lors de l'acheminement par le fournisseur, comme elle peut être envoyée à un autre client en cas d'erreur de dédouanement suite à plusieurs opérations sur le même produit ou même fournisseur.

Le risque de catastrophes naturelles : les cyclones, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les raz de marée ou les inondations..., le risque de marché et le risque systémique du marché financier local, dégradation du climat politique et économique, faillite bancaire...etc.

## **2 Les garanties bancaires internationales**

### **2.1 Définition**

La garantie bancaire internationale est un engagement par lequel une banque s'oblige à payer pour le compte de son client fournisseur (donneur d'ordre) une somme déterminée, permettant à l'acheteur d'être indemnisé en cas de défaillance du fournisseur.

**2.3 Les types de garanties bancaires internationales :** On peut distinguer plusieurs types de garanties bancaires internationales :

#### **2.3.1 La garantie de soumission**

Dans le cadre de l'appel d'offre international, le maître de l'ouvrage choisira parmi les soumissionnaires un adjudicataire à qui sera confiée l'exécution d'un projet selon les conditions posées par confier des changes. Cette participation est subordonnée à la mise d'une

## **Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie**

---

garantie consistant en un engagement d'une banque à payer une somme qui ne peut dépasser 5% du montant de l'offre, si l'adjudicataire ne peut ou refusé l'exécution du contrat.<sup>24</sup>

### **2.3.2 La garantie de bonne exécution de contrat**

En cas de non-exécution de ses obligations contractuelles par l'exportateur à la qualité des biens fournis ou prestations réalisées, il peut demander à sa garantie de lui rembourser tout ou une partie de montant de contrat.

### **2.3.3 La garantie de retenu de garantie d'acompte**

Permet à l'exportateur d'obtenir le versement d'un acompte pour financer les dépenses de fabrication tout en rassurant l'acheteur sur le remboursement de son acompte en cas de non-exécution de contrat. Le montant de la garantie de restitution d'acompte peut varier entre 20% et 30% s'il s'agit de grand marché.

### **2.3.4 La garantie de retenue de garantie**

Afin de s'assurer d'un éventuel dédommagement et pouvoir pallier toute mauvaises fournitures livrées ou prestations effectuées et non conformes aux conditions contractuelles, il est nécessaire pour l'acheteur ou le maître de l'ouvrage de retenir juste la valeur du contrat. C'est le raison pour laquelle la garantie dite de retenue de garantie ou de dispense de garantie intervient dans le but de mettre fin à la rétention du montant et garantir à l'acheteur le remboursement en cas de défaillance.<sup>25</sup>

---

<sup>24</sup> M. HKELIFA, A. HAOUCHE, « Analyse d'une opération d'importation », Mémoire de master, UMMTO, 2015/2016, P 59, consulté le 24/05/2023.

<sup>25</sup> M. HKELIFA, A. HAOUCHE, op-cit, P 60

## Chapitre 02: La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie

---

### Conclusion

En guise de conclusion, nous saisissons que toutes les marchandises importées doivent être soumises à des dispositions législatives et réglementaires : fiscales, économiques politiques, sanitaires et commerciales, que l'administration des douanes est chargée de les respectées.

On peut résumer le rôle de la douane et le dédouanement en générale par le contrôle des marchandises qui rentre dans le territoire national, ainsi que les taxations de ces derniers.

À cet effet, le plus grand soin du déclarant toute les caractéristiques relatives à la matière importée et s'acquitter des droits et taxes dans des délais et normes prescrites par le code de douanes, afin d'éviter les pertes de temps et d'argent.

Pour assurer le bon déroulement des importations, elles sont soumises à différentes lois et règlements par le service des douanes afin d'assurer l'importation des produits de bonnes qualité et protéger l'économie nationale.

Pour garantir le respect de toutes les obligations en matière de dédouanement, le déclarant doit respecter une procédure qui informe du régime douanier assigné aux marchandises, aussi le dédouanement peut représenter un obstacle pour ses exigences en matière de mesures réglementaire auxquelles sont soumises les marchandises importées ou exportées.

Les avantages liés à l'internationalisation de l'entreprise font que celles-ci acceptent de gérer un ensemble de risques, afin de limiter leur impact, elle se doit de mettre en place une véritable stratégie de gestion des risques couverts par des instruments adaptés.

*Chapitre03 : Étude de cas et analyse sur  
les procédures d'importation des matières  
premières cas ENJEM unité froid*

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

---

### Introduction

À travers notre stage pratique, au sein de l'unité Froid dans l'entreprise ENIEM d'Oued Aissi, Tizi-Ouzou. Nous allons essayer de développer la procédure d'importation et les étapes de dédouanement de marchandises importées de cette dernière, afin de cerner notre problématique et d'apporter des éléments de réponse à un certain nombre de questions posées au début de ce travail, nous allons essayer d'analyser et de mettre en pratique ce que nous avons développé dans la partie théorique.

À cet effet, nous sommes très satisfaits et honorés d'avoir effectué notre stage pratique au sein de cette grande entreprise.

Dans ce chapitre nous allons présenter dans une première section, l'organisme d'accueil à savoir l'Entreprise National des Industries Électroménager (ENIEM), ainsi que sa création et leur schéma organisationnels et ses activités principales.

Dans la deuxième section nous allons étudier le déroulement d'une opération d'importation. Et en termine par l'analyse et l'interprétation des données (calcul des droits et taxes douanières)

# Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

## Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil ENIEM

### 1. Création de l'ENIEM

L'Entreprise Nationale des Industries de l'Électroménager (**E.N.I.E.M**) est constituée par le décret n°83 du 02 janvier 1983. Elle est issue de la restructuration organique de la SONELEC, créée en 1974 dont la production dans le domaine a démarré en 1977<sup>1</sup>. L'ENIEM a été transformée en entreprise publique économique (société par actions) le 08/11/1989 et elle a été dotée d'un capital social de **4000 000 DA**. Son capital social en 2009 est de **10279800000 DA**, il a été détenu en totalité par SGP INDELEC dont elle relève actuellement. L'ENIEM est constituée d'une :

- 1/ Direction générale sise à Tizi-Ouzou, Boulevard STITI Ali ;
- 2/ Unité froid : sise au complexe de Oued Aissi
- 3/ Unité cuisson : sise au complexe de Oued Aissi
- 4/ Unité climatisation : sise au complexe de Oued Aissi
- 5/ Unité prestations techniques : sise au complexe de Oued Aissi
- 6/ Unité commerciale : sise au complexe de Oued Aissi
- 7/ Unité Miliana (sanitaire) : filiale
- 8/ FILAMP (filiale).

### 2. L'évolution de l'ENIEM

L'entreprise nationale des industries de l'électroménager est issue de la restriction de la société nationale de la fabrication et de matériaux électrique (**SONELEC**), par décret présidentiel n°83-19 du 02-01-1983. Elle est indépendante de l'Etat après la signature des statuts de l'autonomie holdings (**SGP**) mécaniques et électroniques (**HOEMELEC**). L'ENIEM a été chargé de la production et de la commercialisation des produits électroménagers, et disposait à sa création de :

- Complexe d'appareil ménager (**CAM**) de Tizi-Ouzou entré en production en juin 1977.
- L'unité lampes de MOHAMADIA (ULM) entrée en production en février 1979.

---

<sup>1</sup> ENIEM 2010.

## **Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid**

---

### **3. Les objectifs et les missions principales de l'ENIEM**

#### **3.1 Les objectifs de l'ENIEM**

Parmi les principaux objectifs de l'ENIEM, nous pouvons citer :

- La meilleure maîtrise des coûts de production.
- L'amélioration de la capacité d'études et de développement.
- La valorisation du potentiel humain du complexe.
- Le renforcement de la sécurité des installations et des infrastructures.
- Le maintien de l'effort de formation et de communication.
- L'amélioration du design des réfrigérateurs pour satisfaire le marché.
- L'augmentation de la production et l'accroissement du chiffre d'affaires.
- La Contribution au développement social et économique au niveau régional et au niveau national.

#### **3.2 Les missions de l'ENIEM**

Sa mission est d'assurer le montage, la production, le développement et la recherche dans le domaine des différentes branches de l'électroménager notamment :

- Les appareils de réfrigération et de congélation.
- Les appareils de cuisson.
- Les appareils de climatisation.

### **4. La politique de l'ENIEM sur le marché domestique et étranger**

L'ENIEM à travers sa commercialisation de ses produits, arrive à les vendre sur le marché local et extérieur.

#### **4.1 Sa position sur le marché domestique**

L'entreprise détient un pouvoir de vente de ses produits sur le marché national en possédant une clientèle très variée, actuellement l'ENIEM procède à l'ouverture de dépôts de ventes propres à elles dans plusieurs régions sur le territoire national, pour une meilleure implantation. L'ENIEM détient des parts de marché qui varient entre 60 et 65% pour les réfrigérateurs et les cuisinières, 40% pour les climatiseurs et enfin 30% pour les sanitaires.

#### **4.2 Sa position sur le marché étranger**

L'exportation des produits vue l'importance des devises pouvant faire face au financement des importations en matières premières qui représentent 80% de tous les achats.

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

L'ENIEM est la première entreprise Algérienne à être certifiée aux normes **ISO 9002** en 1998 et **ISO 9001/2003** et renouvelée en 2006 stipulant sa conformité aux normes internationales.

### 4.3 La politique qualité de l'ENIEM

Dans le souci d'accroître la satisfaction de ses clients, l'entreprise base sa politique sur l'amélioration continue de ses processus, produits et services tout en préservant l'environnement par la mise en place d'un système d'aménagement environnementale **ISO 14001**.

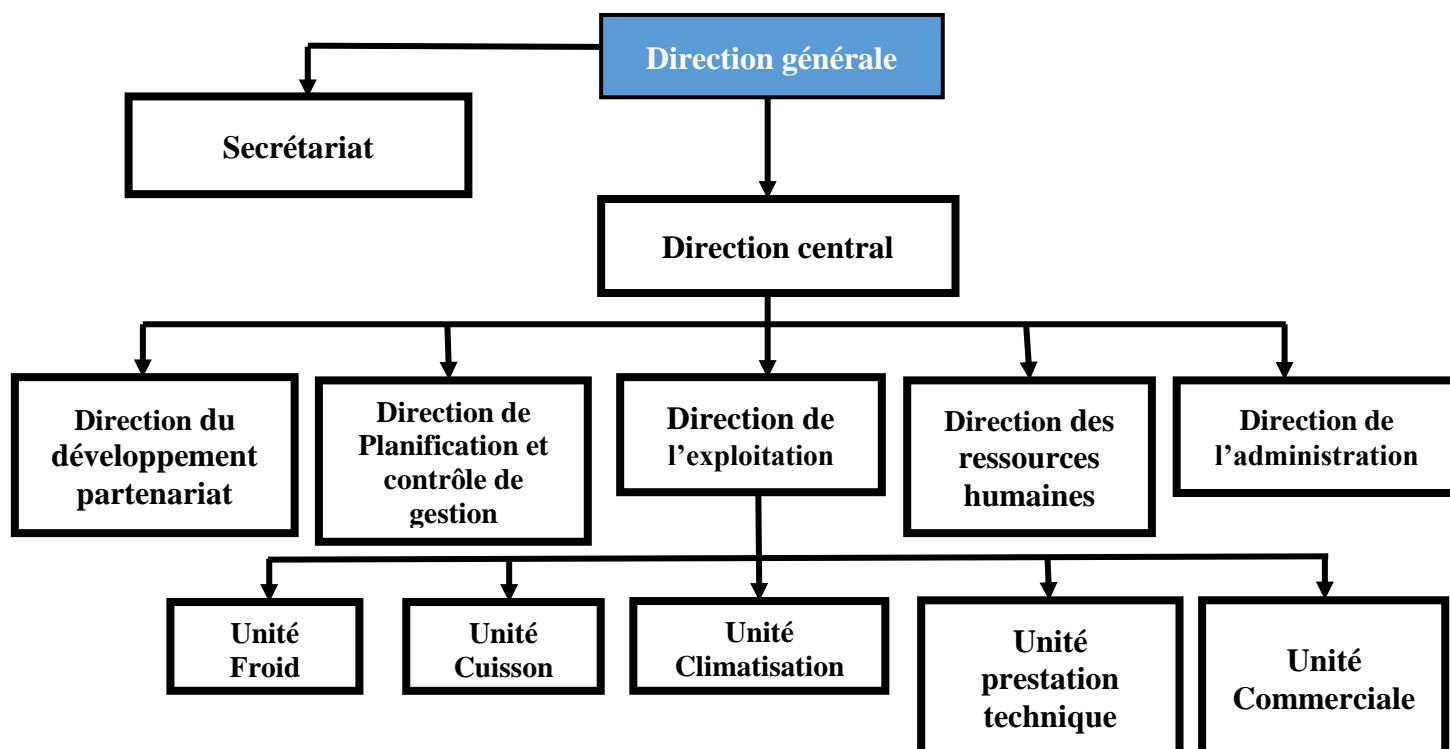
La politique qualité se manifeste par la direction générale à :

- Accroître la satisfaction des clients.
- Développer les compétences et la communication.
- Veiller à la réduction des coûts de non qualité par la maîtrise des processus.
- Améliorer en continue l'efficacité du système de management qualité.

### 5. Organisation et organigramme de l'ENIEM Tizi-Ouzou

L'organisation de l'ENIEM a connu une évolution avec le développement de sa gamme d'activité. La structure de l'ENIEM dans sa configuration actuelle se compose comme suit :

Schéma N° 07 : Organigramme général de l'ENIEM



## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

---

Source : Document interne de l'entreprise ENIEM

### 5.1 La direction générale

La direction générale est responsable de la stratégie et du développement de l'entreprise.

Elle exerce son activité hiérarchique et fonctionnelle sur l'ensemble des directions et des unités.

#### Les directions centrales de l'entreprise

- L'entreprise se compose des directions suivantes :
- La direction des finances et comptabilité.
- La direction du développement.
- La direction des ressources humaines.
- La direction planification et contrôle de gestion.
- La direction de l'administration et la direction de l'exploitation : qui gère les unités de production (froid, cuisson, et climatisation) et l'unité prestation technique.

#### 5.1.1 L'unité commerciale

Cette unité est chargée de la commercialisation des produits de l'entreprise et assurer le service après-vente à sa clientèle.

Parmi les activités :

- Le marketing.
- La vente des produits fabriqués.
- Assurer le service après-vente.
- La gestion des stocks des produits finis.

#### 5.1.2 L'unité prestation technique

Sa mission est de fournir et d'exploiter les moyens techniques pour répondre aux sections des unités de production ainsi que la gestion de la totalité des infrastructures communes de l'entreprise. (Bâtiments, voiries, éclairages etc...).

Les activités de l'unité sont les suivantes :

- Gestion du réseau informatique.
- Conception et réalisation des outils moules.
- Usinage de diverses pièces de recharges.
- Impression.

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

---

- Etalonnage d'instruments de mesures.
- Entretien des bâtiments.
- Production d'énergie et des fluides.
- Neutralisation des rejets industriels avant évacuation vers les décharges publiques.
- Transports de marchandises.
- Surveillance du site.
- Prestation sociales.

Pour les unités de productions, l'entreprise dispose de trois unités productives à savoir : L'unité froid, l'unité cuisson, l'unité climatisation.

### 5.1.3 L'unité froid

La mission de l'unité froide est de produire et développer les produits de froid domestique.

Parmi ses activités :

- Transformation de la tôle.
- Traitement et revêtement de surface (peinture, plastification).
- Injection plastique et polystyrène.
- Fabrication de pièces métalliques (condenseurs, évaporateurs).
- Isolation, thermoformage et assemblage.

### 5.1.4 L'unité cuisson

Parmi ses activités :

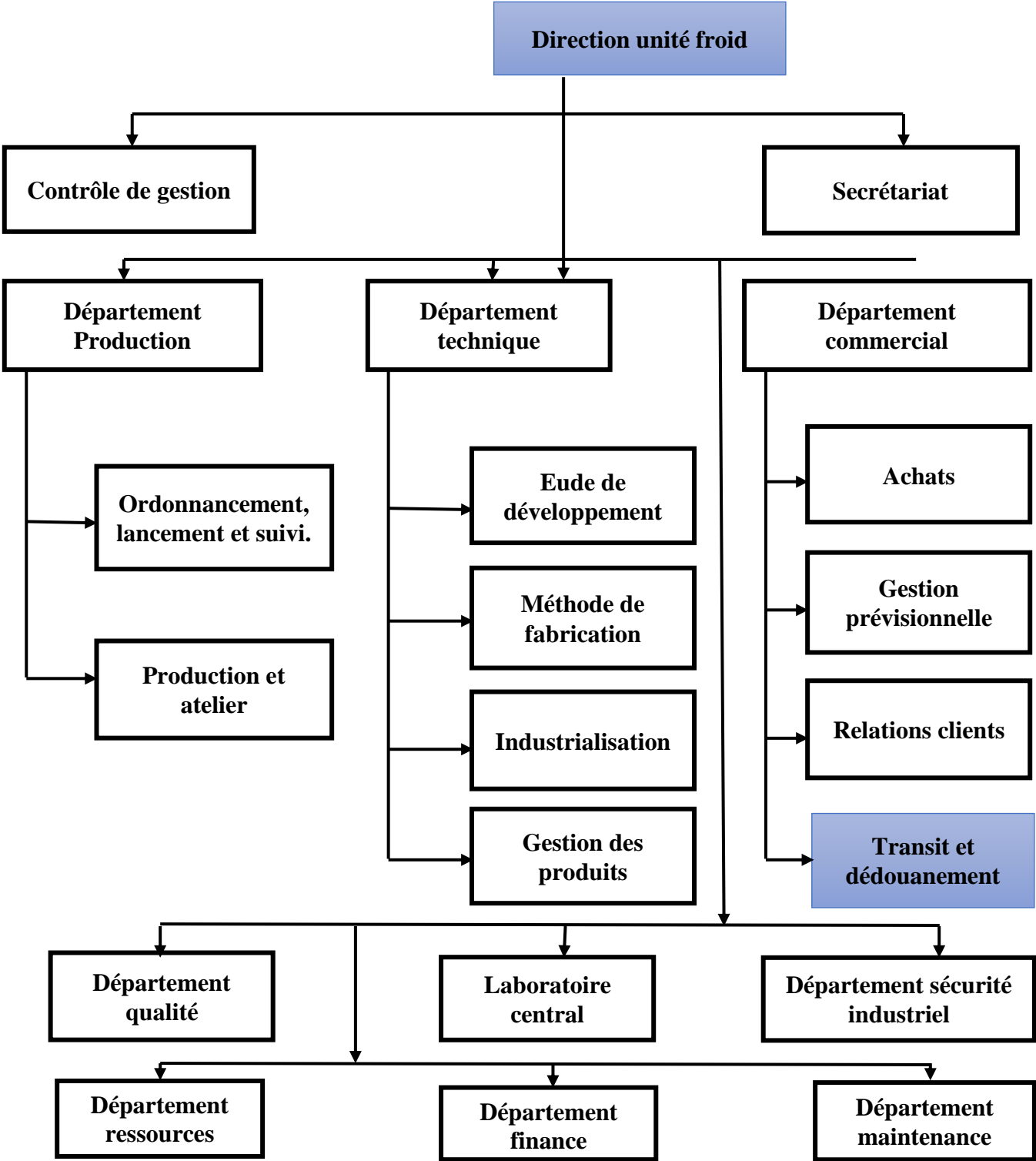
- Transformation de la tôle.
- Traitement et revêtement des surfaces (émaillage, zingage, chromage).
- Assemblage.

### 5.1.5 L'unité climatisation

Elle est spécialisée dans la fabrication de climatiseurs fenêtre, split mural et split système, ainsi que des chauffages à gaz butane.

# Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

Schéma 08 : Organigramme de l'unité froid<sup>2</sup>



<sup>2</sup> Document interne de l'entreprise ENIEM.

## **Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid**

### **Section 02 : Les procédures de dédouanement au sein de l'ENIEM, unité froid**

L'objectif de cette section est, d'une part, la présentation de l'entreprise ENIEM et les documents que nécessite une opération d'importation et d'autre part, l'explication des différentes opérations inhérentes au dédouanement.

En vue de l'achat de la matière première, les formalités de cette opération sont opérées et suivies par le service d'achat. Cette procédure est composée de plusieurs étapes enchainées entre elles.

Pour faire ses achats, l'entreprise procède par appel d'offres qui peut être, selon le montant des fournitures, national ou international.

Chaque fin de l'année la direction générale et l'unité commerciale vont se réunir pour déterminer un programme global d'approvisionnement (PGA) pour l'entreprise. Une fois ce programme production et finalisé, il sera transmis à tous les services de l'entreprise pour sa réalisation.

Dès que la réception de PGA par le service des gestions des stocks de l'unité froid, une demande d'achat interne (DAI) est émis vers le service d'achat.

**Nous avons pris comme exemple pratique le cas d'importation de "Tôle Plastifiée", une opération d'expédition partielles.**

#### **1. Expression des besoins et consultation des fournisseurs**

##### **1.1 Expression des besoins**

Tout commence par le service commercial qui fait l'analyse de la production (stocks), des ventes, des commandes et du marché. Se basant sur les résultats de cette analyse, le service commercial trace des objectifs à atteindre qu'il transmet au service production sous forme de quantités à produire par ordre de priorité.

Le service production analyse à son tour les objectifs tracés par le service commerciale sur lesquels il se base pour établir un programme d'approvisionnement dans lequel il définit :

- Les produits et matières dont il aura besoin
- Les quantités exactes
- Les délais

Une fois le programme est établi, le service production transmet ce dernier au service achats.

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

### 1.1.1 Calcul du besoin net

Calcul du besoin net sur la base d'un programme prévisionnel de production et la nomenclature

$$\text{Besoin net} = \text{besoin brut} - \text{stocks disponible}$$

### Détermination du besoin brut annuel

Le besoin brut annuel se calcule comme suite

$$\text{Besoin brut} = \text{nombre d'appareils à réaliser dans l'année plus 2 mois de sécurité} * \text{coefficient}$$

### Détermination des niveaux des stocks au sein de l'ENIEM (voir annexe N° 01)

Le stock disponible se calcule comme suit :

$$\text{Stock disponible} = \text{stock en magasin} + \text{atelier} + \text{expédition} + \text{l'en cours réception} + \text{solde commande (commande non livrée)}$$

### 1.2 L'établissement de la demande d'achat interne (DAI)

Le bureau technique établie une demande d'achat interne (DAI) cette demande est signé par le chef de service gestion de stock, par le chef de département commercial et le directeur de l'unité froid. Cette dernière est établie par ordre de famille des produits dans laquelle on doit préciser le code interne désignation, quantité demandé, date de demande ...

Au cours du semestre de l'année 2023 un besoin d'approvisionnement en **Tôle Plastifiée** a été constaté, l'unité froid a notifié le besoin au service gestion des stocks qui a établi une demande d'achat interne (DAI) et la transmis au service achat signée par :

- ✓ Chef de section magasin
- ✓ Chef de service magasin
- ✓ Chef de département commercial
- ✓ Direction de l'unité froide.

La DAI contient les mentions suivantes :

- ✓ Désignation article
- ✓ Quantité article
- ✓ Quantité demande, quantité modifiée
- ✓ Code interne de l'article
- ✓ Date d'édition
- ✓ Numéro d'édition

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

---

### 1.3 L'établissement du bon de commande

Après avoir opté pour le fournisseur LAMPRE S.R.L L'acheteur entame la rédaction d'un bon de commande sur lequel est mentionné (voir annexe N° 02)

- **Désignation de la marchandise :** Tôle Plastifiée
- **Mode de paiement :** Crédit documentaire irrévocable.
- **Type d'emballage :** 37 palettes.
- **Délai de livraison :** 30/11/2022.
- **Numéro de la commande**
- **Marquage**
- **La quantité :** (3647KG/ 19539KG/ 5452KG/ 19594KG/ 2984KG/ 21762KG)
- **Prix unitaire :** (2.378/ 2.249/ 2.670/ 2.541/ 2.670/ 2.541 EUR).
- **Le montant total de la marchandise :** 183 225,49.
- **L'incoterm :** FOB

La DAT, la fiche de vérification, la facture pro forma, le TCO le tableau comparatif d'offre consulté, le bon de commande, ce dernier va le faxer pour l'entreprise LAMPRE l'acheteur va joindre une feuille où il mentionnera les documents que le fournisseur va lui envoyer :

- ✓ Facture commerciale (Voir annexe 02)
- ✓ Certificat d'origine (Voir annexe 03)
- ✓ Liste de colisage (Voir annexe 04)
- ✓ Certificat de conformité (Voir annexe 05)

### 1.4 La confirmation de la commande

Une fois que la commande est confirmée, le service achat à l'importation adresse un courrier à l'intention de l'entreprise LAMPRE S.R.L l'objet est la confirmation de la commande, tout en annonçant les références de la demande établie préalablement tel que :

- Le montant
- La conformité

### 1.5 Le paiement et l'expédition de la marchandise

Une fois que le contrat est passé, le transitaire doit entamer la domiciliation qui est une étape très importante qui s'effectue comme suit :

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

Le service d'achat transmet au service finance un courrier pour l'ouverture d'un crédit documentaire irrévocable, celui-ci transmet à la banque ENIEM la demande d'importation bancaire qui sera remplie par le service transit.

### 1.6 L'expédition de la marchandise

La première expédition de la marchandise **Tôle Plastifiée** code N° (100428 / 100429/ 100562/ 100563) à expédier **72978 KG**. L'expédition de la marchandise déroule suivant l'incoterm choisi par les deux parties. Ici l'incoterm convenue est **FOB** et son expédition serait par **voie maritime**.

Avant l'expédition de la marchandise le fournisseur doit transmettre au service achat 48 heures avant l'embarquement de la marchandise, les documents d'expédition tel que l'avis d'expédition pour informer sur :

- **La date d'expédition** : 09/02/2023.
- **Le nom du bateau** : DJANET.
- **Port d'embarquement** : GENOA.
- **Port de débarquement** : ALGER.

Les documents qui accompagnent la marchandise, **certificat d'origine**, **liste de colisage** **facture commerciale** et le **certificat de conformité**.

#### 1.6.1 ACHIMINEMENT DES MARCHANDISES

Après acheminement des marchandises auprès du quai du port de l'embarquement **ITALIE** la compagnie maritime établie :

- Un connaissement BL (portant le nombre de colis et la nature de la marchandise) (voir annexe N° 06).
- Facture commerciale.
- Liste de colisage.

#### 1.6.2 APRES L'EMBARQUEMENT DES MARCHANDISES

Après l'embarquement des marchandises le commandant de bord établie un manifeste de bord suivant les BLS des marchandises embarquées.

#### 1.6.3 DOCUMENT A REMETTRE

Les documents à remettre par le fournisseur à cette banque sont originaux :

- Facture commerciale définitif original (voir annexe N° 07)
- Liste de colisage.
- Certificat de circulation.

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

---

- Certificat d'origine.
- Certificat de conformité.
- Le BL original.

### 1.7 La souscription de l'assurance

Dès que le service achat reçoit l'avis d'expédition (information par BL), il inscrit une assurance pour se couvrir des éventuels risques qui peuvent arriver pendant le voyage le service achat assure le coût de marchandises au niveau de la société nationale d'assurance (SAA agence 2001).

Les deux parties signent un contrat qui stipule le mode d'assurance, la police d'assurance (avis d'aliment) et le taux d'assurance.

L'avis d'aliment contient les renseignements, qui sont partagés en 3 parties :

- **La première partie : Désignation des marchandises**
  - **Marques et numéros :** 22/00101
  - **Nombre de colis :** 37
  - **La nature des marchandises et de l'emballage :** Tôle plastifiée avec film de protection dans Tc de 20 (03 TC)
- **La deuxième partie : Le connaissance**
  - **Voyage :** D'ITALIE Vers ALGER.
  - **VIA :** Port d'embarquement " GENOA".
  - **Navire :** DJANET.
  - **Embarquement :** 07/02/2023.
- **La troisième partie : Facturation éventuelle**
  - **Valeurs assurances :** 183225, 49 EUR 27093553,21 DZD.
  - **Risques à couvrir :** Tous risque.
  - **Taux d'assurance en % :** 0,04%.
  - **Montant de la prime :** 10837,42 DZD. (Taux de change 1EUR= 147,87 DZD).

## 2. Dédouanement et réception de la marchandise

### 2.1 L'ouverture de dossier de dédouanement (la déclaration en détail)

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

La banque de l'ENIEM (BEA) après avoir reçu les documents nécessaires de l'expédition de la marchandise par la banque de fournisseur **BPER BANCA AG. CALUSCO** et les remet au transitaire pour constituer le dossier de dédouanement et bénéficier de différents régimes nécessaires à l'importation.

Pour pouvoir constituer un dossier, il faut avoir certains documents essentiels et nécessaires. Le document que doit recevoir le transitaire pour entamer ses formalités de transit sont :

- Facture originale domiciliation (voir annexe N°07)
- Connaissance original (voir annexe N°06)
- Avis d'arrivée (voir annexe N°08)
- Registre de commerce.
- Certificat de conformité.
- Carte fiscale
- Liste de colisage (voir annexe N°04)
- EUR1 (dans le cadre des accords avec l'union européenne) ; (voir annexe N°09)
- Certificat d'origine ;( voir annexe N°03)
- Procuration pour retirer le pli cartable et récupérer l'avis d'arrivée auprès de la compagnie de transport.

Le déclarant de l'ENIEM après avoir reçu tous les documents qui permettra de lancer les formalités de transit et de dédouanement. Une chemise cartonnée est ouverte avec un numéro répertoire correspondant au nom de client (importateur) ce dossier appelé pli cartable qui constitue de :

- Facture originale domiciliation
- Connaissance
- Liste de colisage
- Certificat d'origine
- EUR1
- Avis d'arrivée.
- Pli cartable et remet au bureau de douane le connaissance consigné au nom de l'ENIEM et une copie de la carte fiscale

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

Le bureau de douane remettra à la compagnie de transport maritime le connaissance consigné au nom de l'ENIEM, accompagné d'un chèque pour paiement du montant du fret et frais en échange le groupeur remet à l'ENIEM le bon à livrer (BAD)

### 2.2 L'accomplissement des formalités douanières

Après que l'unité froid a reçu les documents par canal bancaire ainsi que l'avis d'arrivée des marchandises reçu par la compagnie maritime qui prouve que les marchandises sont destinées, le transitaire effectue ce qu'on appelle échange de BL.

Une fois que l'échange est effectué, les marchandises sont délivrées par le consignataire pour unité froid, mais elles restent sous la responsabilité de la douane. Le choix du régime à appliquer

Dès que le consignataire a délivré les marchandises (Bon à délivrer) à ENIEM, Celle-ci a la possibilité d'effectuer les formalités douanières sous trois régimes :

- Transfert vers l'entrepôt sous douane de ENIEM à Oued Aissi sur la base d'une déclaration simplifiée de transit **DSTR**
- Mise à l'entrepôt sous douane **3301** (annexe N° 10).
- Mise à la consommation par l'établissement de la **1033** (paiement droit et taxe) (annexe N° 11- 12).

L'ENIEM a opté pour la deuxième possibilité qui est le transfert vers l'entrepôt sous douane à Oued Aissi Tizi-Ouzou.

### 2.3 L'établissement du dossier de transit (1er régime douanier)

C'est une déclaration simplifiée du transit routier qui déclare que les marchandises sont enlevées du port d'Alger et sont transférées vers l'entrepôt sous douane de l'ENIEM Tizi-Ouzou.

- La **DSTR** est établie en quatre exemplaires :
  - ✓ Exemple de départ.
  - ✓ Exemple enlever.
  - ✓ Exemple de destination.

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

- ✓ Exemple de retour.
- La **DSTR** est accompagnées par les documents suivants :
  - ✓ Une copie de la facture.
  - ✓ Une copie d'avis d'arrivé.
  - ✓ Une copie du connaissement (BL).
  - ✓ Une copie de facture commerciale définitif.
  - ✓ Une copie de colisage.
  - ✓ La carte fiscale.
  - ✓ Soumission générale (autorisation octroi d'un entrepôt sous douane). Annexe 3 (tous les déclarants ont l'autorisation à déclarés les marchandises de l'ENIEM)
  - ✓ Annexe 4 (engagement de PDG de respecter les normes d'un entrepôt sous douane)

Après que la douane a validée la DSTR, cette dernière sera remise au déclarant et afin qu'il enlève la marchandise du port vers entrepôt sous douane sous escorte douanier, car il s'agit un transfert d'une recette à une autre sous calcul des droits et taxes.

### 2.4 La mise à l'entrepôt 3301 (2em régime douanier)

Une fois que la marchandise est acheminée vers l'entrepôt ENIEM, le déclarant possède au deuxième magazine qui est la mise à l'entrepôt, qui veut dire l'entreposage à l'intérieur de l'entrepôt sous douane sous calcul des droits et taxes.

- La mise à l'entrepôt est accompagnée par les documents suivants :
  - ✓ Copie DSTR (exemple destination).
  - ✓ Une copie de la facture.
  - ✓ Une copie d'avis d'arrivé.
  - ✓ Registre de commerce.
  - ✓ Une copie du connaissement (BL).
  - ✓ Une copie de facture commerciale définitif.
  - ✓ Une copie de colisage.
  - ✓ La carte fiscale.
  - ✓ Soumission générale (autorisation octroi d'un entrepôt sous douane).
  - ✓ Annexe 3 (tous les déclarants ont l'autorisation à déclarés les marchandises de l'ENIEM)

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

- ✓ Annexe 4 (engagement de PDG de respecter les normes d'un entrepôt sous douane)
  
- La **DSTR** est accordée par le service des douanes au port d'Alger, elle est établie en quatre exemplaires :
  - ✓ La copie bleu est pour le déclarant.
  - ✓ La copie jaune est pour la banque.
  - ✓ La copie blanche est pour la douane.
  - ✓ La copie rose est la copie de retour.

**Remarque :** séjours d'une marchandise dans un entrepôt est d'une année, asse ce délai, y a prorogation ou mise à jour avec pénalités.

déclarant procède au dédouanement définitif comme suit :

### 2.5 Etablissement de la déclaration de la mise à la consommation 1033 (3<sup>ème</sup> régime douanier)

#### Il joint à cette déclaration :

- La copie de la déclaration de la mise à l'entrepôt. Une copie de la facture.
- Une copie d'avis d'arrivé.
- Registre de commerce.
- Une copie du connaissement (BL).
- Une copie de facture commerciale définitif.
- Une copie de colisage.
- La carte fiscale.
- Soumission générale (autorisation octroi d'un entrepôt sous douane).
- Annexe 3 (tous les déclarants ont l'autorisation à déclarés les marchandises de l'ENIEM)
- Annexe 4 (engagement de PDG de respecter les normes d'un entrepôt sous douane)

La déclaration de **la mise à la consommation** est établie en 04 exemplaires :

- La copie bleu est pour le déclarant.
- La copie jaune est pour la banque.
- La copie blanche est pour la douane.
- La copie rose est la copie de retour.

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

Tous ce dossier sera transmis à la douane qui procède un calcul des droits et taxes que l'unité froid doit payer.

### 2.6 L'acquittement des droits et taxes et l'enlèvement de la marchandise

Une fois que les droits et taxes sont calculés, le déclarant remet un chèque à la douane pour s'acquitter des droits et taxes, cette dernière lui remet une quittance de paiement plus un bon à enlève (voir annexe N°13), qui prouve que les droits ont été payés.

Le déclarant établie un avis de dédouanement qui prouve l'enlève de l'entrepôt sous douane vers le magasin de l'ENIEM pour la consommation.

### Section 03 : Analyse et interprétation des données

#### Calcul des assurances (voir annexe N°14)

##### 1.1 Le calcul de la prime d'assurance : (l'avis d'aliment),

Premièrement, l'échange en **DZD** doit être fait parce que c'est l'importateur qui en charge de payer la compagnie d'assurance (d'après l'incoterm utilisé).

Le cours du jour : **1EUR =147, 87 DA**. (L'année 2023)

Le montant des marchandises = **183225,49 EUR**

➤ **Le change se calcule comme suit :**

$$\begin{aligned} 183225,49 \text{ EUR} &= \text{X DZD ?} \\ \text{X DA} &= 183225,49 \text{ EUR} * 147,87 \text{ DZD} \\ \text{X} &= 27093553,21 \text{ DZD} \\ \text{Le FOB en DZD est : } &\mathbf{27\ 093\ 553,21 \text{ DZD}} \end{aligned}$$

➤ **Le coût d'assurance étant de 0,04%, la prime d'assurance est calculée comme suit:**

$$\begin{aligned} 27\ 093\ 553,21 * 0,04\% &= 1083742,13 \text{ DA} \\ \text{La prime d'assurance est : } &\mathbf{10\ 83742,13 \text{ DZD}} \end{aligned}$$

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

### 2. Calcul des droits et taxes pour la facture globale N° 00231/E (voir annexe N°10)

#### 2.1 Calcul la valeur en douane pour les 06 articles

- Le prix total facture NET (P.T.F.N) : 180225.49 DZD.
- Autres frais : 3000 EUR.
- Taux de change : 145.79350 DZD.
- Montant de fret : 252290.05 DZD.

Donc

**Valeur en DZD=**

$(180225.49+3000) * 145.79350 = 26713085,48$  DZD

La valeur

$26713085,48 + 252290.05 = 2696537.40$  DZD

La valeur en douane pour le 01 article : 1000000 DZD

La valeur en douane pour le 03 article : 2176467 DZD

La valeur en douane pour le 04 article : 7447384 DZD

La valeur en douane pour le 05 article : 1191228.94 DZD

La valeur en douane pour le 06 article : 8271406 DZD

**= 2696537.40 DZ**

#### 2.2 Calcul des droits en douane pour les 6 articles

Le taux des droits de douanes = 5%.

Le montant des DD = VD\* taux des DD

- Les droits en douanes pour le 01 Article :  $1298059.00 * 5\% = 64902.95$  DZD.
- Les droits en douanes pour le 02 Article :  $6580825.00 * 5\% = 329041.25$  DZD.
- Les droits en douanes pour le 03 Article :  $2176467.00 * 5\% = 108823.35$  DZD.
- Les droits en douanes pour le 04 Article :  $7447384.00 * 5\% = 372369.20$  DZD.
- Les droits en douanes pour le 05 Article :  $1191228.00 * 5\% = 59561.40$  DZD.
- Les droits en douanes pour le 06 Article :  $8271406.00 * 5\% = 413570.30$  DZD.

### 3. Calcul des droits et taxes, de la facture partiel

#### 3.1 Le calcul du montant de la valeur en douane, 01 partiel (article 01 et 02) (voir annexe N° 11)

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

**La valeur en douane = le montant de la marchandise en dinars+ les différents frais**

- Le prix total facture NET (P.T.F.N) : 93731.56 DZD.
- Autres frais : 865 EUR.
- Taux de change : 144.57160 DZD.
- Montant de fret : 156828.95 DZD.

**Donc :**

- La valeur

**Valeur en DZD=**

$(93731.56+865) * 144.57160 = 13\ 675\ 976,03$  DZD

$13\ 675\ 976,03 + 156828.95 = 13977376.40$  DZD

+

**= 13977376.40 DZD**

- La valeur en douane pour le 02 article : 6557650 DZD

### 3.2 Calcul la valeur en douane pour le 02 partiel (article 3,4,5 et 6) (voir annexe N° 12)

- Le prix total facture NET (P.T.F.N) : 86493.93 DZD.
- Autres frais : 1153 EUR.
- Taux de change : 145.60840 DZD.
- Montant de fret : 95461.10DZD.

**Valeur en DZD=**

$(86493.93+1153) * 145.60840 = 12759508,29$  DZD

$12759508,29 + 95461.10 = 13977376.40$  DZD

**Donc :**

- ✓ La valeur en douane pour le 03 article : 1289656 DZD.
- ✓ La valeur en douane pour le 04 : 2162789 DZD.
- ✓ La valeur en douane pour le 05 article : 1183742 DZD.
- ✓ La valeur en douane pour le 06 article : 8218780 DZD.

**= 13977376.40 DZD**

- Le calcul du montant des droits de douane :

**Le montant des DD = VD\* taux des DD**

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

**Remarque :** puisque cette opération dans le cadre des accords avec l'union européenne, donc l'entreprise ENIEM a le droit d'utiliser EUR1, c'est à dire exonération des droits de douane.

**Donc :**

**Le montant des droits de douane = la valeur en douane**

**Le montant des droits de douane = 7419726 DZD.**

### 3.3 Le calcul du montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Taux de la TVA = 19%

**Le montant de la valeur ajoutée = (VD + DD) x TVA**

❖ **Calcul le montant de la TVA pour le 01 PARTIEL. Référence la déclaration partielle.**

**01) Article:**

**Assiette : la valeur en douane + les droits de douanes \* le taux de la TVA**

- Les droits de douane = 00
- T.C.S (2%) =  $7419726 * 2\% = 148394.52$  DZD
- TVA =  $(148394.52 + 7419726) * 19\% = 1437942.90$  DZD.

**02) Article :**

- Les droits de douane = 00
- T.C.S (2%) =  $6557650 * 2\% = 131153$  DZD.
- TVA =  $(131153 + 6557650) * 19\% = 1270872.57$  DZD.

➤ **Le montant du taux de la valeur ajoutée (TVA) pour le premier partiel (1 article et 2 article) :**

**Le montant de la TVA =**  
 **$1437942.90 + 1270872.57 = 2\,708\,815$  DZD**

❖ **Calcul le montant de la TVA pour le 02 PARTIEL**

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

### 03) Article :

- Les droits de douane = 00.
- T.C.S (2%)=  $1289656 * 2\% = 25793.12$  DZD.
- TVA=  $(25793.12+1289656) * 19\% = 249935.33$  DZD.

### 04) Article :

- Les droits de douane =00.
- T.C.S (2%)=  $2162789 * 2\% = 43255.78$  DZD.
- TVA=  $(43255.78+ 2162789) * 19\% = 419148.51$  DZD.

### 05) Article :

- Les droits de douane = 00.
- T.C.S (2%)=  $1183742 * 2\% = 23674.48$  DZD.
- TVA=  $(23674.48+1183742) * 19\% = 229409.20$  DZD.

### 06) Article :

- Les droits de douane = 00.
- T.C.S (2%)=  $82187780 * 2\% = 164375.60$  DZD.
- TVA=  $(164375.60+8218780) * 19\% = 1592799.56$  DZD.

- Le montant du taux de la valeur ajoutée (TVA) pour le deuxième partiel ( 3 article, 4 article, 5 article et 6 article ) :

$$\begin{aligned} \text{Le montant de la TVA} &= \\ (249935.33+ 419148.51+ 229409.20+1592799.56) & \\ = 2\,491\,292 \text{ DZD.} & \end{aligned}$$

- Le montant global pour les deux partiel :

$$\begin{aligned} \text{TVA GLOBAL} &= \\ (2\,708\,815 + 2\,491\,292) &= 5200107 \text{ DZD} \end{aligned}$$

## Chapitre 03: Étude de cas d'importation des marchandises au sein de l'Unité Froid

---

### Conclusion

L'objectif principal de l'entreprise ENIEM est d'augmenter le volume de production tout en améliorant la qualité des produits et s'adapter aux variations de la demande que ça soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays afin de contribuer au développement de la croissance économique national et des exportations hors hydrocarbure.

Pour l'objet de ce stage, ça nous a donné la chance de voir et de vivre de pré le monde du travail, et d'apprendre le déroulement d'une opération de dédouanement à l'importation réalisé via un crédit documentaire irrévocable et non confirmé, ainsi que son fonctionnement.

L'opération d'importation nécessite une parfaite connaissance des marchés internationaux car la dimension internationale peut s'avérer comme un risque pour l'entreprise, est dès l'apparition du besoin cherchera des informations sur des fournisseurs qu'elle choisira soit par appel d'offre, soit par consultation restreinte ou gré à gré.

Après que le fournisseur est choisi et en cours de négociation, les deux parties contractantes prennent avec attention et soins le contrat de transport, le délai, le choix des assurances, l'incoterms... etc. Après que les deux parties sont mises d'accord, elles vont passer à la signature d'un contrat de vente internationale. Une fois la négociation terminée et après que la commande est passée, puis arrive la livraison.

L'entreprise procède à l'accomplissement des formalités de transit, de dédouanement et réceptions de marchandises aux magasinages de l'entreprise qui sont les dernières étapes de la procédure d'importation.

Durant notre présence au sein de l'ENIEM, nous avons pu acquérir des connaissances dans notre domaine et nous avons mis en œuvre nos connaissances théoriques acquises à l'université afin de réaliser notre travail et répondre à certaines questions, nous avons aussi pu nous familiariser avec l'opération d'importation et aussi avec la technique de paiement utilisée qui est le crédit documentaire.



*Conclusion générale*

## Conclusion générale

---

Les échanges économiques internationaux s'expliquent d'abord par le fait que certains pays ne peuvent produire des biens dont ils ont besoin ou les produisent en quantité insuffisante. Ils vont donc chercher à se procurer ailleurs ce qu'ils ne peuvent avoir sur place. Plus la vie économique devient complexe, plus grande est la diversité des biens produits, et plus sont importants les échanges internationaux, car il est de plus en plus, impossible à la majorité des Etats de couvrir toute la gamme des produits.

Les entreprises sont obligé de faire des démarches d'importation avec des entreprises étrangères pour acquérir leurs besoins en matière premières c'est pour cela que l'entreprise doit être obligé de respecter les règles, les normes et les techniques ainsi que les instruments, de commerce international . Gère efficacement une opération d'importation pour économiser du temps ainsi que l'argent pour une utilisation meilleur des ressources en devise étrangères. Elle doit adopter des méthodes et des technique plus moderne dans la gestion des approvisionnements afin d'être compétitive.

Le mode et l'instrument de paiement est choisi par rapport aux avantages qu'il apporte à l'entreprise, par contre on note que la technique de paiement la plus courante est le crédit documentaire, en raison de la sécurité qu'il offre pour les deux contractants à savoir l'entreprise et ses fournisseurs.

Et en ce qui concernant le choix du mode de transport adéquat des produits importés, et le choix de la police d'assurance qui couvre la marchandise en cas d'avaries dépend des aléas auxquelles elles sont exposées lors de leurs acheminement c'est pour cette raison que les négociations dans les contrats du commerce international ont une place importante.

Enfin, les dernières étapes de processus de l'opération d'achat à l'importation résident dans l'accomplissement des formalités de transit et de dédouanement et la réception des marchandises importées aux magasins de l'entreprise.

Le rôle des douanes, des banques, des consignataires et des commissionnaires en douane en matière de contrôle du commerce extérieur et des échanges est un rôle complexe par sa variété et la densité de son contenu.

Pour apporter des réponses à notre problématique de recherche, cette étude nous a mené à aborder, dans un premier temps, un certain nombre de notions à l'aide de la revue de littérature, dans le but de mieux cerner les éléments fondamentaux qui portent sur les concepts de la douane et les acteurs majeurs de dédouanement, ainsi que sur les régimes douaniers et les procédures de dédouanement.

## Conclusion générale

---

En outre, un stage pratique réalisé au sein de l'ENIEM nous a permis de décrire de façon concrète les étapes de dédouanement des différents produits importés et d'apporter certains éclaircissements, par lesquels nous citons :

- Les produits importés doivent faire l'objet d'une déclaration détaillée afin de permettre à l'administration douanière de suivre les opérations.
- Le montant des droits et taxes dépend de la position tarifaire et la provenance des produits importés .
- Les autorités douanières exigent une série de documents afin de permettre le dédouanement des marchandises .
- Le système d'information et de gestion automatisé des douanes (SIGAD) permet aux transitaires de déclarer la marchandise de leurs clients à distance.

En se basant sur les constatations ci-dessus exposées, nous sommes en position d'affirmer que les opérations de dédouanement exigent le respect des quatre étapes suivantes :

1. La déclaration des marchandises faite par le déclarant en douane
2. La vérification des marchandises qui désigne les différentes réglementations et mesures prises par la douane pour assurer la conformité des marchandises à la déclaration
3. La liquidation et l'acquittement des droits et taxes
4. Enfin, l'enlèvement des marchandises

Dans l'illustration de l'exemple pratique au niveau de l'ENIEM nous avons constaté que le crédit documentaire occupe une place très importante dans le financement du commerce extérieur, car il offre d'une part, l'assurance à l'exportateur que le montant de la marchandise commandée sera réglé dans les délais et avec la devise convenue dans le contrat de vente, il offre d'une autre part, la garantie à l'importateur de recevoir la marchandise et aussi l'utilisation du mode de transport maritime et l'incoterm FOB fut le meilleur choix vu les quantités importantes des marchandises.

Nous avons pu confirmer aussi à travers notre étude que l'administration des douanes autorise l'enlèvement des marchandises dès le paiement des droits et taxes, cela met en évidence que le receveur des douanes exige le paiement de la dette douanière qui s'effectue soit en espèce, soit par le chèque...etc, afin de délivrer le bon à enlever des marchandises.

A travers notre étude de cas, nous avons constaté que l'entreprise ENIEM maîtrise les procédures de dédouanement. Sa réussite est due au sérieux du personnel pour son savoir-faire, son expérience et la collaboration entre ses différents services.



*Références Bibliographique*

## *Références bibliographique*

### *Ouvrage*

- **KRUGMAN Paul. R et OBSTFIELD** : « Economie internationale » ; Editions DeBoeck - Bruxelles - 2013.
- **RAINELLI. Michel** : « La nouvelle théorie du commerce international » ; Editions la découverte & Syros Coll Approches – Paris – 1997.
- **MARTINI Hubert** : « Techniques de commerce international » ; Collection Techniques Tertiaires ; DUNOD ; Paris ; Septembre 2017
- **C.BARRET et J. BRIGNON** :” Des échanges planétaires : Géographie” ; éd. Hâtier, Paris, 1988, p.320.
- **Madeleine NGUYEN-THE**, « importer », 2ème édition, édition d’organisation, paris, 2005, P 48.
- **Belloti. J.**, « le transport international de marchandises », édition Vuibert, paris, 1992, page 41.
- **MONOD Didier-Pierre**, « Moyens et techniques de paiements internationaux », Ed ESKA, Paris, 2002, P 226.
- **Jammal NAJI**, op-cit, P 280.
- **G.LEGRAND, H.MARTINI**, op-cit, P 40.
- **MAINI. P, VENTURELLI. N.**, « Transport Logistique », édition Génie des Glaciers, 8ème édition, P 85.
- **Madeline. NGUYEN-THE**, « importer », édition d’organisation, 2ème édition, paris, 2005, P 98.
- **G. le Grand et H. Martini.** (le petit export) ; Dunod, Paris 2009/10.P35 et 36.
- **LAHLOU. M** « le crédit documentaire, un instrument de garantie de paiement et de financement du commerce international », Alger, édition ENAG, 1999.
- **Olivier NAGEL**, la relation banque-entreprise : analyse du risque crédit entreprise, conservatoire national des arts et métiers, Paris, Septembre 1996,60 pages.
- **Michel Vasseur**, « les transferts internationaux de fonds », recueil des cours de l’académie de droit international, 1994, page130.
- **David Fiteman**, la gestion international, Edition Pearson Education, paris page 60.

- **Ryad Benmalek**, la réforme du secteur bancaire en Algérie, mémoire de maîtrise en science économique, option : économie internationale, monnaie et finance, université de TOULOUSE, France, 1999.
- **Olivier Torres** : “PME de nouvelles approches”. éditions Economica, Paris, 1998, 181 pages.
- **Jammal NAJI**, « commerce international : théorie, techniques et applications », édition ERPI, Québec, 2005, p 289.
- **Jammal NAJI**, op.cit., P 313.
- **G. LEGRANG, H. MARITINI**, op-cit, P 19.
- « dictionnaire du droit du travail », définition Greffe, Edition Tissot, 9 rues de pré paillard Annecy-le-Vieux 74940 Annecy.
- **C. Kamel** « dictionnaire du commerce international et l’importation exportation ». Edition CAL/LMP.P17
- **BOURI. C.** (2003), « La logistique du commerce extérieur en Algérie, Théorie et pratique », 1ère édition, Edition EDIK, P.221
- **BOURI.C**, op cit, P. 221
- **PAVEAU.J, DUPHIL.F**, avec la collaboration de **BARELIER.A, DUBOIN. J, GERVAIS.F, KUHN.G, LEMAIRE.J-P, LEVY.C, PAVEAU.M**, op cit, P. 307
- **BERR. J-Claude, TREMEAU. Henri.** (2006), « Le droit douanier », 6ème Edition Economica p177
- **PASCO. Corinne**, op cit, P. 96
- **TARIF des douanes 1999**, Edition CNID presse d’Alger 102

### *Articles*

- Article 116 et 117 du code des douanes
- Article 129 du code des douanes
- Article 132 et 133 du code des douanes
- L’article 51 du code des douanes.
- Revue des douanes 2003
- Article 75 des codes des douanes p 63

## ***Sites web***

- [www.lemoci.com](http://www.lemoci.com)
- <http://www.douane.gouv.fr/articles/a10836-incoterms-pour-une-meilleure-performance>
- <http://www.comprendrelespaiements.com/trade-la-remise-documentaire>
- <http://commerce-equitable.over-blog.org/article-2194983.html>
- [www.interex.fr/pdf/viter\\_irregularite.pdf](http://www.interex.fr/pdf/viter_irregularite.pdf)
- <http://droit-de-commerce.blogspot.com/2011/09/1e-cheque-definition.html>
- [Http://www.sgbs.sn/p=781](http://www.sgbs.sn/p=781)
- [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz) (Banque d'Algérie). Edition, juin 2022.
- <http://douane.gov.dz>
- [www\\_douane algerienne.gov.dz](http://www.douane.algerienne.gov.dz), article 51

## ***Mémoires***

- Mémoire de fin de formation : le crédit documentaire à l'importation institut nationale spécialisé dans la formation professionnelle Tizi Ouzo, 2009, p103
- M. HKELIFA, A. HAOUCHE, « Analyse d'une opération d'importation », Mémoire de master, UMMTO, 2015/2016, P 59,p 60

## ***Documents***

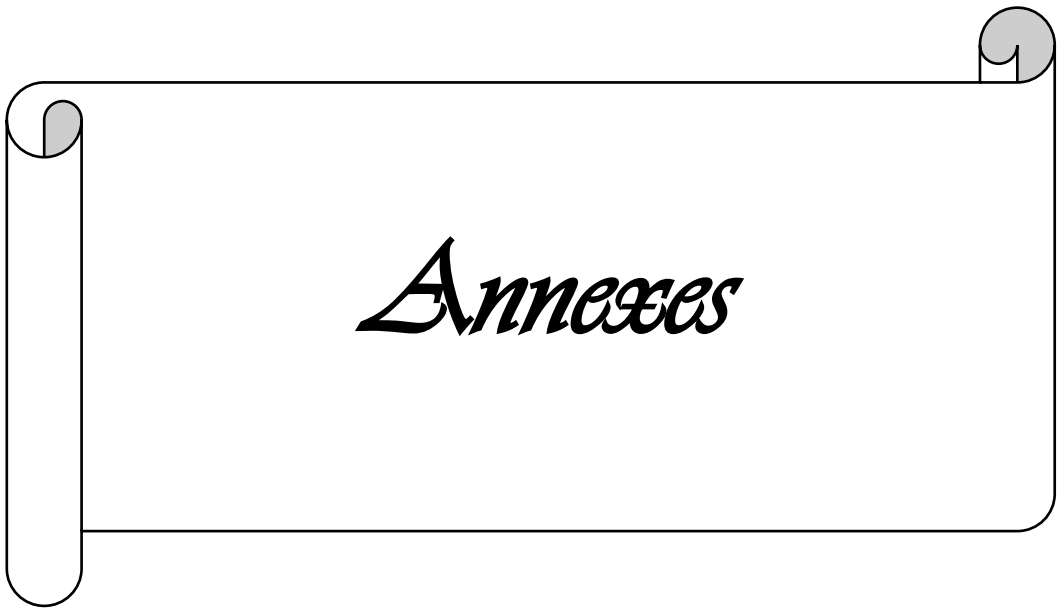
- Document interne de L'ENIEM ' Procédures des Achats Matières et Fournitures'

## ***Cours***

- S. OUALIKENE, cours gestion des opérations de commerce international, transport international, 1er année. master 1, UMMTO, année 2016.
- Cour technique douanière institue ouaguenoun, promotion 2006/2009
- 

## ***Rapports***

- Banque mondiale : rapport sur le développement dans le monde, BIRD, Washington, 1987.
- Rapport annuel 2021 :” évolution économique et monétaire en Algérie “juin 2022”.
- Données chiffrées obtenues auprès de la banque d'Algérie.



*ANNEXES*

## ***Guide d'entretien***

***Madame, monsieur***

*Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin d'étude d'un Master en Finance et Commerce International au sein de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO) portant sur les procédures de dédouanement des marchandises à l'importation, et dans le cadre de la préparation de mémoire nous souhaiterions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Dans le but de recueillir l'information sur notre thème.*

*Pour la réussite de cette entretien, notre espoir repose sur votre collaboration et ça en répondant à ces questions.*

***Nous vous remercions pour votre collaboration***

## *Les questions*

Numéro de Question	Questions	Réponses
<b>Question 01</b>	Combien avez-vous d'éléments au transitaire?	L'ENIEM contient une boîte de transit qui compose des gestionnaires de douanes et les déclarants.
<b>Question 02</b>	Lors de vos importations vous êtes soumis vous référer à quelles réglementation?	La référence des importations de l'ENIEM revient au Code de Commerce International Algérien.
<b>Question 03</b>	Quand faites vous la déclaration en douane et auprès de quel service?	À la réception des marchandises et les documents par canal bancaire à la recette de douane de TIZI-OUZOU
<b>Question 04</b>	À quel instrument faites vous appel pour le dédouanement de vos marchandises?	ENIEM utilise le tarif douanier pour positionner ces marchandises et le système SIGAD pour la déclaration.
<b>Question 05</b>	Quels acteurs interviennent dans les procédures de dédouanement de vos marchandises?	Le service de transport, la douane, le service des assurances ...etc
<b>Question 06</b>	Qu'en pensez vous du temps que prennent les procédures de dédouanement?	On ne peut pas dire la durée exacte, car le code de douane qui limite le temps. <b>par exemple :</b> le temps de déclaration de marchandise est limité de 21 jours.
<b>Question 07</b>	Avez-vous eu affaire à un retard du dédouanement de votre marchandise et du à quoi?	Oui, souvent ils ont retard de dédouanement par rapport à l'envoi des documents par les fournisseurs.
<b>Question 08</b>	Qui garantit la sécurisation de vos marchandises lors de leur dédouanement?	La garantie de dédouanement de marchandise se fait par la douane jusqu'au paiement des droits et taxes.
<b>Question 09</b>	Pensez vous que les facilitations accordées par la douane sont suffisantes pour le développement du commerce international?	Oui, la douane facilite le développement du commerce international. <b>Exemple:</b> l'aucroît d'un entrepôt sous douane.

<b>Question 10</b>	Que pensez- vous des procédures douanières Algérienne imposées aux entreprises lors de leurs opération du commerce international?	Pour moi en tant que transitaire , je pense que le code de douane Algérien facilite les procédures douaniers pour les entreprises.
<b>Question 11</b>	Pourquoi à t-on constater lors des ces derniers années une baisse de production au sein de votre entreprise?	-C'est par rapport a la concurrence déloyale causée par l'Etat. - La compétitivité de marché. -L'ENIEM n'a pas respecter le régime CKD, c'est-à-dire importer un produit décortiqué puis faire le montage avec une intégration.
<b>Question 12</b>	Quelles sont les critères qui rendre vos produits différent par rapport aux autres produits?	Les produits de l'ENIEM : -un système de sécurité. - un système de management environnemental.
<b>Question 13</b>	Est ce que les produits de l'ENIEM ont la conformité de ISO?	Oui, les produits de l'ENIEM sont conformées selon le référentiel ISO 9001/2008 et 14001/2004. ( voir annexe N° 16)
<b>Question 14</b>	Est que vous exportées vos produits à l'extérieur de pays?	Oui, pour l'instant juste pour les pays africain ( ZLIKAF).
<b>Question 15</b>	Pouvez – vous nous citez les pays d'où vos importées les matières premiers?	Oui, l'ITALIE, la TURQUIE, l'ALLEMAGNE, EGYPTE, QATAR,ESPAGNE, et surtout la CHINE.
<b>Question 16</b>	Est ce que pensez vous de faire des relations de partenariat avec l'étranger, pour améliorer vos produits?	L'entreprise ENIEM est n'a pas prête de faire des relations avec d'autre pays.

24/05/2022

ENIEM UNITE FROID  
 DEPARTEMENT COMMERCIAL  
 SERVICE GESTION DES STOCKS

## ETAT DES STOCKS

Code	Désignation	UM	COEFF	COEFF	STK MG	Enc. Recep	Expédition		STK Disp	CVT EN MOIS	CVT EN APPAREILS
			1301CF/	1686CF/			Entrepôt	N° DT			
100428	TOLE PLASTIFIEE 810x1328x0,9	KG	0	7,5996	5 834	-		0	5 834	0,33	768
100429A	TOLE PLASTIFIER 735x1196x0,7 + EP.PLASTISOL	KG	4,83043	0	-	-		0	-	-	-
100562	TOLE PREPEINTE 0,7x810	KG	10,941	0	-	-		0	-	-	-
100563	TOLE PREPEINTE 0,7x900	KG	0	13,759	5 620	-		0	5 620	0,18	408

DIDAOU Lynda Bouchal  
 Chef de Service  
 Gestion des Stocks et Magasins



Lampre s.r.l.  
Via A. Magni, 2  
20865 Usmate Velate (MB)  
Italy  
Tel. +39 039 674.227  
Fax +39 039 675.018  
www.lampre.com  
lampre@lampre.com

Società a Socio Unico  
C.C.I.A.A. MB 922750/R.E.A.  
Reg. Imp. MB - N. 02320240159  
Op. Estero MB 041323  
Cod. Fisc. 02320240159  
P. I.V.A. IT 00733510960  
Cap. Soc. € 8.000.000,00 i.v.



ENIEM UNITE FROID  
B.P.108-POSTE CHIKHI  
ZONE INDUSTRIELLE OUED-AISSI  
TIZI-OUZOU - ALGERIE  
ALGERIA

PROFORM INVOICE		Number	Date	VAT Code	Payment	Agent	Page					
		0000406	19/10/22	099915004319197	LETTER OF CREDIT AT SIGHT	L11	1					
Shipment		Customer code	Bank	AG. CALUSCO D'ADDA								
FREE ON BOARD		005448	IBAN IT09 P053 8752 7200 0004 2647 140	BPER BANCA		BIC BPMOIT22XXX						
Base	Thick.	Side A	Side B	Prot.	Width	Length	Sheets or coils	Unit	Quantity	Price	Amount	VAT
CONTRACT NR. 22/00101												
CAHIER DES CHARGES N°F 02/2022												
TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ,ET PRIMER SUR LA DEUXIEME COTE												
SK	080	M4	PR	F	1328,0	810,0	F 2750	KG	19.310,607	2,249	43.429,56	84
SK	070	A4	PR	F	1196,0	735,0	F 700	KG	3.533,909	2,378	8.403,64	84
SK	070	PPS25	PR	M	810,0	1750,0	N	KG	8.014,545	2,670	21.398,84	84
SK	070	PPS25	PR	M	900,0	7800,0	N	KG	40.021,020	2,541	101.693,41	84
FRAIS DE MISE A FOB								N	3,000	1.000,00	3.000,00	84
*** FREIGHT COST CHARGED SEPARATELY ***												
PAIEMENT: LETTRE DE CREDIT IRREVOCABLE ET NON CONFIRMEE A VUE												
=====												
COORDONNEES BANCAIRES: BPER BANCA AG. CALUSCO IBAN: IT09 P053 8752 7200 0004 2647 140 SWIFT BANCAIRE : BPMOIT22XXX . POIDS TOTAL KG. 70.900 NET POUR NET EMBALLAGE COMPRIS TOLERANCE: +10% / -0%												
A CHARGER SUR CONTAINER BOX												
EXPEDITION PARTIELLE AUTORISEE PORT D'EMBARQUEMENT : GENOA PORT PORT DE DEBARQUEMENT: PORT ALGER												
Value of goods		% discount	Discount	Total net		Transport charges		Packaging charges		Other charges		
Amount		% VAT	VAT amount / Exemption		Total amount		Total VAT			Total:		

Payment due dates

A0707666

1 Speditore - Expéditeur - Consigner - Expeditor	A / 0707668	ORIGINALE
LAMPRE S.R.L. VIA MAGNI A., 0002 20865 USMATE VELATE (MB) - ITALY	C23230035410	
2 Destinataro - Destinataire - Consignee - Destinatario	UNIONE EUROPEA UNION EUROPÉENNE EUROPEAN UNION UNIÓN EUROPEA	
ENIEM UNITE FROID Z.I. OUED AISSI TIZI OUZOU ALGERIE (EE) ALGERIA	<b>CERTIFICATO DI ORIGINE</b> <b>CERTIFICAT D'ORIGINE</b> <b>CERTIFICATE OF ORIGIN - CERTIFICADO DE ORIGEN</b>	
	3 Paese d'origine - Pays d'origine - Country of origin - Pais de origen	
	EUROPEAN UNION - ITALY	
4 Informazioni riguardanti il trasporto (indicazione facoltativa) Informations relatives au transport Transport details - Expedicion	5 Osservazioni - Remarques - Remarks - Observaciones	
	FT. N. 00231/E DTD 31/01/2023 AS FOR PROFORMA N. 0000406 DU 19/10/2022 NIF 099915004319197 L/C N. 098ICD0000123099	

6 N. d'ordine; marche, numeri, quantità e natura dei colli; denominazione delle merci N° d'ordre; marques, numéros, nombres et nature des colis; désignation des marchandises Item number, marks, numbers, number and kind of packages; description of goods N° de orden; marcas, numeros, nombre y naturaleza de los bultos; designación de las mercancías	7 Quantità Quantité Quantity Cantidad
N. 37 PALLETS - TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER SUR LA DEUXIEME COTE H.S. CODE: 7210.7090	NET WEIGHT KG. 72978 GROSS WEIGHT KG. 73688



8 La sottoscritta Autorità certifica che le merci sopra elencate sono originarie del paese menzionato nel riquadro 3.  
 L'Autorité soussignée certifie que les marchandises désignées ci-dessus sont originaires du pays figurant dans la case N° 3.  
 The undersigned Authority certifies that the goods described above originate in the country shown in box 3.  
 La Autoridad infrascrita certifica que las mercancías designadas son originarias del país indicado en la casilla N° 3.

For Italy Verification website visit:  
<https://co.camcom.infocamere.it> (secure token CD5A25324E23)

Camera di Commercio di  
 Milano, Monza, Brianza, Lodi  
 Registrato Democrazia  
 Giuseppe Leto

Milano, 03/02/2023  
 N. Prot. 34442/2023  
 N. Prog. 6274/2023

GIUSEPPE LETO

For ICC Verification website visit:  
<https://certificates.iccwbo.org> (secure token: 507B19029718)

INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE  
 ICC  
 CERTIFICATE OF ORIGIN  
 Accredited Chamber in Italy  
 WORLD CHAMBERS FEDERATION

Luogo e data del rilascio; denominazione, firma e timbro dell'Autorità competente  
 Lieu et date de délivrance; désignation, signature et cachet de l'Autorité compétente  
 Place and date of issue; name, signature and stamp of competent Authority  
 Lugar y fecha de expedición; designación, firma y sello de la Autoridad competente

stampati a cura dell'UNIONCAMERE e distribuiti dalle Camere di Commercio

Liste de colisage



Lampre s.r.l.  
Via A. Magni, 2  
20865 Usmate Velate (MI)  
Italy  
Tel. +39 039 674.227  
Fax +39 039 675.010  
www.lampre.com  
lampre@lampre.com

Società a Socio Unico  
C.C.I.A.A. MB 922750/R.E.A.  
Reg. Imp. MB - N. 02320240159  
Op. Estero MB 041323  
Cod. Fisc. 02320240159  
P. I.V.A. IT 00733510960  
Cap. Soc. € 8.000.000,00 i.v.



Spett.le  
ENIEM UNITE FROID

ZI. OUED AISSI  
TIZI OUZOU ALGERIE  
ALGERIA

Usmate, 31/01/23

Pag. 1

PACKING LIST DE NOTRE FACTURE N. 231/E DU 31/01/23

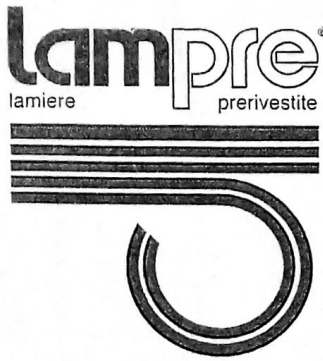
REF: 099915004319197

L/C N. 098ICD0000123099

CONTAINER NR. TENU0511398

SEAL NR. 52613

PALLET	CODE	COMMANDE	SUPP COULEUR		EPAISS PROT mm/100	LARG mm	LONGEUR	FEUIL. BANDE	NET Kg	BRUT Kg
23/	1977 100563	PROFORMA 406	SK PPS25	PR	M 070	900,0	580,0 m	1 N	2958	2982
23/	1986 100563	PROFORMA 406	SK PPS25	PR	M 070	900,0	410,0 m	1 N	2084	2106
23/	1993 100563	PROFORMA 406	SK PPS25	PR	M 070	900,0	380,0 m	1 N	1896	1918
23/	2004 100563	PROFORMA 406	SK PPS25	PR	M 070	900,0	620,0 m	1 N	3154	3178
23/	2011 100563	PROFORMA 406	SK PPS25	PR	M 070	900,0	620,0 m	1 N	3146	3170
23/	2016 100563	PROFORMA 406	SK PPS25	PR	M 070	900,0	604,0 m	1 N	3084	3108
23/	2043 100563	PROFORMA 406	SK PPS25	PR	M 070	900,0	545,0 m	1 N	2764	2788
23/	2047 100563	PROFORMA 406	SK PPS25	PR	M 070	900,0	520,0 m	1 N	2676	2700
23/	2143 100562	PROFORMA 406	SK PPS25	PR	M 070	810,0	650,0 m	1 N	2984	3008
COILS	Nr	9								



Lampre s.r.l.  
Via A. Magni, 2  
20865 Usmate Velate (MB)  
Italy

Tel. +39 039 674.227  
Fax +39 039 675 018

www.lampre.com  
lampre@lampre.com

Società a Socio Unico  
C.C.I.A.A. MB 922750/R.E.A.  
Reg. Imp. MB - N. 02320240159  
Op. Estero MB 041323  
Cod. Fisc. 02320240159  
P.I.V.A. IT 00733510960  
Cap. Soc. € 8.000.000,00 i.v.

## ATTESTATO DI CONFORMITA' ALL'ORDINAZIONE CERTIFICATE OF CONFORMITY TO THE ORDER

(Norma di riferimento UNI EN 10204 cap.2.1 - Reference UNI EN 10204 chapter 2.1)

Cliente/Customer **ENIEM UNITE FROID**

L.C. no. 098ICD0000123099 du 230105

Materiale/Material **Vedi Documento di Trasporto / See delivery note**

**TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION**

N° DdT/ Invoice nr. **0000423**

data/date **31/01/23**

Con il presente si certifica, che il materiale fornito è conforme ove applicabile alle norme  
**UNI EN 10346 ZINCATO**  
**UNI EN 10130 LAMINATO FREDDO**  
**UNI EN 1396 ALLUMINIO**  
**UNI EN 10088 ACCIAIO INOSSIDABILE**  
e con quanto richiesto all'atto dell'ordinazione.

Hereby we certify that the supplied material is in compliance where applicable with the  
**UNI EN 10346 GALVANIZED**  
**UNI EN 10130 COLD-ROLLED**  
**UNI EN 1396 ALUMINIUM**  
**UNI EN 10088 STAINLESS STEEL**  
norms and with your order specifications.

**lampré** s.r.l.  
20865 USMATE (MB) - Via Magni, 2

Data/Date

31/01/23

Qualità Prodotto  
Product Quality

  
Simone Barfi

FOR COMBINED TRANSPORT SHIPMENT OR PORT TO PORT SHIPMENT

Shipper/Exporter (complete name and address)

LAMPRE S.R.L.  
VIA A. MAGNI 2  
20865 USMATE VELATE (MB)  
ITALY

B/L NO. ARKGOA0000100962

Cons. (not negotiable unless consigned to order)

A ORDRE DE  
LA B.E.A. AGENCE  
SITE ENIEM OUED AISSI 098

## ARKAS Line

Notify Party (complete name and address - carrier not responsible for failure to notify see clause 11(1))

ENIEM UNITE FROID  
ZONE INDUSTRIELLE AISSAT IDIR  
OUED AISSI CODE POSTALE 15552  
TIZI OUZU ALGERIE  
NIF. 099915004319197

ARKAS CONTAINER TRANSPORT S.A.

Management: Istanbul - Turkey  
Tel: (90 212) 337 53 00 arkasline@arkasline.com.tr

Pre-carriage by'

Place of Receipt'

Port of Loading

PORT DE GENOVA

In Vessel

Voy.No.

DJ/NET

AEX003S23

Port of Discharge

Place of Delivery'

ALGER (ALGIERS) PORT D'ALGER

RECEIVED by the Carrier from the Shipper in apparent good order and condition (unless otherwise stated herein), the goods or the container(s) or package(s) said to contain the cargo herein mentioned, to be transported to such place as agreed, authorized or permitted herein and subject to all the terms and conditions appearing on the front and reverse of this Bill of Lading to which the Merchant agrees by accepting this Bill of Lading, any local privileges and customs notwithstanding. This particulars given below as stated by the shipper and the weight, measure, quantity, condition, contents and value of the Goods are unknown to the Carrier. The Carrier has had no possibility to check whether these particulars are correct. One original Bill of Lading duly endorsed must be surrendered by the merchant to the carrier in exchange for the goods or issuing a delivery order. In the witness whereof the number of original Bills of Lading stated below all of this tenor and date has been signed, one of which being accomplished the others to stand null and void.

Particulars furnished by the Merchant

Container No. and Seal No. Marks & Nos.	Quantity and Kind of Packages	Descriptions of Goods	Measurement (M <sup>3</sup> ) Gross Weight (KGS)
ARKU 2304019 ARKU 2339015 TEMU 0511388	3	/20' BO Containers Said to Contain  ***** AS PER ATTACHED LIST *****  14 DAYS FREETIME OF DEMURRAGE  =====	
		TOTAL : 37 PACKAGES	GW: 73,668.000 -KGS
TOTAL NUMBER OF CONTAINERS OR OTHER PACKAGES OR UNITS RECEIVED BY THE CARRIER	3		

ORIGINAL

FREIGHT & CHARGES

Revenue Tons

Rate

Per

Prepaid

Collect

FREIGHT PAYABLE AT DESTINATION

After a Free Time of 14 (fourteen) days, including Sundays and holidays, from the date of discharging the container from the Vessel up to the return of the empty container, the following demurrage rates shall apply: From the 15th to 30th day USD 28 per day per 20' container USD 56 per day per 40' container From the 31st day on USD 45 per day per 20' container USD 96 per day per 40' container Tariff is tripled for Open Top and Flat Rack containers. All expenses resulting from container discharge from ship's hold /deck up to the reloading of empty/full container on ship's hold /deck are for receivers account. All expenses occurred at discharging port shall be debited separately. The carrier has the right to strip undelivered cargo from the container(s) after 60 (sixty) days from date when they are discharged at the Port of Discharge. The cargo carried under this Bill of Lading may be carried on-deck or under-deck on Carrier's option. In case the containers are not returned to owner's depot within 70 (seventy) days after picking up, in addition to the demurrage charges incurred until 70th day, the value of the containers as USD 5,500.00 per 20' container and USD 8,500.00 per 40' container shall apply. In the event the amount of demurrage exceeds the value of the container, the carrier is under no obligation to accept value of container as compensation of container demurrage. In case the cargo is not received, when the shipper or the contractual counterparty of the carrier on the contract of carriage shall be responsible for the demurrage and the relevant costs and expenses. The receiver is fully responsible to return the empty containers clean, in good state, without any label and free of any fees to the empty depot designated by the local agent of the Line. Shipper's stow, load, count and seal THE LC NUMBER, INVOICE NUMBER, IMPORT LICENSE NO., H.O.A. APPROVAL NO., INCOTERMS AND SHIPPING MARK ARE ENTERED BY SHIPPERS FOR THEIR COMMERCIAL/FINANCING REQUIREMENTS, NEITHER THE CARRIER NOR THE ISSUING AGENT IS PRIVY AND AWARE OF THE CONTENTS OF THE L/C, INVOICE OR PRO-FORMA INVOICE, IMPORT LICENCE, H.O.A. APPROVAL, INCOTERMS, SHIPPING MARKS NOR ANY SALES AGREEMENTS AND SALE PRICE OF THE CARGO

Ex. Rate

Prepaid at

Payable at

Shipped on board

Place and date of Issue

MOVEMENT

DESTINATION  
No. of original B(s) / L

Date  
09/02/2023 DJ/NET AEX003S23  
Signed as Agents on behalf of the Carrier

GENOVA ITALY, 09/02/2023

FCL/FCL

THREE (03)

ARKAS CONTAINER TRANSPORT S.A.

FCL/FCL FREE IN / FREE OUT ALGER (ALGIERS) PORT D'ALGER

ARKAS ITALIA SRL

FOR COMBINED TRANSPORT ONLY



Lampre s.r.l.  
 Via A. Magni, 2  
 20865 Usmate Velate (MB)  
 Italy  
 Tel. +39 039 674.227  
 Fax +39 039 675.018  
 www.lampre.com  
 lampre@lampre.com

Società a Socio Unico  
 C.C.I.A.A. MB 922750/R.E.A.  
 Reg. Imp. MB - N. 02320240159  
 Op. Estero MB 041323  
 Cod. Fisc. 02320240159  
 P. I.V.A. IT 00733510960  
 Cap. Soc. € 8.000.000,00 i.v.



ENIEM UNITE FROID

Z.I. OUED AISSI  
 TIZI OUZOU ALGERIE (EE)  
 ALGERIA

INVOICE		Number	Date	VAT Code	Payment	Agent	Page					
		00231/E	31/01/23	DZ99915004319197	LETTER OF CREDIT AT SIGHT	L11	1					
Shipment		Customer code	Bank									
FREE ON BOARD		005448	BPER BANCA		AG. CALUSCO D'ADDA							
			IBAN IT09P0538752720000042647140		BIC BPMOIT22XXX							
Base	Thick.	Side A	Side B	Prot.	Width	Length	Sheets or coils	Unit	Quantity	Price	Amount	VAT
NIF: 099915004319197 CONTRACT NR.: 22/00101 CAHIER DE CHARGE N. F 02/2022 DESCRIPTION OF GOODS AND/OR SERVICE: FOB PORT DE GENOA INCOTERMS 2020 EXPEDITION DE: TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER SUR LA DEUXIEME COTE CODE 100428 : SK 080 A4 PR F 1328,0 810,0 F 2750: QUANTITE: 19 310,607 Kgs : PRIX UNITAIRE: 2,249 EUR/Kg. CODE 100429A : SK 070 A4 PR F 1196,0 735,0 F 700: QUANTITE: 3 533,909 Kgs : PRIX UNITAIRE: 2,378 EUR/Kg. CODE 100562 : SK 070 PPS25 PR M 810,0 1750,0 N : QUANTITE: 8 014,545 Kgs : PRIX UNITAIRE: 2,670 EUR/Kg. CODE 100563 : SK 070 PPS25 PR M 900,0 7800,0 N: QUANTITE: 40 021,020 Kgs : PRIX UNITAIRE: 2,541 EUR/Kg. FRAIS DE MISE A FOB POUR TROIS (03)CONTENEURS: QUANTITE: 03 PRIX UNITAIRE :												
Value of goods		# discount		Discount		Total net		Transport charges		Packaging charges		Other charges
Amount		# VAT		VAT amount / Exemption		Total amount				Total VAT		
						Total						
Payment due dates												

-7-

**ARKAS ALGERIE SPA**

SPA au capital de 10 000 000 DA / RC N°038963151  
 Siege Social : 7 RUE SIDYAHIA LOT B -16 016- HYDRA ALGER  
 NIS: 000316140767154 AI: 16286265021 NIF: 000316096315126  
 Banque : BEA AMIROUCHE 00200012120326475689  
 SGA SIDI YAHIA 021 00001 1130000766 18  
 Tél : 021-43-58-82 à 88 - Fax : 021-43-58-96



REF: 6745/2023 - hiba.bendamardji

**AVIS D'ARRIVEE**

19/02/2023

Pour le compte de l'Armateur: ARKASLINE

Réceptionnaire: ENIEM UNITE FROID  
 ZONE INDUSTRIELLE AISSAT IDIR OUED AISSI CODE POSTALE 15552 TIZI OUZU ALGERIE

Transitaire:

Lieu de Livraison : ALGER (ALGIERS) - No Escale : 2023010016 Voyage : AEX003N23  
 Port  
 Navire : DJANET Accostage : ALGER (ALGIERS) Le 16.02.2023 04:30  
 Quai/Zone : 22/1 No Gros : 310  
 Port de Charg. : GENOA TERMINAL SAN No B/L : ARKGOA0000100962  
 GIORGIO  
 Taux de Change : 136,4957

Ligne	Marque & Numéro	Designation	Nb.Colis	Poids	Tare
151/0	ARKU2304019	PACKAGE TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER SUR LA DEUXIEME COTE.	10	25280	2185
	ARKU2339015	PACKAGE TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER SUR LA DEUXIEME COTE.	18	23430	2200
	TEMU0511388	PACKAGE FOB PORT DE GENOA INCOTERMS 2020 EXPEDITION DE: TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER SUR LA DEUXIEME COTE. . CODE 100428 : SK 080 A4 PR F 1328,0 810,0 F 2750: QUANTITE: 19 310,607 KGS CODE 100429A : SK 070 A4 PR F 1196,0 735,0 F 700: QUANTITE: 3 533,909 KGS CODE 100562 : SK 070 PPS25 PR M 810,0 1750,0 N : QUANTITE: 8 014,545 KGS CODE 100563 : SK 070 PPS25 PR M 900,0 7800,0 N: QUANTITE: 40 021,020 KGS FRAIS DE MISE A FOB PUOR TROIS (03) CONTENEURS: QUANTITE: 03 TOLERANCE +10/-0 PCT . SUIVANT F ACTURE PROFORMA NR: 0000406 DU 19/10/2022. IRREVOCABLE DOCUMENTARY CREDIT NUMBER 098ICD0000123099 DU 230105 FRET PAYABLE A DESTINATION	9	24958	2200

Libelle Rub	Montant H.T	TVA %	Montant TVA	Montant TTC
Fret Import 20 BO	252290,05		0	252290,05
Prestation	90459,68	19	16997,34	107457,02

TOTAL MONTANT: 342749,73 DZD

TOTAL TVA: 16997,34 DZD

TOTAL A PAYER TTC: 359747,07 DZD

Arrêté le présent avis à la somme de:

TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT Dinars Algeriens SEPT CENTIMES

MOUTONS & RESTAURES	20BO	20FL	20OT	40BO / HC	40FL	40HP	45BO	45EP	45HC	45HP
FRANCHISE	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
DU 15EM AU 22 J	28.00 USD	84.00 USD	84.00 USD	56.00 USD	168.00 USD	56.00 USD	56.00 USD	56.00 USD	56.00 USD	56.00 USD
DU 23EM AU 60 J	48.00 USD	144.00 USD	144.00 USD	96.00 USD	288.00 USD	96.00 USD	96.00 USD	96.00 USD	96.00 USD	96.00 USD
CAUTION EN DZD	500000.00	1500000.00	1500000.00	1000000.00	3000000.00	1000000.00	1000000.00	1000000.00	1000000.00	1000000.00

8-

# CERTIFICATO DI CIRCOLAZIONE DELLE MERCI

EUR. 1 VE N. T 310451

Prima di compilare il formulario consultare le note al retro.

**1. Esportatore** (nome, indirizzo completo, paese)

LAMPRE S.R.L.  
VIA A. MAGNI 2  
20865 USMATE VELATE MB

**3. Destinataro** (nome, indirizzo completo, paese) (indicazione facoltativa)

ENIEM UNITE FROID  
B.P.108-POSTE CHIKHI  
ZONE INDUSTRIELLE OUED-AISSI  
TIZI-OUZOU ALGERIE  
ALGERIA

**2. Certificato utilizzato negli scambi preferenziali tra**

ITALIA

ALGERIA

(Indicare i paesi, gruppi di paesi o territori di cui trattasi)

**4. Paese, gruppo di paesi o territorio di cui i prodotti sono considerati originari**

ITALIA

**5. Paese, gruppo di paesi o territorio di destinazione**

ALGERIA

**6. Informazioni riguardanti il trasporto** (indicazione facoltativa)

**7. Osservazioni**

**8. N. d'ordine, marche, numeri, numero e natura dei colli (1), designazione della merce**

37 PALLETS

FOB PORT DE GENOVA INCOTERMS 2020  
EXPEDITION DE TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER  
SUR LA DEUXIEME COTE

CODE 100428 - SK 080 A4 PR F 1328 0 810 0 F 2750  
QUANTITE 19 310 607 KGS

CODE 100429A - SK 070 A4 PR F 1496 0 735 0 F 700  
QUANTITE 3 533 909 KGS

CODE 100562 - SK 070 PPS25 PR M 810 0 1750 0 N  
QUANTITE 8 014 545 KGS

CODE 100563 - SK 070 PPS25 PR M 900 0 7800 0 N  
QUANTITE 40 021 020 KGS

FRAIS DE MISE A FOB PUOR TROIS (03) CONTENEURS  
QUANTITE 03  
TOLERANCE +/- 10,0 PCT

SUIVANT FACTURE PROFORMA NR 0000405 DU 19/10/2022

IRREVOCABLE DOCUMENTARY CREDIT NUMBER 0981CD0000123099 DU 23/01/03

**9. Massa lorda (kg) o altra misura (l, m<sup>3</sup>, ecc.)**

KG 73668,00

**10. Fatture** (indicazione facoltativa)

**11. VISTO DELLA DOGANA**

Dichiarazione certificata conforme  
Documento d'esportazione (1)

modello **EX A** n. **13461 A**  
del **03/02/2023**

Ufficio doganale **IT - GENOVA**

Paese o territorio in cui il certificato è rilasciato

ITALIA

A **GENOVA** add. **02/02/23**

Sonia Contini  
Area II F3

**12. DICHIARAZIONE DELL'ESPORTATORE**

Io sottoscritto dichiaro che la merce di cui sopra soddisfa le condizioni richieste per l'ottenimento della dogana di GENOVA

DOGANA DI GENOVA

GENOVA

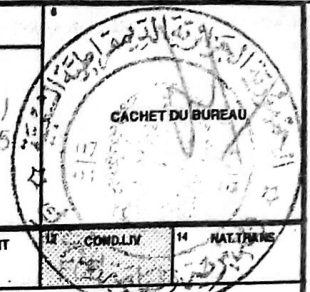
Paese o territorio in cui il certificato è rilasciato

ITALIA

A **GENOVA** add. **02/02/23**

P/LAMPRE S.R.L. VALLE DOMINGO  
0282 Dogia

1 DECLARATION CODE 3001	2 LIBELLE ENTREPOT PRIVE	3 FEUILLET 0001	4 total / articles 0006	5 EXEMPLAIRE DECLARANT	6 ENREGISTREMENT N° 2023-000023 (VALIDEE) DATE - HEURE 2023-02-26 15:25 CODE - BUREAU 23 TIZI OUZOU
7 IMPORTATEUR / EXPORTATEUR REEL SOCIETE ALGERIENNE DE...				11 TYPE D'OPERATION PRODUCTION	12 M/FINANCEMENT 1
15 FOURNISSEUR / DESTINATAIRE REEL SOCIETE S.R.L ALGERIE				16 PRIX TOTAL FACTURE NET (P.T.F.N) MONNAIE EUR MONTANT 180225,49	17 MONNAIE AUTRES FRAIS MONTANT EUR 3000,00
20 PAYS ACHAT VENTE CODE 550				21 PAYS DEST. DEF CODE 550	22 RELAT VENTE / ACHAT
25 DECLARANT FRENEM TIZI OUZOU 2012/469				26 SOLDE AUTRES ELEMENTS ET (P.T.F.N)	27 TAUX DE CHANGE 145,79350



DOUANES ALGERIENNES

28 CODE MANIFESTE	29 N° DOCUMENT	30 LIQNE SOMMIER DATE	31 Nbs Total (Cats Déclarés)
32 NATION MODE IDENTIFICATION	33 POIDS TOTAL BRUT 73668,00		34 LOCALISATION MDES
35 NATION MODE IDENTIFICATION	36 REGIME FISCAL 550	37 ORIGINE 550	38 CODE STATISTIQUE 7210702100
39 VALEUR EN DA 1298059,30	40 TAR. PREF NON	41 POIDS NET 3647,00	42 QUANT. COMPLETE 3647
43 DESIGNATION DES MARCHANDISES N° 0001 D'une epaisseur inferieure a 3 m TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER			
43 DESIGNATION DES MARCHANDISES N° 0002 D'une epaisseur inferieure a 3 m TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER			

44 CODE	45 N° DECL	46 REGIME DOUANIER PRECEDENT	47 DATE	48 CODE
49 INDICATIONS VEHICULES PARTICULIERES MARQUE GENRE ANNEE				
50 DELAI		51 TAUX.SUSP	52 MONNAIE	53 PLUS-VALUE
54 MONTANT CAUTION :		55 MONTANT REMISE :		
56 CODE TAXE	57 QUOTITE	58 ABSETTE	59 MONTANT	60 CODE TAXE
D.D	5,00	1298059,00	64902,95	D.D
T.C.S	,00	1298059,00	,00	T.C.S
T.V.A	19,00	1362967,95	258962,77	T.V.A

61 MODE DE PAIEMENT				62 TRANSIT / SCHELEMENTS APPOSES		63 AUTORISE PAR :	
COMPTANT	CONSIGN	ENGA.PAYER	N° CREDIT	NOMBRE	MARQUES	N° :	DU :
						OBSERVATIONS A CIRCUIT VERT APUREMENT DS GLOBAL	
				DATE (LIMITE)		ENGAGEMENTS SOUSCRITS	
				64 QUITTANCE CONSIGNATION		A. Je soussigné, sollicite sous les peines de droit mettre sous le présent regime douanier les marchandises décrites dans cette déclaration.	
				N° : DU :		Le Déclarant	
				65 QUITTANCE CONSIGNATION DROIT ET AXES		Sofiane	
				N° : DU :		1508/2023/196	
				66 QUITTANCE PENALITES		1508/2023/196	
				N° : DU :		1508/2023/196	
				DATE :		1508/2023/196	
				SIGNATURE DU CAISSIER		1508/2023/196	
67 CONSIGNATION	68 TOTAL			69 ENGAGEMENTS			
PEHALITES	3.120,00						

SIGAD



ENGAGEMENTS

550004

DECLARATION				LIBELLE				FEUILLET		Total / articles		EXEMPLAIRE DECLARANT											
CODE				NO 40000000000000000000				0001		0002		ENREGISTREMENT											
IMPORTATEUR / EXPORTATEUR REEL												N° 2023-000035 (VALIDEE)											
LAMPRE S.R.L. ITALIS												DATE - HEURE 2023-03-01 14:32											
LAMPRE S.R.L. ITALIS												CODE - BUREAU 23 TIZI OUZOU											
S.J. 4				code fiscal 099-15004319197-0				CP 0		1600		TYPE D'OPERATION		FINANCEMENT		CONTRAT		NAT. TRANS					
FOURNISSEUR / DESTINATAIRE REEL												PRIX TOTAL FACTURE NET (P.T.F.N)		MONTANT		MONNAIE		AUTRES FRAIS		MONTANT			
LAMPRE S.R.L. ITALIS												EUR		93731,56		EUR		155,00					
PAYS ACHAT VERTE				PAYS DEST. DEF				RELAT. VENTE / ACHAT		COEF. AJUST		SOLDE AUTRES ELEMENTS ET (P.T.F.N)		TAUX DE CHANGE									
CODE 550				CODE 550				T.M.						144,57160									
DECLARANT												N° AGREEMENT		LIC-REP		VALEUR EN DA		DOMICILIATION BANCAIRE					
ENIEM TIZI OUZOU												2012/469		13		1397/275,40		52/302/2022/4/10/00004					
BF 108 QUED AISST TIZI OU 15000												CODE MARCHE		N° DOCUMENT		LIGNE SOMME		DATE		Noms totals (Cols Déclarés)			
																		23					
ARTICLE												DESIGNATION DES MARCHANDISES				REGIME FISCAL		ORIGINE		CODE STATISTIQUE		POIDS NET	
N° 0001												D'une épaisseur inférieure à 3 m				550		550		7210702100		19594,00	
												TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER				VALEUR EN DA		TAR. PREF		QUANT. COMPLE			
																1419726,09		NON		19594			
																CODES PIECES A JOINDRE							
ARTICLE												DESIGNATION DES MARCHANDISES				REGIME FISCAL		ORIGINE		CODE STATISTIQUE		POIDS NET	
N° 0002												D'une épaisseur inférieure à 3 m				550		550		7210702100		19539,00	
												TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION ET PRIMER				VALEUR EN DA		TAR. PREF		QUANT. COMPLE			
																6557650,44		NON		19539			
																CODES PIECES A JOINDRE							
PIECES JOINTES :												LIEUX D'UTILISATION OU D'ENTREPOSAGE DES MARCHANDISES ADMISES SOUS LE COUVERT D'UN REGIME SUSPENSE											
610-620-640-650-655-667-																							
CODE				N° RECL				RECIME DOUANIER PRECEDENT				DELAI		TAUX SUSP		MONNAIE		PLUS-VALUE		MONTANT			
4201				2023				23															
MARQUE												INDICATIONS VEHICULES PARTICULIERES				MONTANT CAUTION :		MONTANT REMISE :					
CODE TAXE		QUOTITE		ASSIETTE		MONTANT		CODE TAXE		QUOTITE		ASSIETTE		MONTANT									
D.D		,00		7419726,00		,00		D.D		,00		6557650,00		,00									
T.C.S		2,00		7419726,00		148394,52		T.C.S		2,00		6557650,00		131153,00									
T.V.A		19,00		7568120,52		1437942,90		T.V.A		19,00		6688803,00		1270872,57									
MODE DE PAIEMENT												TRANSIT / SCHELEMENTS APOSES				AUTORISE PAR :							
COMPTANT		CORSIGN		ENGA. PAYER		N° CREDIT		NOMBRE		MARQUES		N° : DU :											
X								23				OBSERVATIONS : CIRCUIT VERT											
D.D												APUREMENT RE											
T.C.S				279.547,00								P A I R T I E L											
T.V.A				2.708.815,00								ENGAGEMENTS SOUSCRITS A											
R.V.S				840,00								A. Je soussigné, sollicite sous les peines de droit mettre sous le											
R.F.S				1.500,00								présent régime douanier les marchandises dérites dans cette											
												déclaration.											
														Fait A									
														Le Déclarant									
														ACEM HASSANE									
														DECLARANT EN DOUANE									
														DATE :									
														SIGNATURE DU CAISSIER									
TOTAL												2 390 702,00											
CONSIGNATION																							
PENALITES																							

DOUANES ALGERIENNES

ENGAGEMENTS

LIQUIDATION

S.I.G.A.D

LIQUIDATION REDUCTIVE

*Signature*

550004

2023-04-19 13:10:20 4

DECLARATION				LIBELLE		FEUILLET		Lignes / articles		EXEMPLAIRE DECLARANT											
CODE 1026 MC ACCORD CEE SU 0001 0004										ENREGISTREMENT											
IMPORTATEUR/EXPORTATEUR REEL										N° 2023-000065 (INVALID)											
EPE/SPA ENIEM										DATE - HEURE 2023-04-19 13:10											
BP 108 OUED AISSI TIZI OU 15000										CODE BUREAU 23 TIZI OUZOU											
S.J.		code fiscal		SACRÉ DU NUMERO		CP		16000		TYPE D'OPERATION		FINANCIEMENT		COND.LIV		MUT.TRANS					
FOURNISSEUR / DESTINATAIRE REEL										PRIX TOTAL FACTURE NET (P.T.F.N) MONTANT		MONNAIE		AUTRES FRAIS		MONTANT					
LAMPRE S.R.L										56493,99		EUR		1135,00							
ITALIE										MONNAIE		FRET		MONTANT		MONNAIE		ASSURANCES		MONTANT	
										071		95461,10									
PAYS ACHAT VENTE		PAYS DEST. DEF		RELAT VENTE / ACHAT		COSF AJUST		SOLDE AUTRES ELEMENTS ET (P.T.F.N)		TAUX DE CHANGE		DOMICILIATION BANCAIRE									
CODE 550		CODE 550		1						145,60840											
DECLARANT				N° AGREMENT		LIC-REP		VOLUME EN DA		20											
ENIEM TIZI OUZOU				2012/469		16		12881968 30		50/202/2022/4/10/00004 E											
BP 108 OUED AISSI TIZI OU 15000																					
ARTICLE		DESIGNATION DES MARCHANDISES (NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COUS)						REGIME FISCAL		ORIGINE		CODE STATISTIQUE		POIDS NET							
N° 0001		D'une epaisseur inferieure a 3 m						550		550		7210702100		3647,00							
		TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION						VALEUR EN DA		TAR. PREF		44		QUANT. COMPLETE							
								1289656,38		NON				3647							
														CODES PIECES A JOINDRE							
ARTICLE		DESIGNATION DES MARCHANDISES (NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COUS)						REGIME FISCAL		ORIGINE		CODE STATISTIQUE		POIDS NET							
N° 0002		D'une epaisseur inferieure a 3 m						550		550		7210702100		5452,00							
		TOLE PLASTIFIEE AVEC FILM DE PROTECTION						VALEUR EN DA		TAR. PREF		44		QUANT. COMPLETE							
								2162789,77		NON				5452							
														CODES PIECES A JOINDRE							
PIECES JOINTES :				LIEUX D'UTILISATION OU D'ENTREPOSAGE DES MARCHANDISES ADMISES SOUS LE COUVERT D'UN REGIME SUSPENS				DELAI		TAUX.SUSP		MONNAIE		PLUS-VALUE		MONTANT					
610-620-648-650-655-667-																					
CODE		N° DECL		REGIME DOUANIER PRECEDENT		DATE		CODE		MONTANT CAUTION :		MONTANT REMISE :									
2301		2023		02																	
MARQUE		GENRE		INDICATIONS VEHICULES PARTICULIERES		ANNEE															
CODE TAXE		QUOTITE		ASSIETTE		MONTANT		CODE TAXE		QUOTITE		ASSIETTE		MONTANT							
D.D		,00		1289656,00		,00		D.D		,00		2162789,00		,00							
T.C.S		2,00		1289656,00		25793,12		T.C.S		2,00		2162789,00		43255,78							
T.V.A		19,00		1315449,12		249935,33		T.V.A		19,00		2206044,78		419148,51							
MODE DE PAIEMENT				TRANSIT / SCHELEMENTS APOSES				AUTORISE PAR :													
COMPTANT		CONSIGN		ENG.A.PAYER		N° CREDIT		NOMBRE		MARQUES		N° :		DU :							
X																					
D.D								DATE (LIMITE)													
T.C.S								BUR.FRONT		BUR.DERT											
T.V.A																					
R.U.S								N° 23		QUITANCE CONSIGNATION											
R.P.S								N° :		DU :											
TOTAL						2.750.171,00															
CONSIGNATION PENALITES				SIGNATURE DU CAISSIER				La Déclarant				O.E.A CIRCUIT VERT APUREMENT RE PARTIEL									
												ENGAGEMENTS SOUSCRITS									
												A. Je soussigné, sollicite sous les peines de droit mettre sous le présent régime douanier les marchandises décrites dans cette déclaration.									

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

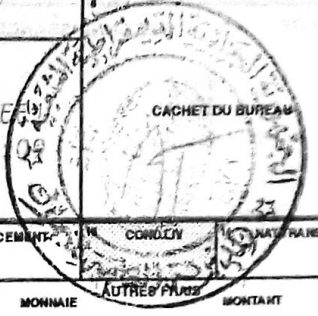
DOUANES ALGERIENNES

ENGAGEMENTS

S.I.G.A.D

- 28 -

DECLARATION		LIBELLE		FEUILLET		total / articles		EXEMPLAIRE DECLARANT			
CODE		MC ACCORD CEE SL		0002		0004		ENREGISTREMENT			
IMPORTATEUR / EXPORTATEUR REEL								N° 2023-000065 (VALIDE)			
EPE/SPA ENTEM								DATE - HEURE 2023-04-19 13:09			
Bd Still All								CODE - BUREAU 23 TIZI OUZOU			
S.J.		Code fiscal		SAISIE DU NUMERO		CP		TYPE D'OPERATION		FINANCEMENT	
				099915004319197		1600		PRODUCTION		AUTRES PAYS	
FOURNISSEUR / DESTINATAIRE REEL								PRIX TOTAL FACTURE NET (P.T.F.N)		MONNAIE	
LAMPRE S.R.L								MONTANT		MONTANT	
ITALIE								ELIP		MONTANT	
PAYS ACHAT VENTE		PAYS DEST. DEF		RELAT VENTE / ACHAT		COEF AJUST		FRET		ASSURANCES	
CODE 550		CODE 550		1				MONTANT		MONTANT	
DECLARANT		N° AGREMENT		LIG-REP		Valeur en DA		SOLDE AUTRES ELEMENTS ET (P.T.F.N)		TAUX DE CHANGE	
ENIEM TIZI OUZOU		2012/469		16		12884368,30		501302120021410		145,60840	
BP 108 QUED AISSI TIZI OU 15000								CODE MANIFESTE		LIGNE SOMME	
								N° DOCUMENT		DATE	
ARTICLE				DESIGNATION DES MARCHANDISES				TRANSPORT DE / VERS L'ETRANGER		POIDS TOTAL BRUT	
N° 0003				(NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COLIS)				NATION		MODE	
				- - - D'une epaisseur inferieure a 3 m				IDENTIFICATION			
				m				NATION		MODE	
				TOLE PLASTIFEE AVEC FILM DE PROTECTION				IDENTIFICATION		LOCALISATION	
REGIME FISCAL		ORIGINE		CODE STATISTIQUE		POIDS NET		PAYS PROVENIR DEST		CODE	
550		550		7210702100		2084,00		24132,00			
VALEUR EN DA		TAR. PREF		QUANT. COMPLETE		2084					
1183742,60		NON									
ARTICLE											
DESIGNATION DES MARCHANDISES											
(NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COLIS)											
N° 0004											
- - - D'une epaisseur inferieure a 3 m											
m											
TOLE PLASTIFEE AVEC FILM DE PROTECTION											
REGIME FISCAL											
ORIGINE											
CODE STATISTIQUE											
POIDS NET											
550											
7210702100											
VALEUR EN DA											
TAR. PREF											
QUANT. COMPLETE											
8218780,62											
NON											
21762											
CODICES PIECES A JOINDRE											
PIECES JOINTES :											
410-420-543-650-655-667-											
REGIME DOUANIER PRECEDENT											
DATE											
DELAI											
TAUX SUSP											
MONNAIE											
PLUS-VALUE											
MONTANT											
MONTANT CAUTION :											
MONTANT REMISE :											
LIEUX D'UTILISATION OU D'ENTREPOSAGE DES MARCHANDISES ADMISES SOUS LE COUVERT D'UN REGIME SUSPENSE											
LIQUIDATION											
CODE TAXE											
QUOTITE											
ASSIETTE											
MONTANT											
CODE TAXE											
QUOTITE											
ASSIETTE											
MONTANT											
D.D											
,00											
1183742,00											
,00											
D.D											
,00											
8218780,00											
,00											
T.C.S											
2,00											
1183742,00											
23674,84											
T.C.S											
2,00											
8218780,00											
164375,60											
T.V.A											
19,00											
1207416,84											
229409,20											
T.V.A											
19,00											
8383155,60											
1592799,56											
MODE DE PAIEMENT											
TRANSIT / SCHELEMENTS APPOSES											
AUTORISE PAR :											
N° :											
DU :											
OBSERVATIONS											
O.E.A CIRCUIT VERT											
APUREMENT RE											
PARTIEL											
ENGAGEMENTS SOUSCRITS											
A. Je soussigné, sollicite sous les peines de droit mettre sous le											
présent regime douanier les marchandises décrites dans cette											
déclaration.											
Le Déclarant											
SIGNATURE DU GAIBERN											
DATE :											



S.I.G.A.D

DOUANES ALGERIENNES

550 004

Bureau : .....

DOUANE ALGERIENNE

Références

QUITTANCE

Numéro	Date
000059	23/04/2023

Nature	D-type	Numéro	Date
IMMEDIAT	1026	000065	19-04-2023

Partie Versante / Bénéficiaire

Mode de Paiement

P. ENIEM TIZI OUZOU  
 EPE/SPA ENIEM

TRAITE BEA 19	23/04/2023	2803358,82
C.BANK BEA 8135086	23/04/2023	12961,30

VISA CAISSIER

CACHET

Droits et Taxes	
Code	Montant
T.C.S.	257.489,00
T.V.A	1.491.292,00
VU BON A ENLEVER	
Total	1.748.781,00

Autres recouvrements et opérations diverses	
Code	Montant
D.U.	20,00
R.F.S.	1.500,00
R.I.S.	280,00
R.I.R/3	9.161,30
I.R	54.967,82
T.E.	2.000,00
Total	12.961,30

Montant Total en Lettres : TROIS CENT VINGT DINARS 12 CENTIMES

DOUANE ALGERIENNE

BON A ENLEVER  
LES MARCHANDISES DESIGNÉES CI-DESSOUS

AUTORISÉ PAR :  
ADMIS EN CIRCUIT VERT

CODE	BUREAU	LIBELLE	REGIME	ENREGISTREMENT N° DECLARATION	DECLARATION DATE	DATE EMISSION
00000	TIZI OUZOU		IMPORTATEUR/EXPORTATEUR REEL	2023 / 000065	2023-04-19 13:09	2023-04-23 10:48

EPE/SPA ENIEM

DECLARANT

Bd Stiti Ali

2012/449 ENIEM TIZI OUZOU

ANNEE	TYPE	N° D'ENREGISTREMENT

LIGNE	NOMBRE DE COLIS	NATURE MARQUE DES COLIS (DESIGNATION DES MARCHANDISES)
000/00	14 COLIS	

OBSERVATIONS

LIEU D'EMMAGASINAGE

ENLEVÉES DANS LES BOULEVARDIERS FIXES PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.



# CERTIFICATE

Management system as per  
**ISO 9001 : 2015**

In accordance with TÜV NORD CERT procedures, it is hereby certified that

**LAMPRE S.r.l.**

**Legal and operative site**  
Via A. Magni, 2  
20865 Usmate Velate (MB)  
Italy

**Operative site**  
Via E. Brigatti, 81  
20885 Ronco Briantino (MB)  
Italy

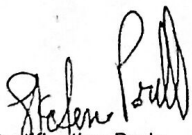
with sites in annex

applies a management system in line with the above standard for the following scope

**Design, manufacture and sale of metal products by  
coating and cutting processes.**

Certificate Registration No. 44 100 17410020  
Audit Report No. 20178/2020

Valid from 25-01-2021  
Valid until 24-01-2024  
Initial certification 05-05-2004

  
Certification Body  
at TÜV NORD CERT GmbH

Bologna, 25-01-2021

This certification was conducted in accordance with the TÜV NORD CERT auditing and certification procedures and is subject to regular surveillance audits.

TÜV NORD CERT GmbH

Langemarckstraße 20

45141 Essen

[www.tuev-nord-cert.com](http://www.tuev-nord-cert.com)



 **DAkkS**  
Deutsche  
Akkreditierungsstelle  
D-ZM-12007-01-00

-16- B B



*Table des matières*

*Remerciements*

*Dédicaces*

*Sommaire*

*Liste des abréviations*

*Liste des figures*

*Liste des tableaux et schéma*

<b><i>Introduction générale</i></b> .....	<b>01</b>
<b><i>Chapitre 01 : Généralités sur le commerce international</i></b> .....	<b>06</b>
<b><i>Introduction</i></b> .....	<b>06</b>
<b><i>Section 01 : Présentation du commerce international</i></b> .....	<b>07</b>
1 Définition, historique et évaluation du commerce international .....	07
1.1 Définition du commerce international .....	07
1.2 Historique du commerce international .....	07
1.3 L'évolution du commerce international .....	11
2 La croissance des échanges internationaux .....	11
3 Les opérations liées au commerce extérieur en Algérie .....	12
3.1 Les statistiques durant l'année 2021 .....	12
3.1.1 Les exportations .....	12
3.1.2 Les importations .....	13
<b><i>Section 02 : L'organisation des opérations logistiques</i></b> .....	<b>14</b>
1 Processus applicable aux achats internationaux .....	14
1.1 Expression et définition des besoins .....	14
1.2 La prospection du marché .....	14
1.3 Consultation des fournisseurs .....	15
1.4 Eude des offres, négociations et choix des fournisseurs .....	15
1.4.1 Eudes des offres .....	15
1.4.2 Négociation avec les fournisseurs.....	16
1.5 Contrat .....	16
1.5.1 Définition d'un contrat .....	16
1.5.2 Types de contrat.....	17
1.5.2.1 Bon de commande .....	17
1.5.2.2 Contrat fournisseur .....	17
1.6 Réception .....	17
1.7 Certification des factures .....	18
1.8 Paiement .....	18
2 Le recours aux prestataires extérieurs .....	18
2.1 Les différents prestataires .....	18
2.1.1 Le mandataire .....	19
2.1.2 Commissionnaire en douane .....	18
3. Les incoterms .....	18

3.1 Définition des incoterms .....	19
3.2 La classification des incoterms .....	20
3.2.1 La Classification selon fonction du risque .....	20
3.2.2 Classification en fonction des modes de transport.....	21
3.2.3 La classification par famille .....	21
3.3 Avantage des incoterms .....	22
3.4 Précaution à prendre dans l'utilisation des incoterms .....	22
3.5 Les deux nouveaux termes 2010 .....	23
4. Le transport international de marchandises .....	23
4.1 Définition du contrat de transport .....	23
4.2 Le choix d'un mode de transport .....	24
4.3 Les différents modes de transport .....	24
4.3.1 Le transport maritime .....	24
4.3.1.1 Définition .....	24
4.3.1.2 Les opérateurs .....	24
4.3.1.3 Le contrat et la documentation .....	25
4.3.1.4 Les avantages et inconvénients du transport maritime .....	25
4.3.2 Le transport aérien .....	26
4.3.2.1 Définition .....	26
4.3.2.2 La documentation .....	27
4.3.2.3 Les avantages et inconvénients de transport aérien .....	27
4.3.3 Le transport routier .....	27
4.3.3.1 Définition.....	27
4.3.3.2 La documentation .....	28
4.3.3.3 Les avantages et inconvénients de transport par route .....	28
4.3.4 Le transport ferroviaire .....	29
4.3.4.1 Définition .....	29
4.3.4.2 La documentation .....	29
4.3.4.3 Les avantages et inconvénients du transport ferroviaire .....	30
4.3.5 Le transport fluvial .....	30
4.3.5.1 Définition .....	30
4.3.5.2 La documentation .....	31
4.3.5.3 Les avantages et inconvénients de transport fluvial .....	31
<b>Section 03 : Les techniques de paiement à l'importation et assurance transport .....</b>	<b>31</b>
1 Les techniques de paiement à l'international .....	31
1.1 La remise documentaire .....	32
1.1.1 Les types de la remise documentaire .....	32
1.1.2 Les intervenants .....	33
1.1.3 Avantages et inconvénients .....	33
1.2 Crédit documentaire .....	34
1.2.1 Les types de Credoc .....	34
1.2.2 Les modes de paiement .....	36
1.2.3 Les intervenants .....	36
1.2.4 Les avantages et les inconvénients.....	37

1.3 La lettre de crédit stand-by .....	38
1.3.1 Les avantages et les inconvénients .....	38
2 Les instruments de paiement .....	38
2.1 Le chèque .....	38
2.1.1 Définition .....	38
2.1.2 Les types de chèques .....	39
2.1.3 Avantages et inconvénients .....	39
2.2 Le virement bancaire .....	39
2.2.1 Définition .....	39
2.2.2 Avantages et inconvénients .....	40
2.3 SWIFT .....	40
2.3.1 Définition .....	40
2.4 La lettre de change .....	41
2.4.1 Définition .....	41
2.4.2 Avantages et inconvénients .....	41
2.5 Le billet à ordre .....	42
2.5.1 Définition .....	42
2.5.2 Avantages et inconvénients .....	42
3 L'assurance transport de marchandises .....	42
3.1 Définition de l'assurance transport .....	42
3.2 La définition du contrat d'assurance .....	43
3.3 Les différents types de police d'assurance.....	43
3.3.1 La police au voyage .....	43
3.3.2 La police d'abonnement .....	43
3.3.3 La police à aliment.....	44
3.3.4 La police tiers-chargeur .....	44
4 Les risques assurables .....	44
4.1 Les avaries particulières .....	44
4.2 Les avaries communes .....	44
4.3 Les différents types de garanties .....	45
<b>Conclusion .....</b>	<b>46</b>
<b><i>Chapitre 02 : La démarche d'une opération d'importation des marchandises en Algérie.....</i></b>	<b>47</b>
<b><i>Introduction.....</i></b>	<b>47</b>
<b><i>Section 01 : Généralité sur la douane .....</i></b>	<b>48</b>
1 Définition de la douane .....	48
2 Les instruments et missions de la douane .....	48
2.1 Les instruments de la douane .....	48
2.1.1 Le code des douanes .....	48
2.1.2 Le droit douanier .....	49
2.1.3 Le tarif douanier .....	49
2.1.4 L'assiette des droits de douanes .....	49
2.1.5 L'espèce tarifaire (position tarifaire) .....	50

2.1.6 La valeur en douane .....	50
2.2 Les missions de la douane .....	50
2.2.1 La mission économique .....	50
2.2.2 La mission fiscale .....	51
2.2.3 La mission de protection de la douane .....	51
2.2.4 La mission d'aide à la prise de décision .....	51
3 Les régimes douaniers .....	52
3.1 Définition .....	52
3.2 Les régimes douaniers économiques .....	52
3.4 Les finalités des régimes douaniers économiques .....	52
3.5 Les caractéristiques des régimes douaniers .....	52
3.5.1 L'exterritorialité .....	52
3.5.2 La suspension des droits et taxes .....	53
3.5.3 Le cautionnement (engagement cautionné) .....	53
3.6 Les fonctions des régimes douaniers économiques .....	53
3.6.1 La fonction stockage .....	53
3.6.2 La fonction utilisation .....	53
3.6.3 La fonction transformation .....	53
3.7 Les différents régimes douaniers .....	54
3.7.1 Le régime de transit sous douane .....	54
3.7.2 Le régime de l'entrepôt des douanes .....	54
3.7.3 L'admission temporaire .....	54
3.7.4 L'exportation temporaire .....	55
<b>Section 02 : Les procédures de dédouanement des marchandises importées en Algérie .....</b>	<b>56</b>
1 La construction du dossier de dédouanement .....	56
1.1 Le connaissance endossé .....	56
1.2 Le registre de commerce .....	57
1.3 L'immatriculation fiscale .....	57
2 Les formalités préparatoires au dédouanement .....	57
2.1 La conduit en douane .....	58
2.2 La mise en douane .....	58
2.2.1 Transport par voie maritime .....	58
2.2.2 Transport par voie terrestre .....	59
2.2.3 Transport aérien .....	59
3 Les formalités de dédouanement .....	59
3.1 La déclaration en détail .....	59
3.2 Établissement de la déclaration en détail .....	60
3.3 Les personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail .....	61
3.4. Dépôt de la déclaration en détail .....	62
3.5 Recevabilité de la déclaration en détail .....	62
3.6 La vérification de la marchandise.....	63
3.7 La liquidation et l'acquittement des droits et taxes .....	64
3.8 L'enlèvement des marchandises .....	65
3.9 La réception de la marchandise .....	65

3.9.1 La réception quantitative .....	65
3.9.2 La réception qualitative .....	66
3.9.3 Le stockage .....	66
<b>Section 03 : Les risques et les garanties liée à une opération d'importation .....</b>	<b>67</b>
1 Les risques .....	67
1.1 Risque économique .....	67
1.2 Risque de change .....	67
1.3 Risque politique .....	67
1.4 Risques de cout .....	68
1.5 Risque technologique .....	68
1.6 Le risque de non livraison .....	68
2 Les garanties bancaires internationales .....	68
2.1 Définition .....	68
2.3 Les types de garanties bancaires internationales .....	68
2.3.1 La garantie de soumission .....	69
2.3.2 La garantie de bonne exécution de contrat .....	69
2.3.3 La garantie de retenu de garantie d'acompte .....	69
2.3.4 La garantie de retenue de garantie .....	69
<b>Conclusion .....</b>	<b>70</b>
<b>Chapitre 03 : Etude de cas et analyse sur les procédures d'importation des matières premières cas ENIEM ; Unité Froid .....</b>	<b>71</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>71</b>
<b>Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil ENIEM .....</b>	<b>71</b>
1 Création de l'ENIEM .....	72
2 L'évolution de l'ENIEM .....	72
3 Les objectifs et les missions principales de l'ENIEM .....	73
3.1 Les objectifs de l'ENIEM .....	73
3.2 Les missions de l'ENIEM .....	73
4 La politique de l'ENIEM sur le marché domestique et étranger .....	73
4.1 Sa position sur le marché domestique .....	73
4.2 Sa position sur le marché étranger .....	73
4.3 La politique qualité de l'ENIEM .....	74
5 Organisation et organigramme de l'ENIEM Tizi-Ouzou .....	74
5.1 La direction générale .....	75
5.1.1 L'unité commerciale .....	75
5.1.2 L'unité prestation technique .....	75
5.1.3 L'unité froid .....	76
5.1.4 L'unité cuisson .....	76
5.1.5 L'unité climatisation .....	76
<b>Section 02 : La procédure de dédouanement au sein de l'ENIEM, unité froid .....</b>	<b>78</b>
1. Expression de besoin et consultation des fournisseurs.....	78
1.1 Expression des besoins.....	78
1.1.1 Calcul du besoin net.....	79

1.2 L'établissement de la demande d'achat interne (DAI) .....	79
1.3 L'établissement du bon de la commande .....	80
1.4 la confirmation de la commande .....	80
1.5 Le paiement et l'expédition de la marchandise .....	80
1.6 L'expédition de la marchandise .....	81
1.6.1 Acheminement des marchandises .....	81
1.6.2 Après l'embarquement des marchandises .....	81
1.6.3 Documents à remettre .....	81
1.7 La souscription de l'assurance .....	82
2. Dédouanement et réception de la marchandise .....	82
2.1 L'ouverture de dossier de dédouanement (la déclaration en détail) .....	82
2.2 L'accomplissement des formalités douanières .....	84
2.3 L'établissement du dossier de transit (1er régime douanier) .....	84
2.4 La mise à l'entrepôt 3301 (2em régime douanier) .....	85
2.5 Etablissement de la déclaration de la mise à la consommation 1033 (3 <sup>ème</sup> régime douanier) ..	86
2.6 L'acquiescement des droits et taxes et l'enlèvement de la marchandise .....	86
<b>Section 03 : Analyse et interprétation des données (calcul des droit et taxes douanière) .....</b>	<b>87</b>
1 Calcul des assurances .....	87
1.1 Le calcul de la prime d'assurance.....	87
2 Calcul les droit et taxes (facture global) .....	87
2.1 Calcul la valeur en douane pour les 06 articles .....	87
2.2 Calcul les droits en douane pour les 6 articles.....	88
3 Calcul les droits et taxes (facture partiel) .....	88
3.1 Le calcul du montant de la valeur en douane (01 partiel) .....	88
3.2 Calcul la valeur en douane (02 partiel) .....	89
3.3 Le calcul du montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) .....	90
<b>Conclusion .....</b>	<b>92</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>93</b>

## ***Guide d'entretien***

## ***Références bibliographique***

## ***Annexes***

## ***Table des matières***

## ***Résumé***

## Résumé

Qui ne connaît pas **ENIEM « L'Entreprise National des Industries Électroménager »** ? Qui ne possède pas un produit ENIEM ? Des produits réputés pour leur robustesse et leur fiabilité. Cette entreprise n'a pas résisté aux variations violentes de son environnement économique et aujourd'hui elle a du mal à se situer. Nous saisissons que toutes les marchandises importées doivent être soumises à des dispositions législatives et réglementaires : fiscales, économiques, politiques, sanitaires et commerciales, que l'administration des douanes est chargée de les respecter. La douane intervient obligatoirement pour toute opération de commerce internationale (d'importation ou d'exportation) quel que soit la nature de la marchandise et le mode de transport utilisé (maritime, aérienne et terrestre). Ainsi, avant d'être introduites sur le territoire national, toutes les marchandises doivent passer par les procédures de dédouanement définies comme étant les mesures d'ordre législatif et réglementaire mises en place en vue d'assurer une correcte perception des droits et taxes. Et tous cela afin de protéger l'économie nationale du pays et s'assurent que les marchandises faisant l'objet des

**Mots clés :** Commerce International, procédures douanières, importation, dédouanement, ENIEM, transport et logistique, les incoterms, droits et taxes, compétitivité.

## Abstract

Who does not know **ENIEM “ The National Company of Household Appliances Industries”**? who does not own an ENIEM product? Products renowned for their robustness and reliability. This company has not withstood the violent variations of its economic environment and today it is struggling to position itself. We understand that all imported goods must be subject to legislative and regulatory provisions fiscal, economic, political, sanitary and commercial, that the customs administration is respecting them. Customs intervenes obligatorily for any international trade operation (import or export) whatever the nature of the goods and the mode of transport used (sea, air and land). Thus, before being introduced into the national territory, all goods must go through customs clearance procedures defined as the legislative and regulatory measures put in place to ensure correct collection of duties and taxes. And all this in order to protect the national economy of the country and ensure that the goods subject to international trade.

**Key words :** International trade, customs procedures, import, clearance, ENIEM, transport and logistics, incoterms, rights and taxes, competitiveness.